

Rapport Thématique

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION
ET DE L'HABITAT 2021

TOME 3

ÉTAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITÉ



EQUIPE DE RÉDACTION

COORDINATION GÉNÉRALE

Thiékoro DOUMBIA

Directeur Général de l'Agence Nationale
de la Statistique (ANStat)

COORDINATION TECHNIQUE

TOURE Brahma

Démographe, Coordonnateur de
l'Équipe Technique de Finalisation (ETF)
du RGPH 2021

ANALYSTES - RÉDACTEURS

GONDO Kouego Blaise

Démographe

KOFFI Mian Roselin

Démographe

ENCADREUR - LECTEUR

ABBAS Sanoussi

Ingénieur Statisticien Démographe Général

ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE DU RGPH 2021

COORDINATION OPERATIONNELLE

NOM ET PRÉNOMS	FONCTIONS SUR LE PROJET
Mme NIALE KABA	Ministre de l'Economie, du Plan et du Développement (MEPD)
THIEKORO DOUMBIA	Directeur Général de l'Agence Nationale de la Statistique (ANStat)
KOUMA MADASSA	Ingénieur Statisticien Economiste, Conseiller Technique du MEPD
YAO KOFFI EDMOND	Démographe, Directeur des Statistiques Demographiques et Sociales

NOM ET PRÉNOMS	FONCTIONS SUR LE PROJET	UNITÉS
Feu SIRIKI ZANGA COULIBALY	Coordonnateur Technique	
AKA DORÉ DÉSIRÉ EMMANUEL	Coordonnateur Technique Adjoint	
AMY epse ZONGO	Assistante du Coordonnateur Technique	
AKA EHUI ADUA	Assistante de Direction	
GOHO GNONSIAH MÉLAINE PRISCA	Assistante de Direction	
KOUAKOU KONAN JACQUES	Chauffeur	
YOMI JUSLAIN	Chauffeur	
GOUN ANDERSON	Chauffeur	
BAKAYOKO MASSOMA	Chef d'unité	
TOURE BRAHIMA	Chef de la Cellule Collecte	
GNANZOU KOUTOUA N'GUETHAS S.	Chef de la Cellule centralisation	
ASSI YAPO	Membre de la Cellule Collecte	
KOUAKOU KOFFI SÉVÉRIN	Membre de la Cellule Collecte	
KOCHOU ASSI SALOMON	Membre de la Cellule Centralisation	
DAGO AIMÉ	Membre de la Cellule Centralisation	
DEZA AKOISSO DORIA	Chef d'unité	
KRA KÔ FIE DIDIER LAURENT	Chef de la Cellule Exploitation	
KOUAKOU AMOIN BERTHE	Chef de la Cellule Publication et Dissémination	
KAKOU NIANMININ MARTIN	Membre de la Cellule Exploitation	
KOFFI MIAN ROSELIN NADÈGE	Membre de la Cellule Exploitation	
SEMON N'GORAN	Membre de la Cellule Publication et Dissémination	
ABOU TANONTCHI HENRI	Membre de la Cellule Publication et Dissémination	
KOUASSI BRUNO MICHEL	Chef d'unité	
AKADIE DOMINIQUE Epse TAPE	Chef de la Cellule Cartographie Numérique	
AMAN Epse N'GUESSAN A. Hortanse	Chef de la Cellule Cartographie de Base	
DIE VILASCO	Membre de la Cellule Cartographie Numérique	
BABACAUH EPSE KOUYA ABENAN	Membre de la Cellule Cartographie Numérique	
AKPA JUSTIN	Membre de la Cellule Cartographie de Base	
ANOH ANZIAN EUGÈNE	Membre de la Cellule Cartographie de Base	
DIOMANDE SYNDOU	Chef d'unité	
KOUADIO YAO MARIUS	Chef de la cellule réseau, Sécurité Informatique	
KOFFI AKPOTIKI CHARLES	Chef de la cellule Développement Informatique	
COULIBALY EPSE SEHI JOSEPHINE	Membre de la Cellule Réseau, Sécurité Informatique	
SEREBOU CONSTANT EVARISTE	Membre de la Cellule Réseau, Sécurité Informatique	
KEHOUA VALIO APPOLINAIRE	Membre de la Cellule Développement Informatique	
N'GBE ANGE ERIC	Membre de la Cellule Développement Informatique	

NOM ET PRÉNOMS	FONCTIONS SUR LE PROJET	UNITÉS
KOUAKOU ARNAUD	Chef d'unité	UNITÉ BUDGET ET FINANCES
KONE FATOUMATA EPSE KOUMAN	Membre de la Cellule Finances	
DIALLO PELETIONRI MAMADOU	Membre de la Cellule Finances	
KABA MORY JUNIOR	Chef d'unité	UNITÉ LOGISTIQUE
BAMBA EPSE MEITE TOUMOUTOU	Chef de la Cellule Moyens Généraux	
CABA GAOUSSOU KAROU	Chef de la Cellule Logistique	
YESSO JULIEN	Membre de la Cellule Moyens Généraux	
N'GUESSAN APONU FRÉDÉRIC	Membre de la Cellule Moyens Généraux	
PESSON NESSEMON FIDÈLE	Membre de la Cellule Logistique	
Feu CAPRI Née TRAORE MASSANDJE	Chef d'unité	UNITÉ RESSOURCES HUMAINES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
MONNET Epse KOBENAN A. AGATHE	Chef de la cellule Ressources humaines	
DIAKITE MOHAMED VAKABA	Chef de la cellule Juridique	
KOLEYA OUNGOUANKEU JUSTIN	Membre de la Cellule Ressources Humaines	
DOGOU EPSE DOUDOU DÉSIRÉE	Membre de la Cellule Ressources Humaines	
COULIBALY ALIMATA EPSE DIGRE	Membre de la Cellule Ressources Humaines	
MIREILLE-RENEE TAHO Epse ZAGADOU	Chef d'unité	UNITÉ INFORMATION, SENSIBILISATION ET COMMUNICATION
KOUAHO AKOI ARSENE	Chef de la Cellule Communication et sensibilisation	
OUATTARA ABDOU LAYE	Chef de la cellule Information et TIC	
ATSAIN N'CHO SERGE	Membre de la Cellule Communication et Sensibilisation	

EQUIPE TECHNIQUE DE FINALISATION

NOM ET PRÉNOMS	FONCTION SUR LE PROJET	QUALITÉ
TOURE BRAHIMA	Responsable Technique	Démographe
ABDOUL KARIM TRAORE	Membre	Statisticien
DAGO AIME	Membre	Démographe
COULIBALY AMINATA S. BLANDINE	Membre	Statisticienne Economiste
KEHOUA VALIO APOLLINAIRE	Membre	Informaticien
KOUAKOU YAO KAN HIPPOLYTE	Membre	Statisticien
KAKOU NIAMININ MARTIN ROGER	Membre	Démographe
KOUASSI MICHEL BRUNO	Membre	Cartographe
DOMINIQUE AKADIE EPSE TAPE	Membre	Cartographe
ANNICK BABACAUH EPSE KOUYA	Membre	Cartographe
AMON CHRISTELLE ELODIE	Membre	Comptable
ADJABE EMMANUELLA FLORISE ADJARA	Membre	Comptable
FATOUMATA KONE EPSE KOUMAN	Membre	Comptable
OUATTARA ANGE EMMANUEL JORIS	Membre	Comptable
GOHO MELAINE PRISCA	Membre	Assistante
OUATTARA SEYDOU	Membre	Chauffeur

EQUIPE D'APPUI TECHNIQUE INTERNATIONAL DU RECENSEMENT

NOM ET PRÉNOMS	FONCTIONS SUR LE PROJET
Feu LOTFI HARIKI	Conseiller technique principal UNFPA
Dr N'DA CONSTANT	Spécialiste Population et Développement UNFPA
Dr SADIA JEAN YVES TOUSSAINT	Expert Dividende Démographique
SAMSON LAMLENN	Expert UNFPA

INFOGRAPHIE
OTHNIEL CISSE
ATSAIN N'CHO SERGE
YAPI AMON RAFFARIN JUSTIN

WEBMASTER
IBO LANDRY ERIC JOEL

SOMMAIRE

TITRE	PAGE
SOMMAIRE	6
PRÉFACE	7-8
AVANT PROPOS	9
AVERTISSEMENT	10
SIGLES ET ABREVIATIONS	11
LISTE DES TABLEAUX	12-15
LISTE DES GRAPHIQUES	16
TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRINCIPAUX INDICATEURS	17
INTRODUCTION	18-19
CHAPITRE I : CONTEXTE ET ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES	20-27
CHAPITRE II : SITUATION MATRIMONIALE DE LA POPULATION	28-46
CHAPITRE III : ANALYSE DES NIVEAUX ET TENDANCES DE LA PRIMO-NUPTIALITÉ	48-60
CHAPITRE IV : CARACTÉRISTIQUES DES MARIAGES	62-80
CHAPITRE V : LES RUPTURES D'UNION	82-88
CHAPITRE VI : LES UNIONS CONSENSUELLES	90-97
CHAPITRE VII : LES UNIONS PRÉCOCES	98-102
CONCLUSION	103-104
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	105-107
TABLE DES MATIERES	108-110
ANNEXES	112-122

PRÉFACE

Le Décret n°2018-656 du 1er août 2018 portant institution et organisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) en Côte d'Ivoire est la cinquième opération du genre, après ceux de 1975, 1988, 1998 et 2014. Il traduit la ferme volonté du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, et l'engagement du Gouvernement ivoirien de doter le pays de données sociodémographiques actualisées, exhaustives et fiables.

En effet, le RGPH est une opération d'envergure nationale qui permet entre autres de déterminer, au niveau géographique le plus fin (région, département, sous-préfecture, village et campement), le volume global de la population, sa répartition spatiale et ses caractéristiques sociodémographiques et économiques, ainsi que ses conditions de vie. Il permet donc d'établir le portrait statistique détaillé de la Côte d'Ivoire, indispensable à une prise de décision fondée sur des données fiables et actualisées. Les résultats obtenus servent, en outre, de socle au suivi-évaluation des plans cadres de développement tels que les Plans Nationaux de Développement (PND), des politiques sectorielles et des agendas internationaux, notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations-Unies et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Le Conseil National du Recensement (CNR) présidé par le Ministre de l'Economie, du Plan et du Développement (MEPD), avec l'appui l'assistance technique et financier des partenaires au développement dont le Fonds des Nations-Unies pour la Population (UNFPA), a coordonné la mise en œuvre du cinquième RGPH.

Au plan technique, l'Agence Nationale de la Statistique (ANStat), à travers le Bureau Technique Permanent du Recensement (BTPR), a relevé le défi de l'exhaustivité, de la simultanéité, de l'instantanéité, de l'intégrité et de la fiabilité des données du recensement. Cette opération s'est réalisée conformément aux normes des Nations-Unies et aux méthodologies en vigueur dans les recensements généraux de population du round 2020 (imprégnés des nouvelles technologies de l'information avec l'utilisation des tablettes comme outils de collecte des données).

Le RGPH de 2021 s'est déroulée en cinq grandes phases dont la phase de cartographie censitaire qui a permis d'actualiser, en 2019, la liste des localités, et la phase de dénombrement qui s'est réalisée du 1er au 30 novembre 2021. Après la réalisation de l'enquête post-censitaire et le traitement des données, les résultats globaux définitifs ont été publiés le 6 juillet 2022.

La production de rapports thématiques s'inscrit dans le cadre de l'exploitation des données du RGPH 2021, et a pour but d'approfondir la compréhension de certains sujets essentiels à la vie de la nation. Les thèmes abordés dans ces rapports sont les suivants :

- 1. État et structure de la population ;**
- 2. Migration ;**
- 3. État matrimonial et nuptialité ;**
- 4. Fécondité ;**
- 5. Mortalité ;**
- 6. Alphabétisation, niveau d'instruction et fréquentation scolaire ;**
- 7. Situation de l'emploi ;**
- 8. Situation socio-économique des enfants et des jeunes ;**
- 9. Situation socio-économique de la femme ;**
- 10. Situation socio-économique des personnes en situation de handicap ;**
- 11. Situation socio-économique des personnes âgées ;**
- 12. Caractéristiques des ménages et conditions de vie des populations ;**
- 13. Urbanisation ;**
- 14. Mesure et cartographie de la pauvreté ;**
- 15. Caractéristiques des localités et équipements socio-économiques.**

Ces quinze (15) documents fournissent une analyse riche et diversifiée des réalités démographiques, économiques et sociales de la Côte d'Ivoire. Ils permettent de mieux comprendre les dynamiques qui façonnent la structure de la population, les conditions de vie et les défis socio-économiques, et jouent par conséquent un rôle clé dans l'élaboration de politiques publiques adaptées aux besoins spécifiques des différentes populations.

Les rapports thématiques sont le fruit de la franche collaboration entre les services du MEPD, de la Banque Mondiale, à travers le Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest (PHAS), et du Fonds des Nations-Unies pour la Population (UNFPA). A ces institutions, j'adresse mes félicitations et remerciements pour leur appui technique et leur soutien financier.

Je formule le vœu que ces publications contribuent de manière significative à une meilleure compréhension des enjeux de développement en Côte d'Ivoire et à la formulation de stratégies efficaces pour un avenir harmonieux et durable.

*Le Ministre de l'Economie,
du Plan et du Développement*

Nialé KABA

AVANT PROPOS

Les rapports thématiques du RGPH 2021 constituent un atout indispensable pour comprendre les dynamiques socio-économiques et démographiques de la Côte d'Ivoire. Fruit d'une analyse minutieuse des données du recensement, chaque rapport se concentre sur une thématique précise et ensemble, ils forment un cadre analytique exhaustif qui éclaire la situation actuelle de la population, ses transformations, ainsi que les défis qui se profilent à l'horizon.

En se penchant sur des sujets clés tels que l'état et la structure de la population, les mouvements migratoires, la nuptialité, la mortalité et la fécondité, ces rapports permettent de saisir avec plus de précision les transformations démographiques en cours, tout en mettant en lumière les disparités régionales. Ils explorent également l'alphabétisation, le niveau d'instruction, et les activités économiques permettant d'approfondir la compréhension des écarts de développement et d'identifier des axes d'amélioration cruciaux.

Au-delà des chiffres, ces rapports dévoilent les réalités quotidiennes des populations vivant en Côte d'Ivoire en examinant les caractéristiques des ménages, les conditions de vie, ainsi que les enjeux liés à l'urbanisation galopante. Ils mettent en lumière des franges de la population souvent marginalisés, notamment les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées, en soulignant les défis spécifiques auxquels ils sont confrontés. Cette attention portée aux groupes vulnérables permet de concevoir des politiques publiques plus inclusives, visant à réduire les inégalités et à promouvoir une croissance partagée.

Les rapports thématiques ne se contentent pas d'analyser le présent, ils offrent également des projections détaillées sur les dynamiques futures, permettant ainsi une anticipation éclairée des besoins de la population. Cette capacité à prévoir les évolutions démographiques facilite la planification à long terme, pour qu'elle soit plus efficace et plus adaptée aux défis à venir.

Bien plus que de simples documents techniques, les rapports thématiques du RGPH 2021 sont de véritables outils de diagnostic qui transforment les données brutes collectées en connaissances exploitables. Que ce soit pour les chercheurs, les planificateurs, les décideurs politiques ou les acteurs du développement, ces rapports fournissent les clés d'une meilleure compréhension des enjeux démographiques et sociaux du pays, tout en favorisant la mise en place de stratégies adaptées aux réalités locales et nationales. Ils constituent un guide précieux pour ceux qui, à différents niveaux, œuvrent pour un développement harmonieux et durable de la Côte d'Ivoire.

Le Directeur Général de l'Agence
 Nationale de la Statistique (ANStat)

Thiekoro DOUMBIA

AVERTISSEMENT

La mise en œuvre du recensement de la population consiste à la collecte de données auprès des trois types de populations : les personnes formant les ménages ordinaires, ceux des ménages collectifs et la population dite flottante :

- Le ménage ordinaire se définit comme un ensemble d'un ou plusieurs individus ayant des liens de parentés ou non, vivants sous le même toit, partageant un même repas et dont l'autorité de l'un est reconnue comme chef de ménage.
- Le ménage collectif est constitué par un groupe de personnes généralement sans lien de parenté entre elles, habitant ensemble dans des conditions spéciales, c'est-à-dire utilisant principalement les installations qu'un établissement met à leur disposition pour subvenir à leurs besoins essentiels (repas, logement, soins).
- La population dite « flottante » ou sans abris est celle constituée de personnes sans logis vivant aux abords des marchés, dans la rue, etc.

L'ensemble de la population recensée est de 29 389 150 habitants dont 29 276 660 vivent dans les ménages ordinaires, soit 99,6%. La spécificité des deux dernières catégories de ménages ne permet pas de recueillir l'ensemble des informations contenus dans le questionnaire du recensement.

Pour toutes ces raisons, les analyses contenues dans les présents documents sont basées uniquement sur les populations vivant dans les ménages ordinaires. Le tableau synoptique quant à lui, contient les effectifs de l'ensemble de la population pour ce qui est de la répartition par sexe et par âge.

Bonne lecture !

SIGLES ET ABRÉVATIONS

ANStat	Agence Nationale de la Statistique
BTPR	Bureau Technique Permanent du Recensement
CIPD	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CNR	Conseil National du Recensement
D.A.	District Autonome
INS	Institut National de la Statistique
MEPD	Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement
ODD	Objectif de Développement Durable
PHAS	Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest
PND	Plan National de Développement
PNP	Politique Nationale de Population
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
PHAS	Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques
UA	Union Africaine
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population

LISTE DES TABLEAUX

TITRE	PAGE
Tableau 2.1 : Répartition (en %) de la population (âgée de 12 ans et plus, par sexe selon l'état matrimonial	31
Tableau 2.2 : Répartition (en %) de la population par sexe et groupe d'âges selon la situation matrimonial	32
Tableau 2.3 : Répartition de la population par milieu de résidence et sexe selon la situation matrimoniale	34
Tableau 2.4 : Répartition (en %) de la population par district selon le sexe et la situation matrimoniale	36
Tableau 2.5 : Répartition (en %) de la population par groupe ethnique de la population de nationalité ivoirienne et le sexe selon la situation matrimoniale	38
Tableau 2.6 : Répartition (en %) de la population par nationalité, sexe selon la situation matrimoniale	39
Tableau 2.7 : Répartition (en %) de la population par religion et sexe selon la situation matrimoniale	40
Tableau 2.8 : Répartition (en %) par niveau d'instruction et le sexe selon la situation matrimoniale	42
Tableau 2.9 : Répartition (en %) de la population active occupée par le sexe selon la situation matrimoniale	43
Tableau 2.10 : Evolution de la situation matrimoniale par sexe et âge	44
Tableau 2.11 : Evolution de la population par milieu de résidence et sexe selon la situation matrimoniale	45
Tableau 2.12 : Evolution de la population par nationalité selon la situation matrimoniale	46
Tableau 3.1 : Table nuptialité masculine par année d'âge à partir de la proportion des célibataires	51
Tableau 3.2 : Indicateur de la pro nuptialité des hommes selon le milieu de résidence	52
Tableau 3.3 : Indicateur de la nuptialité des hommes selon la nationalité	53
Tableau 3.4 : Indicateur de la nuptialité des hommes selon le niveau d'instruction	53
Tableau 3.5 : Table de nuptialité féminine à partir de la proportion des célibataires	54
Tableau 3.6 : Indicateur de la nuptialité des femmes selon le milieu résidence	55

LISTE DES TABLEAUX

TITRE	PAGE
Tableau 3.7 : Indicateur de la nuptialité des femmes selon la nationalité	56
Tableau 3.8 : Indicateur de la nuptialité des femmes selon le niveau d'instruction	57
Tableau 3.9 : Indicateurs de nuptialité de la population par sexe selon certaines caractéristiques sociodémographiques	58
Tableau 3.10 : Dynamique des indicateurs de nuptialité par milieu de résidence selon le sexe	59
Tableau 3.11 : Evolution des indicateurs de nuptialité par nationalité selon le sexe	60
Tableau 4.1: Répartition (%) des types mariages selon les districts administratives	65
Tableau 4.2 : Répartition (%) de la population mariée par groupe d'âges et sexe selon le type de mariage	66
Tableau 4.3 : Répartition (%) des mariages par milieu de résidence selon le type de mariage	67
Tableau 4.4 : Répartition (%) de la population mariée par le niveau d'instruction selon le type de mariage	68
Tableau 4.5 : Répartition (%) de la population par sexe et groupe ethnique selon le type de mariage	69
Tableau 4.6 : Répartition (%) de la population par sexe et la religion selon le type de mariage	71
Tableau 4.7 : Répartition(%) des hommes mariés selon le nombre d'épouses	72
Tableau 4.8 : Répartition(%) des hommes mariés par niveau d'instruction de résidence selon le nombre d'épouses	73
Tableau 4.9 : Nombre moyen d'épouses des hommes mariés et des polygames selon le milieu de résidence	73
Tableau 4.10 : Répartition de la population masculine mariée âgée de 12 ans ou plus par nationalité ou groupe ethnique selon le nombre d'épouses, le nombre moyen d'épouses des hommes mariés et des polygames (en %)	74
Tableau 4.11 : Répartition des femmes mariées par nombre de co-épouses selon les groupes d'âge	76
Tableau 4.12 : Proportion de femmes et d'hommes en union polygame et mariés (civile, religieuse, coutumière) selon le milieu de résidence	77
Tableau 4.13 : Répartition des chefs de ménage et leur (s) conjoint(s) selon l'écart d'âge selon le milieu de résidence	78

LISTE DES TABLEAUX

TITRE	PAGE
Tableau 4. 14 : Répartition des chefs de ménage et leur (s) conjoint(s) selon l'écart d'âge selon le niveau d'instruction	79
Tableau 4. 15 : Répartition des chefs de ménage et leur (s) conjoint(s) selon l'écart d'âge selon le type de mariage	79
Tableau 4.16 : Evolution des indicateurs de polygamie par milieu de résidence	80
Tableau 5.1 : Taux de rupture d'union par sexe selon le milieu de résidence (en %)	84
Tableau 5. 2 : Taux de rupture d'union par sexe et âge selon le milieu de résidence (en %)	85
Tableau 5.3 : Taux de divorce par sexe et âge selon le milieu de résidence (en %)	86
Tableau 5.4 : Taux de veuvage par âge et sexe selon le milieu de résidence	87
Tableau 5.5 : Evolution (%) des divorces par année de recensement	88
Tableau 5.6 : Evolution (%) des veufs par milieu de résidence par année de recensement	88
Tableau 6.1 : Répartition de la population totale en union consensuelle par groupe d'âges selon le sexe (%)	93
Tableau 6.2 : Distribution régionale de la population en union libre selon le sexe (%)	94
Tableau 6. 3: Répartition de la population ivoirienne en union libre par groupe ethnique selon le sexe (%)	95
Tableau 6.4 : Répartition (%) de la population en union libre par sexe selon le niveau d'instruction	95
Tableau 6.5 : Dynamique de la population en union libre par sexe selon le milieu de résidence (%)	96
Tableau 6.6 : Dynamique de la population en union libre par sexe et groupe d'âge selon la nationalité (%)	97
Tableau 7.1 : Répartition des adolescents par sexe et âge selon l'état matrimonial	100
Tableau 7.2 : Répartition des adolescents non célibataires par sexe et état matrimonial selon l'âge et le milieu de résidence (en %)	101
Tableau 7. 3: Répartition des adolescents non célibataires âgés de 12 à 17 ans par sexe et nationalité selon l'état matrimonial (en %)	102

LISTE DES TABLEAUX

TITRE	PAGE
Tableau 7. 4: Répartition de la population non célibataire par sexe selon la religion et l'état matrimonial (en%)	102
Tableau 7. 5: Répartition des adolescents mariés par âge, sexe et milieu de résidence selon le type de mariage (en %)	107
ANNEXE	
Tableau 2.1 Répartition de la population âgée de 12 ans et plus, par sexe selon l'état matrimonial	114
Tableau 2.2 : Répartition de la population âgée de 12 ans et plus par sexe et groupe d'âges selon la situation matrimoniale	115
Tableau 2.3 : Répartition de la population âgée de 12 ans et plus par milieu de résidence et sexe selon la situation matrimoniale	116
Tableau 2.7A Population des hommes âgées de 12 ans et plus par religion selon la situation matrimoniale	113
Tableau 2.7B Population des femmes âgées de 12 ans et plus par religion selon la situation matrimoniale	118
Tableau 2.8 HOMME : Répartition de la population âgée de 12 ans et plus par niveau d'instruction et le sexe selon la situation matrimoniale	119
Tableau 2.8 FEMME : Répartition (en %) de la population âgée de 12 ans et plus par niveau d'instruction et le sexe selon la situation matrimoniale	119
Tableau 4.3 Population des mariages par milieu de résidence selon le type de mariage	120
Tableau 4.4 Population mariée par sexe et niveau d'instruction selon le type de mariage	121
Tableau 7.5 : Adolescents mariés par âge, sexe et milieu de résidence selon le type de mariage et la région administrative (en %)	122

LISTE DES GRAPHIQUES, FIGURES ET CARTES

TITRE	PAGE
Graphique 1.1 : Courbe de nuptialité de la population féminine (Ensemble Côte d'Ivoire : Observée et Ajustée)	26
Graphique 1.2 : Courbe de nuptialité de la population masculine (Ensemble Côte d'Ivoire : Observée et Ajustée)	26
Graphique 2.1 : Structure matrimoniale par âge de la population féminine d'Abidjan	34
Graphique 4.1 : Répartition de la population mariée selon le type de mariage selon la nationalité	70
Graphique 4.2 : Répartition des hommes mariés par nationalité selon le nombre d'épouses	75
Graphique 4.3 : Répartition des femmes mariées par groupe ethnique selon le nombre de co-épouses	77

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRINCIPAUX INDICATEURS

ÉTAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITÉ	VALEUR (%)
Pourcentage d'hommes de 12 ans ou plus par état matrimonial (%)	
Célibataire	55,0
Marié(e)	28,8
Divorcé(e) /séparé(e)	0,2
Veuf	0,5
Union libre	15,4
Pourcentage des femmes de 12 ans ou plus par état matrimonial (%)	
Célibataire	43,6
Marié(e)	34,8
Divorcé(e) /séparé(e)	0,4
Veuve	3,7
Union libre	17,5
Unions précoces	
Pourcentage de filles de 12-17 ans actuellement mariées ou en union (%)	5,5
Pourcentage de garçons de 12-17 ans actuellement mariés ou en union (%)	2,6
Pourcentage d'hommes de 12 ans ou plus mariées ou en union selon le régime matrimonial (%)	
Monogamie	89,8
Polygamie	10,2
Pourcentage de femmes de 12 ans ou plus mariées ou en union selon le régime matrimonial (%)	
Monogamie	83,7
Polygamie	16,3
Âge moyen au premier mariage (ans)	
Hommes	30,9
Femmes	24,4
Âge médian au premier mariage (ans)	
Hommes	28,0
Femmes	21,2
Taux de célibataires définitifs (%)	
Hommes	8,8
Femmes	7,7
Nombre moyen d'épouses par homme marié ou en union	1,1

INTRODUCTION

La famille constitue, partout dans le monde, la cellule de base pour la compréhension des mécanismes démographiques et de leurs interrelations avec le développement socio-économique parce qu'elle est le siège de la reproduction et de sa régulation par les normes matrimoniales. La famille ivoirienne a subi des mutations notables relatives à sa composition, aux comportements et aux régimes matrimoniaux au cours des dernières décennies. De par sa structure actuelle, la famille ivoirienne tend vers le modèle de famille nucléaire et les changements de comportement consacrent la montée progressive du célibat et des familles monoparentales de même que la diminution de la fréquence de la polygamie. Le mariage demeure le phénomène social essentiel par lequel se forme et se constitue la famille.

En dépit de son caractère universel, un intérêt limité est porté à l'étude du mariage et l'étude de la nuptialité n'est considérée que comme une variable intermédiaire de la fécondité (Davis et Blake, 1956). Mais, la nuptialité mérite plus d'attention et gagnerait à être étudiée. L'observation des changements matrimoniaux permet d'éclairer le type de rapports de genre que privilégie une société (Hertrich et Locoh, 1999). En outre, en Afrique, plus particulièrement en Côte d'Ivoire, le mariage constitue le lieu privilégié de constitution de la descendance. L'évolution des comportements matrimoniaux est également révélatrice de profondes mutations de la société.

Pour prendre en compte ces mutations sociétales, le Recensement Général de la Population et de l'Habitat réalisé en 2021 a intégré des questions destinées à collecter des informations essentielles pour l'étude de ce phénomène. Des informations riches et variées ont été recueillies par le recensement sur les caractéristiques socioculturelles, démographiques et économiques de la population. Ces données devraient servir à élaborer des politiques sociales adéquates, de planification et d'évaluation des progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Population (PNP) adoptée en 2015 par la Côte d'Ivoire. Les résultats du Recensement de la population permettront également de faire le suivi des indicateurs des agendas internationaux et nationaux (ODD, Agenda 2063 UA, CIPD 1994, PND 2021-2025, etc.) et d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre des engagements internationaux auxquels la Côte d'Ivoire a souscrit en matière de droit de la famille et de l'enfant. L'étude de l'état matrimonial et de la nuptialité fait partie des thèmes retenus dans le cadre de l'analyse des résultats du RGPH 2021.

L'analyse est réalisée d'abord au niveau national, ensuite selon le milieu de résidence et enfin selon la région de résidence. Les critères de différenciation retenus sont le sexe, l'âge, le milieu de résidence, la région, la religion, le niveau d'instruction et l'emploi principal. Ces variables sont susceptibles de jouer un rôle important dans la formation ou la dissolution des unions.

Le présent rapport se propose de fournir des informations sur la structure de la population selon l'état matrimonial et d'analyser la nuptialité des célibataires. De manière spécifique, il s'agit de :

- décrire la répartition de la population selon les différentes catégories matrimoniales ;

- cerner le comportement de la population face au mariage, apprécier les indicateurs de calendrier et d'intensité de la nuptialité des célibataires et apprécier leur évolution au cours des derniers recensements ;
- fournir des indicateurs sur la polygamie selon certaines caractéristiques de la population ;
- évaluer l'ampleur des ruptures d'union, des unions consensuelles et des mariages précoces.

Ainsi, le rapport s'articule autour de sept (07) chapitres qui sont :

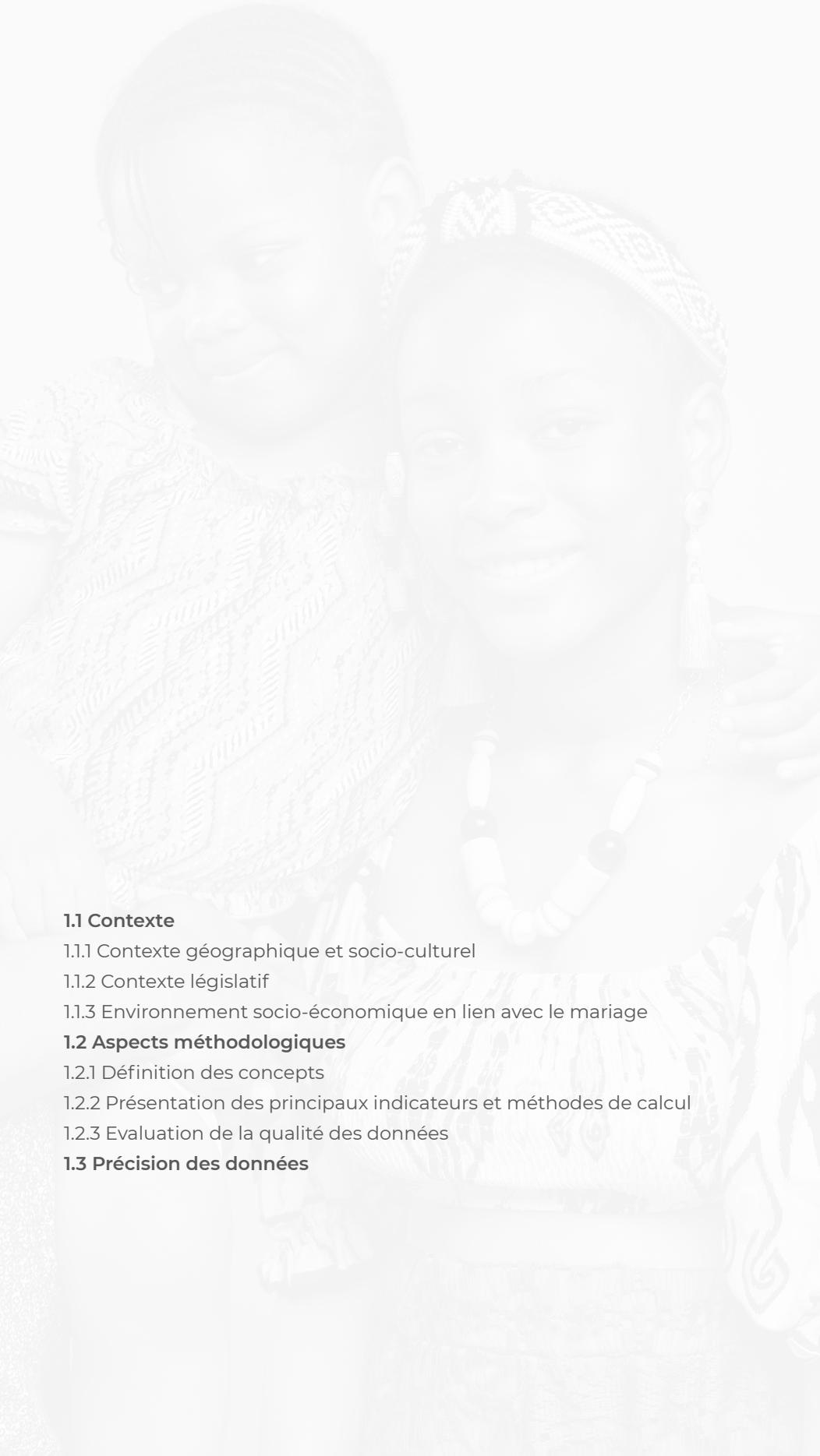
- contexte et aspects méthodologiques ;
- structure de la population selon la situation matrimoniale ;
- nuptialité des célibataires ;
- monogamie et polygamie ;
- ruptures d'unions ;
- unions consensuelles ;
- unions précoces.

Etat matrimonial et nuptialité

RAPPORT THEMATIQUE | TOME 3

CHAPITRE I

CONTEXTE ET ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES



1.1 Contexte

1.1.1 Contexte géographique et socio-culturel

1.1.2 Contexte législatif

1.1.3 Environnement socio-économique en lien avec le mariage

1.2 Aspects méthodologiques

1.2.1 Définition des concepts

1.2.2 Présentation des principaux indicateurs et méthodes de calcul

1.2.3 Evaluation de la qualité des données

1.3 Précision des données

CHAPITRE I : CONTEXTE ET ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

Afin de cerner l'environnement des différentes unions matrimoniales en Côte d'Ivoire, ce chapitre aborde quelques aspects du contexte géographique, socioculturel, socio-économique et législatif qui sous-tendent ces unions. En effet, la décision de se marier, les conditions de réalisation du mariage ainsi que sa stabilité dépendent de beaucoup de facteurs.

1.1. Contexte

1.1.1. Contexte géographique et socio-culturel

La Côte d'Ivoire est située en Afrique de l'Ouest. Ses frontières sont délimitées par le Mali et le Burkina Faso au Nord, la Guinée et le Libéria à l'Ouest et par le Ghana à l'Est. Au Sud, elle bénéficie d'une façade maritime ouverte sur l'océan Atlantique et longue d'environ 566 km. Le pays est divisé en quatorze (14) districts dont deux (02) autonomes, eux-mêmes subdivisés en trente une (31) régions. Chacune de ces régions se distingue par son climat, son sol, sa végétation et ses pratiques culturelles. Sur le plan ethnique, la Côte d'Ivoire est un pays cosmopolite. Il est constitué d'une mosaïque d'ethnies aux mœurs et coutumes très diversifiés. Il existe plus de soixante (60) ethnies regroupées en cinq (05) groupes principaux : les Akan, les Krou, les Mandé du nord, les Mandés du sud et les Gur/voltaïque. Ces différents groupes se distinguent non seulement par leurs langues mais aussi par leurs croyances, perceptions, us et coutumes dans divers domaines et surtout en matière de nuptialité.

La Côte d'Ivoire est un pays laïc ; elle est également multiconfessionnelle. On compte dans toutes les régions du pays des musulmans, des chrétiens, des animistes, des sans religion et des adeptes d'autres religions, dans toutes les régions du pays. La diversité religieuse détermine en partie des différences de comportement vis-à-vis du mariage. Les étapes de la célébration du mariage sont fixées par la coutume et la religion. Ce sont elles qui déterminent les droits et les devoirs des conjoints et les familles concourent à l'observation de l'union par leur implication dans la résolution des conflits éventuels. Les pratiques peuvent varier d'une communauté à l'autre parfois même à l'intérieur d'une même région.

1.1.2. Contexte législatif

Selon le législateur ivoirien, le mariage est régi par la loi n°64-375 du 07 octobre 1964 modifié par la loi n°83-800 du 02 août 1983 et la loi n°2013-33 du 25 janvier 2013 portant abrogation de l'article 53 et modifiant les articles 58, 59, 60 et 67 de la loi de 1964 relatifs au mariage, telle que modifiée par la loi de 1983. La loi n° 2019-570 du 26 juin 2019 relative au mariage a abrogé les textes ci-dessus énumérés. Cette nouvelle loi est désormais le support d'une réforme assez profonde du mariage.

Les grandes lignes de la loi de 2019, jugée révolutionnaire, peuvent se résumer comme suit : « le mariage est l'union d'un homme et d'une femme célébrée devant l'officier

de l'état civil » (article 1er de la loi n° 2019-570). Le mariage en Côte d'Ivoire n'est donc possible qu'entre deux personnes de sexe différent ; cette condition est désormais expressément énoncée par l'article 1er de la loi relative au mariage. La loi ivoirienne exclut ainsi le mariage homosexuel. « Seul le mariage célébré par un officier de l'état civil a des effets légaux » (article 14). Cet article indique très clairement que seul le mariage légal est reconnu par la loi.

La loi du mariage fixe l'âge minimum et les autres conditions d'unions. Elle prévoit les dispositions de séparation et des règles de protection des droits de la progéniture. Ainsi selon cette loi, « l'homme et la femme avant dix-huit ans révolus ne peuvent contracter mariage » (article 2 de la loi n° 2019-570).

Selon l'article 3 de la loi relative au mariage, « Nul ne peut contracter un nouveau mariage avant la dissolution du précédent constatée soit par une décision devenue définitive, soit par un acte de décès... ». La loi interdit donc à un même homme d'avoir à la fois deux ou plusieurs femmes ; de même, il est interdit à une femme d'avoir deux ou plusieurs époux (polyandrie). L'institution du mariage monogamique, clef de voûte de la civilisation européenne, a ainsi été importée et adoptée par le législateur ivoirien. Les modifications apportées par la nouvelle loi établissent l'égalité des conjoints ou époux par rapport aux droits et devoirs dans la gestion de la famille (article 52 de la loi n° 2019-570).

Le mariage se dissout pour : le décès de l'un des époux ; le divorce ; l'absence judiciairement déclarée de l'un des époux ; le décès judiciairement déclaré en cas de disparition ; l'annulation du mariage (article 103 de la loi n° 2019-570).

L'innovation apportée par la nouvelle loi ajoute à l'objet de l'erreur pouvant entraîner la nullité du mariage, la puissance sexuelle et la fécondité de l'autre époux ; elle énonce clairement que « Le consentement n'est pas non plus valable si celui qui l'a donné ignorait l'incapacité physique de consommer le mariage ou l'impossibilité de procréer de l'autre époux, connue par ce dernier avant le mariage » (article 4 de la loi n° 2019-570).

Bien qu'illégale au regard de la loi, la polygamie demeure une pratique coutumière persistante.

1.1.3. Environnement socio-économique en lien avec le mariage

Le désir d'aller plus loin dans les études et l'ambition d'achever l'apprentissage d'un métier influencent la décision des jeunes de se marier et contribuent à relever l'âge au premier mariage. En raison des difficultés économiques, des dépenses liées à la célébration du mariage ainsi que des charges liées à la vie conjugale de plus en plus élevées (logement, éducation des enfants, entretien de la cellule familiale en termes de nourriture, tenues vestimentaires, soins de santé, factures de communication, d'électricité et d'adduction d'eau, etc.), beaucoup de jeunes hommes préfèrent différer leur calendrier nuptial. L'individualisme se substitue à l'esprit communautaire traditionnel. Les relations sociales sont de plus en plus détériorées, signe d'une rupture progressive de la société avec les comportements traditionnels de référence. Les nouvelles stratégies se traduisent, entre autres, par l'émergence de nouveaux comportements démographiques et sociaux, notamment l'augmentation des unions libres, l'entrée en union des filles célibataires avec des hommes mariés, la fragilité des unions et la baisse des taux de remariage. Outre la caractéristique de l'union, on voit émerger, contrairement aux

comportements passés, de nouvelles formes d'union : la séparation des logements des conjoints de telle sorte que la femme peut être chef ou non de son ménage.

1.2. Aspects méthodologiques

1.2.1. Définition des concepts

La situation matrimoniale indique la situation d'une personne par rapport au mariage.

Six catégories de situations matrimoniales ont été définies par le RGPH 2021. Ces catégories adoptées sont : célibataire, marié, veuf, séparé, divorcé et union libre.

Est considéré **marié**, tout individu dont l'union a été célébré à l'état civil, ou religieusement ou selon les rites coutumiers ;

Est **célibataire**, toute personne âgée de 12 ans et plus, qui n'a jamais été mariée et qui ne vit pas avec un homme (pour la femme) et inversement pour une femme (pour l'homme) au moment de la collecte ;

Est considéré en **union libre**, tout individu non marié (civilement, religieusement ou selon les rites coutumiers) qui vit en concubinage ;

Est **veuf ou veuve**, toute personne âgée de 12 ans et plus dont le mariage a été rompu suite au décès du conjoint et qui ne s'est pas remariée. Toutefois, un polygame dont l'une des épouses est décédée demeure toujours marié ;

Est **divorcée**, toute personne de 12 ans et plus dont le mariage a été rompu par divorce et qui ne s'est pas remariée. Même si son ancien(ne) conjoint(e) est décédé(e) après le divorce, elle reste toujours divorcée.

Est **séparée** toute personne mariée qui ne vit plus avec son conjoint (conjointe).

1.2.2. Présentation des principaux indicateurs et méthodes de calcul

Quotient de nuptialité : C'est la probabilité pour les célibataires d'âge x de se marier avant l'âge suivant x+1 (ou x+n).

Age médian au premier mariage : C'est l'âge auquel a lieu le mariage dont le rang est égal à la moitié du nombre total de mariages.

Age moyen au premier mariage : est l'âge qu'ont en moyenne les personnes lorsqu'elles se marient la première fois. Il se calcule pour chacun des sexes..

Fréquence du célibat définitif : Dans une table de nuptialité, le dernier terme n'est généralement pas nul (C55 pour les hommes et C55 pour les femmes). Ce terme indique le nombre d'individus qui restent définitivement célibataires. Ainsi, la fréquence du célibat définitif est le rapport entre le nombre de célibataires définitifs et le nombre de célibataires au début de la table (12 ans pour les hommes et pour les femmes). Le choix du seuil de 55 ans pour les hommes et les femmes suppose que s'il n'y a pas eu de mariage avant cet âge, il est fort probable qu'il n'y en aura plus.

Intensité de la nuptialité (des célibataires) : C'est le complément à l'unité de la fréquence du célibat définitif. Il représente le nombre moyen de mariages par personne.

Intensité de la polygamie : C'est le nombre moyen d'épouses par homme polygame ou le nombre moyen de coépouses pour les femmes vivant sous régime polygamique.

Taux de femmes en union polygamique : C'est la proportion des femmes sous régime polygamique parmi les femmes mariées.

Taux de rupture d'union : C'est la proportion des veufs, divorcés ou séparés parmi la population en âge de se marier, c'est-à-dire celle âgée de 12 ans ou plus.

Proportion des mariages précoces ou mariages des enfants (avant 18 ans) : C'est la part des enfants dans la population de 12 ans ou plus ayant célébré au moins l'un des trois types de mariage (coutumier, civil et religieux).

1.2.3. Evaluation de la qualité des données

Les données collectées sur l'état matrimonial sont-elles de bonne qualité pour fournir des indicateurs acceptables ? L'évaluation est faite au niveau de l'exhaustivité et de la qualité des réponses.

L'exhaustivité des réponses est quasi totale à la question sur le type de mariage. On n'a dénombré aucun cas de non réponse à l'âge de 12 ans chez les femmes et les hommes.

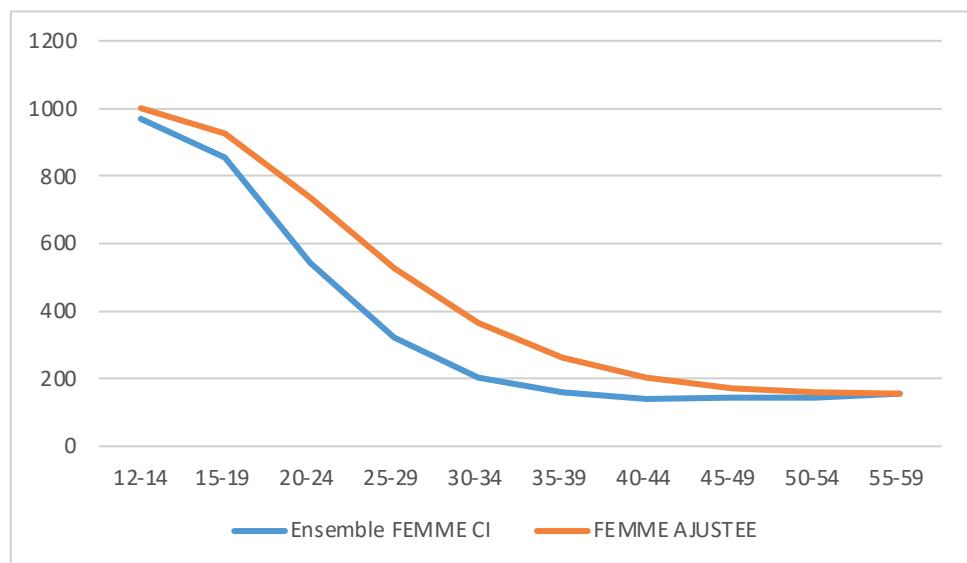
Sur la situation matrimoniale, on relève quelques non réponses mais en proportion quasi-nulle quel que soit le sexe, le milieu de résidence et la nationalité, en somme toutes les variables d'analyse, ce qui indiquerait globalement, une bonne qualité des données.

Les personnes ont-elles été classées correctement dans les différents états matrimoniaux ? Une bonne classification doit se traduire par des courbes présentant les allures régulières selon l'âge, singulièrement celle des célibataires. Il se trouve que les courbes des proportions observées de célibataires ont les allures attendues mais elles présentent certaines distorsions. Ces distorsions pourraient indiquer une surestimation ou une sous-estimation des célibataires à certains âges. L'ampleur de ces distorsions est matérialisée sur les graphiques 1.1 et 1.2 par l'écart entre la courbe observée et la courbe ajustée.

Relativement à la question sur le type de mariage, on note que l'exhaustivité des réponses est quasi totale. On n'a dénombré aucun cas de non réponse à l'âge de 12 ans chez les femmes et les hommes.

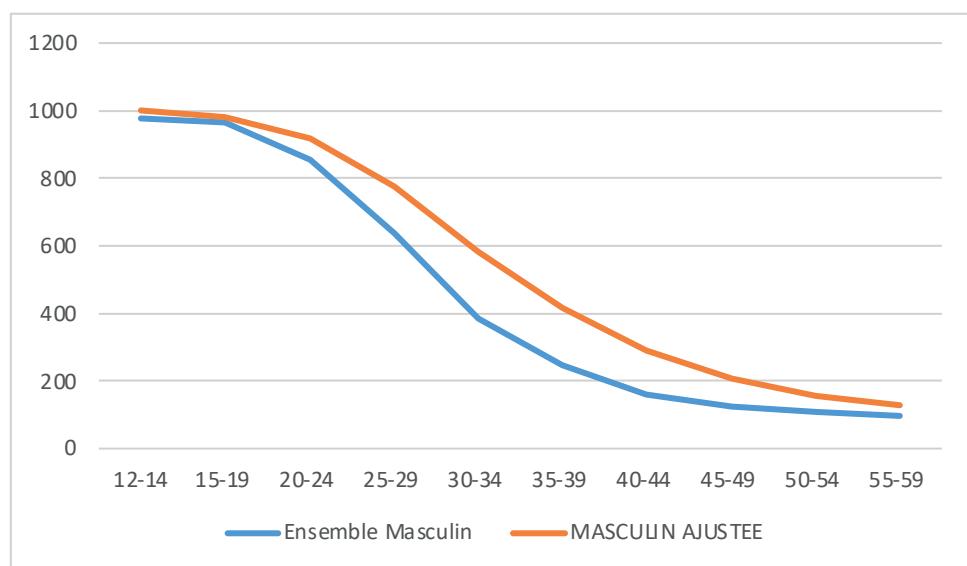
En conclusion de cette évaluation de la qualité des données, on note que les non réponses sont infimes ; les distorsions au niveau de l'âge entre la courbe observée et la courbe ajustée sont plutôt faibles. On peut en déduire que les données collectées sont de bonne qualité et permettent d'estimer de façon acceptable, les indicateurs de nuptialité en Côte d'Ivoire.

Graphique 1.1 : Courbe de nuptialité de la population féminine (Ensemble Côte d'Ivoire : Observée et Ajustée)



Source : ANStat, RGPH 2021

Graphique 1.2 : Courbe de nuptialité de la population masculine (Ensemble Côte d'Ivoire : Observée et Ajustée)



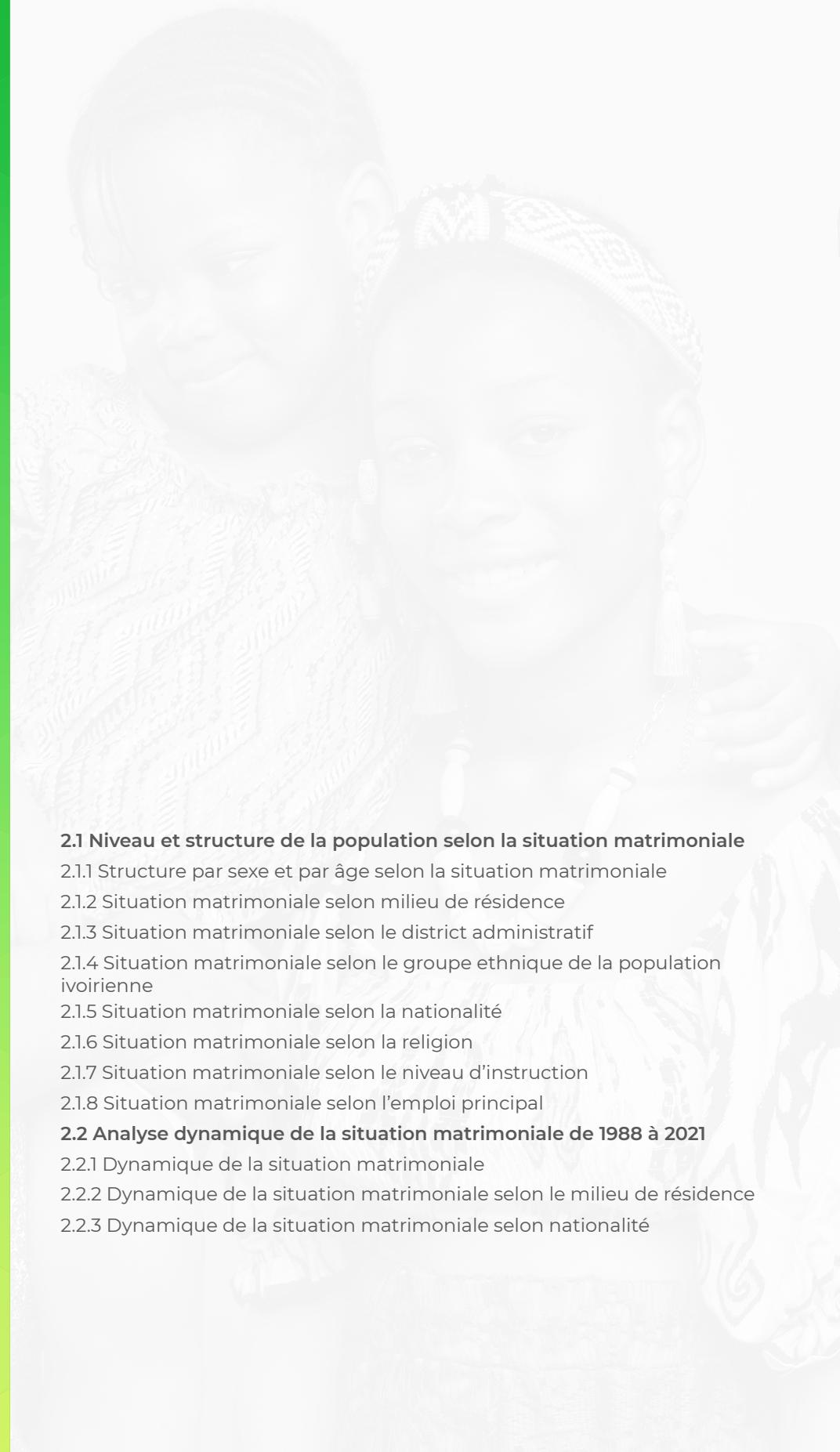
Source : ANStat, RGPH 2021

Etat matrimonial et nuptialité

RAPPORT THEMATIQUE | TOME 3

CHAPITRE II

SITUATION MATRIMONIALE DE LA POPULATION



2.1 Niveau et structure de la population selon la situation matrimoniale

- 2.1.1 Structure par sexe et par âge selon la situation matrimoniale
- 2.1.2 Situation matrimoniale selon milieu de résidence
- 2.1.3 Situation matrimoniale selon le district administratif
- 2.1.4 Situation matrimoniale selon le groupe ethnique de la population ivoirienne
- 2.1.5 Situation matrimoniale selon la nationalité
- 2.1.6 Situation matrimoniale selon la religion
- 2.1.7 Situation matrimoniale selon le niveau d'instruction
- 2.1.8 Situation matrimoniale selon l'emploi principal

2.2 Analyse dynamique de la situation matrimoniale de 1988 à 2021

- 2.2.1 Dynamique de la situation matrimoniale
- 2.2.2 Dynamique de la situation matrimoniale selon le milieu de résidence
- 2.2.3 Dynamique de la situation matrimoniale selon nationalité

CHAPITRE II : SITUATION MATRIMONIALE DE LA POPULATION

Ce chapitre décrit la situation matrimoniale de la population âgée de 12 ans et plus. Il est procédé à l'analyse de la situation de la population de 12 ans et plus concernant le mariage au regard des lois et coutumes de la Côte d'Ivoire. Cette analyse a pour objet de mettre en évidence l'importance relative des célibataires, des mariés, des veufs, des divorcés et des personnes se déclarant en union libre par sexe et groupe d'âges au sein de la population. Les indicateurs et tableaux statistiques sont désagrégés par sexe, groupe d'âges, par milieu de résidence et par district/région administratif selon les caractéristiques individuelles (ethnie, religion, niveau d'instruction, emploi principal et nationalité). Une analyse dynamique de la situation matrimoniale est également réalisée selon le milieu de résidence et la nationalité.

2.1. Niveau et structure de la population selon la situation matrimoniale

Les catégories employées pour le classement selon l'état matrimonial sont les suivantes : Célibataire, Union libre, Marié(e), Séparé(e), Divorcé(e), Veuf/ve.

2.1.1. Structure par sexe et par âge selon la situation matrimoniale

La répartition de la population résidente de 12 ans et plus selon l'état matrimonial révèle que 49,6% de cette population est célibataire tandis que 31,7% est mariée et les personnes en union libre représentent 16,4% de cette population. Les proportions des veufs et veuves (2,1%), des divorcés ou séparés (0,3%) sont inférieures à 3%. Cette structure de l'état matrimonial présente des disparités selon le sexe. En effet, la proportion des célibataires au niveau des hommes est plus élevée que celle des femmes, tandis que la tendance est inverse concernant le mariage, le veuvage, les divorces et les unions libres où les femmes sont en plus grande proportion que les hommes. Dans l'ensemble, les célibataires représentent plus de la moitié de la population masculine 50,0% contre 43,6% pour les femmes.

Les divorcés ou séparés sont faiblement représentés dans l'ensemble (moins de 1%) et cela témoigne de la stabilité des couples dans le mariage.

On constate que la proportion des femmes veuves (3,7%) est 7 fois supérieure à celle des hommes (0,5%) ce qui pourrait s'expliquer par la surmortalité masculine. La faible proportion de veufs chez les hommes (0,5%) pourrait aussi être expliquée par le remariage et la polygamie d'une part et d'autre part par l'écart élevé entre les âges à l'union entre conjoints qui prédispose les femmes au veuvage en raison de leur entrée en union avec des hommes plus âgés. Chez les femmes, la fréquence relativement élevée du veuvage est aussi la conséquence de la polygamie des hommes qui, à leur décès laissent plusieurs veuves à la fois.

Les résultats présentés dans le Tableau 2.1 illustrent bien cette différence de l'état matrimonial entre hommes et femmes.

Tableau 2.1: Répartition (en %) de la population (âgée de 12 ans et plus, par sexe selon l'état matrimonial

Sexe	Célibataire	Union libre	Marié	Divorcé/ Séparé	Veuf (ve)	Total
Homme	55,0	15,4	28,8	0,2	0,5	100,0
Femme	43,6	17,5	34,8	0,4	3,7	100,0
Ensemble	49,6	16,4	31,7	0,3	2,1	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

La structure par âge de l'état matrimonial révèle une corrélation entre l'âge et la nuptialité. La structure par âge des célibataires montre que le pourcentage de célibataires diminue de façon continue avec l'accroissement de l'âge. Au niveau national, le pourcentage de célibataires passe de 97,2% pour les 12-14 ans à 17,2% pour les 85 ans ou plus. Pour ce qui est des mariages, on constate plutôt une augmentation avec l'âge dans la tranche 15-44 ans suivi d'une baisse dans la tranche d'âge de 55 ans ou plus.

Les résultats montrant la baisse de proportion de mariages à partir de 55 ans, pourraient être expliqués par les décès de conjoints. Cela est illustré par une hausse substantielle du pourcentage de veuves de 17,2% dans la tranche d'âges 55-59 ans à 26% parmi les 60 à 64 ans puis à 33,2%, 41,4% et 45,7% respectivement à 65-69 ans, 70-74 ans et 75-79 ans ou plus.

Les résultats du Tableau 2.2 révèlent que la proportion la plus élevée des femmes mariées est observée dans la tranche d'âges de 40-44 ans (59,2%), tandis que chez les hommes c'est entre 65-69 ans (68,9%). On note aussi qu'à tous les âges, les femmes se marient plus que les hommes. Par ailleurs, la proportion des veuves est plus élevée par rapport à celle des veufs dans toutes les tranches d'âge et plus encore dans la tranche de 60 ans ou plus. La proportion des hommes et des femmes divorcés ou séparés est faible (moins de 1%).

Le taux le plus élevé des hommes qui vivent en union libre est observé dans la tranche d'âge de 35 à 39 ans (plus de 27,3%), tandis que chez les femmes ce sont celles dont l'âge est compris entre 30 et 34 ans qui ont le taux d'union libre le plus élevé (plus de 27,3%).

Tableau 2.2 : Répartition (en %) de la population par sexe et groupe d'âges selon la situation matrimonial

Groupe d'âge	Célibataire	Marié(e)	Veuf/(ve)	Divorcé(e)/ Séparé(e)	Union libre	Total
Homme						
12-14	97,6	0,5	0	0	1,9	100,0
15-19	96,3	1,0	0	0	2,6	100,0
20-24	85,5	6,1	0	0	8,4	100,0
25-29	63,7	18,6	0	0	18,6	100,0
30-34	38,5	35,2	0,1	0,2	25,6	100,0
35-39	24,8	47,5	0,2	0,2	27,3	100,0
40-44	16,1	57,1	0,4	0,4	26,0	100,0
45-49	12,5	62,3	0,6	0,6	24,2	100,0
50-54	10,7	65,1	1,3	0,7	22,2	100,0
55-59	9,6	67,2	1,9	0,8	20,5	100,0
60-64	8,8	68,4	3,2	0,9	18,7	100,0
65-69	8,3	68,9	4,6	1,0	17,1	100,0
70-74	8,2	68,1	6,5	0,9	16,3	100,0
75-79	8,5	65,6	8,3	0,9	16,6	100,0
80-84	8,9	63,2	11,3	0,8	15,8	100,0
85 ou +	12,5	56,2	14,2	0,7	16,5	100,0
Ensemble	55	28,8	0,5	0,2	15,4	100,0
Femme						
12-14	96,9	1,0	0	0	2,1	100,0
15-19	85,4	8,0	0	0	6,5	100,0
20-24	54,2	27,0	0,1	0,0	18,6	100,0
25-29	31,9	41,9	0,2	0,2	25,8	100,0
30-34	20,2	51,7	0,7	0,3	27,3	100,0
35-39	16,1	56,5	1,0	0,4	25,9	100,0
40-44	14,1	59,2	2,7	0,8	23,2	100,0
45-49	14,2	58,6	5,3	1,1	20,8	100,0
50-54	14,5	55,1	11,0	1,4	18,0	100,0
55-59	15,4	50,2	17,2	1,6	15,6	100,0
60-64	16,3	43,0	26,0	1,7	13,0	100,0
65-69	16,6	37,1	33,2	1,6	11,5	100,0
70-74	17,2	29,8	41,4	1,2	10,3	100,0
75-79	18,4	25,3	45,7	1,2	9,5	100,0
80-84	19,5	21,1	50,4	1,1	7,8	100,0
85 ou +	20,6	19,1	51,0	0,9	8,4	100,0
Ensemble	43,6	34,8	3,7	0,4	17,5	100,0
Les deux sexes						
12-14	97,2	0,7	0	0	2,0	100,0
15-19	91,2	4,3	0	0	4,5	100,0
20-24	70,1	16,4	0	0	13,4	100,0
25-29	47,5	30,4	0,1	0,4	21,8	100,0
30-34	29,4	43,7	0,3	0,2	26,4	100,0
35-39	20,7	51,8	0,6	0,4	26,6	100,0

Groupe d'âge	Célibataire	Marié(e)	Veuf/(ve)	Divorcé(e)/ Séparé(e)	Union libre	Total
40-44	15,3	58,0	1,4	0,6	24,7	100,0
45-49	13,2	60,7	2,6	0,8	22,7	100,0
50-54	12,4	60,7	5,6	1,0	20,4	100,0
55-59	12,3	59,3	9,0	1,1	18,2	100,0
60-64	12,3	56,5	13,9	1,2	16,0	100,0
65-69	12,2	54,1	17,9	1,3	14,5	100,0
70-74	12,7	49,2	23,7	1,1	13,3	100,0
75-79	13,6	44,6	27,7	1,1	12,9	100,0
80-84	14,9	39,4	33,4	1,0	11,3	100,0
85 ou +	17,2	34,2	36,0	0,8	11,7	100,0
Ensemble CI	49,6	31,7	2,1	0,2	16,4	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

2.1.2. Situation matrimoniale selon milieu de résidence

L'état matrimonial de la population est lié à plusieurs facteurs parmi lesquels figure le milieu de résidence. En 2021, la distribution de la population âgée de 12 ans ou plus, met en évidence des disparités par état matrimonial entre milieux de résidence d'une part et d'autre part entre sexes. En effet, la proportion des mariés est plus élevée en milieu rural (34,6%) qu'Abidjan (29,3%) et dans les autres villes (29,4%). Le veuvage bien que présentant des proportions marginales reste également élevé en milieu rural (2,3%) comparativement à Abidjan (1,7%), aux autres villes (2,0%) et à l'ensemble du milieu urbain (1,9%). Cependant, le célibat, le divorce ou la séparation et l'union libre sont plus fréquents à Abidjan et dans les autres villes (avec 55,2%, 0,3% et 13,5% respectivement).

Chez les femmes tout comme chez les hommes, les comportements matrimoniaux diffèrent suivant qu'on soit en milieu urbain ou en milieu rural. Chez les hommes comme chez les femmes quel que soit le milieu, la part des célibataires est supérieure à celle des mariés.

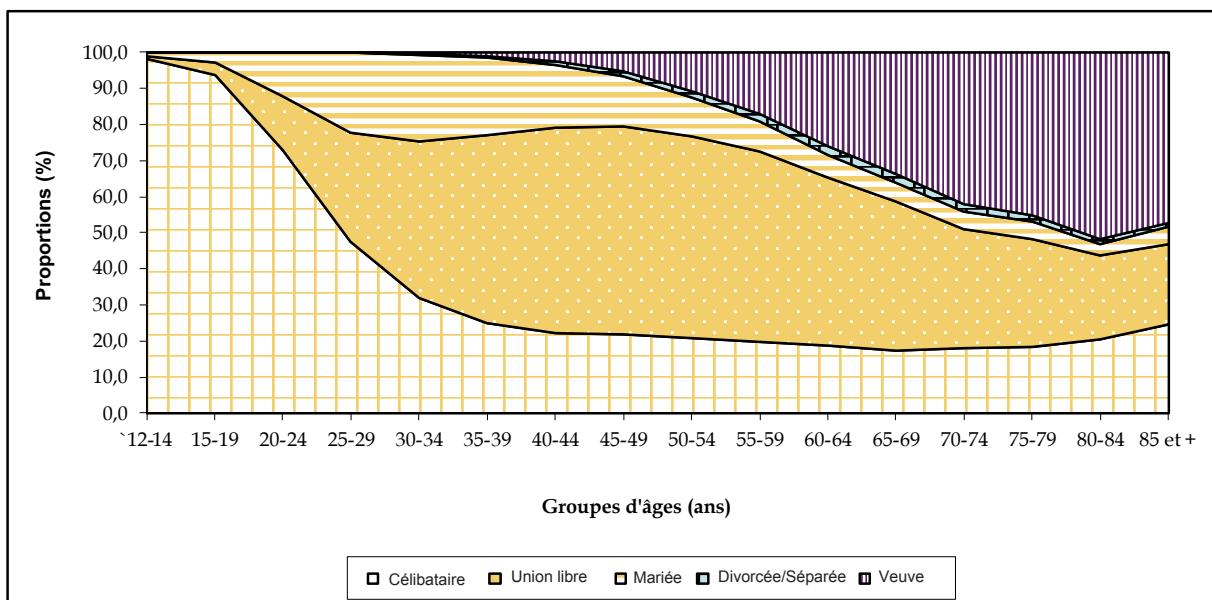
De façon générale, le mariage est plus fréquent en milieu rural qu'en milieu urbain. Chez chacun des deux sexes, le mariage est plus répandu en milieu rural (30,6% et 39,1% respectivement chez les hommes et chez les femmes) qu'Abidjan (28,7% et 30,1% respectivement chez les hommes et chez les femmes) tandis que le célibat est plus prépondérant en milieu urbain qu'en milieu rural aussi bien chez les hommes que chez les femmes. L'union libre est plus fréquente en milieu rural qu'en milieu urbain quel que soit le sexe. A l'opposé, le veuvage est plus fréquent en milieu rural comparativement au milieu urbain et ce quel que soit le sexe. Particulièrement, les divorces sont plus élevés chez les femmes à Abidjan (0,5%) que chez celles du milieu rural (0,4%).

Tableau 2.3 : Répartition de la population par milieu de résidence et sexe selon la situation matrimoniale

Milieu de résidence et sexe	Situation matrimoniale					Total
	Célibataire	Union libre	Marié(e)	Divorcé(e) / Séparé(e)	Veuf/ve	
Abidjan						
Masculin	57,5	13,2	28,7	0,2	0,5	100,0
Féminin	52,8	13,7	30,1	0,5	2,9	100,0
Total	55,2	13,5	29,3	0,3	1,7	100,0
Autres villes						
Masculin	59,8	12,9	26,6	0,2	0,5	100,0
Féminin	48,9	14,8	32,4	0,4	3,6	100,0
Total	54,6	13,8	29,4	0,3	2,0	100,0
Ensemble milieu urbain						
Masculin	59,0	13,0	27,3	0,2	0,5	100,0
Féminin	50,4	14,4	31,5	0,4	3,4	100,0
Total	54,8	13,7	29,3	0,3	1,9	100,0
Ensemble milieu rural						
Masculin	50,1	18,4	30,6	0,2	0,6	100,0
Féminin	34,7	21,5	39,1	0,4	4,2	100,0
Total	42,9	19,9	34,6	0,4	2,3	100,0
Ensemble Côte d'Ivoire						
Masculin	55,0	15,4	28,8	0,2	0,5	100,0
Féminin	43,6	17,5	34,8	0,4	3,7	100,0
Total	49,6	16,4	31,7	0,3	2,1	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

Graphique 2.1 : Structure matrimoniale par âge de la population féminine d'Abidjan



Source : ANStat, RGPH 2021

L'aire délimitée par la proportion des célibataires de sexe féminin à Abidjan est plus élevée que celle des autres catégories matrimoniales (mariée, union libre, divorcée séparée et veuve). Ce qui montre que ce sont les célibataires qui sont prépondérantes. On note que la proportion des célibataires décroît rapidement entre 12-39 ans pour se stabiliser à environ 25%. Elles sont suivies des femmes en union libre et mariées. On observe une très faible proportion de divorcées ou séparées et une forte proportion de veuves qui traduit la surmortalité masculine, surtout au-delà de 30 ans.

2.1.3. Situation matrimoniale selon le district administratif

L'analyse de la situation matrimoniale à partir du Tableau 2.4 révèle une forte disparité entre districts administratifs en Côte d'Ivoire. La proportion des célibataires chez les hommes au niveau des districts est plus élevée dans les zones abritant les plus grands centres urbains du pays telles que le District Autonome de Yamoussoukro et d'Abidjan respectivement (59,6 % et 57,0%) et faible dans le district du Woroba (47,4%) et des savanes (51,3%). Cette proportion de célibataires est particulièrement plus élevée que celle des mariés dans tous les districts administratifs chez les hommes. Cependant, hormis le district du Woroba, la proportion de femmes célibataires est au-dessus de 50%. Les plus grandes proportions d'hommes et de femmes mariés sont concomitamment enregistrées dans le district du Woroba. L'union libre est plus fréquente dans le district des Lagunes (26,9% chez les femmes et 23,5% chez les hommes). Le district du Denguelé enregistre les proportions d'union libre les plus faibles chez les femmes (5,1%) et chez les hommes (4,3%).

Le veuvage est la principale cause des ruptures d'union en 2021. Le veuvage féminin est plus élevé dans les districts des Lacs (6,0%) et du Denguelé (5,6%). Il est très faible dans tous les autres districts pour la population masculine car il touche moins d'un homme sur cent. Quant au divorce ou à la séparation, chez les femmes, il est plus fréquent dans les districts du Zanzan et des Lacs où il atteint 0,7%. Comparativement à cette région, les autres districts enregistrent un taux très faible aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Tableau 2.4 : Répartition (en %) de la population par district selon le sexe et la situation matrimoniale

District administrative	Célibataire	Marié	Divorcé (e)/ Séparé(e)	Veuf/(ve)	Union libre	Total
Homme						
District Autonome Abidjan	57,0	28,8	0,2	0,5	13,4	100,0
District Autonome Yamoussoukro	59,6	21,5	0,2	0,6	18,1	100,0
Bas-Sassandra	54,1	30,1	0,2	0,3	15,3	100,0
Comoé	55,8	23,9	0,2	0,5	19,6	100,0
Denguelé	52,1	42,8	0,2	0,6	4,3	100,0
Goh-Djiboua	54,9	29,7	0,2	0,5	14,7	100,0
Haut-Sassandra-Marahoué	55,3	29,3	0,2	0,5	14,7	100,0
Lacs	58,1	19,3	0,3	0,9	21,4	100,0
Lagunes	55,6	20,2	0,2	0,5	23,5	100,0
Montagnes	52,4	26,9	0,3	0,5	20,0	100,0
Savanes	51,3	41,3	0,2	0,6	6,5	100,0
Vallée du Bandama	57,7	27,3	0,3	0,8	13,9	100,0
Woroba	47,4	44,0	0,2	0,6	7,6	100,0
Zanzan	55,1	25,9	0,3	0,7	18,0	100,0
Ensemble	55,0	28,8	0,2	0,5	15,4	100,0
Femme						
District Autonome Abidjan	52,2	30,4	0,5	3,0	14,0	100,0
District Autonome Yamoussoukro	51,4	24,0	0,4	3,4	20,8	100,0
Bas-Sassandra	40,5	38,9	0,2	2,0	18,2	100,0
Comoé	45,6	28,7	0,5	3,4	21,9	100,0
Denguelé	31,6	57,3	0,3	5,6	5,1	100,0
Goh-Djiboua	41,6	37,2	0,2	3,7	17,2	100,0
Haut-Sassandra-Marahoué	42,3	36,8	0,4	3,4	17,1	100,0
Lacs	45,0	22,4	0,7	6,0	26,0	100,0
Lagunes	45,5	24,0	0,4	3,2	26,9	100,0
Montagnes	37,6	34,4	0,4	3,6	24,0	100,0
Savanes	34,8	52,0	0,4	5,1	7,7	100,0
Vallée du Bandama	44,3	33,2	0,5	5,5	16,4	100,0
Woroba	28,8	57,6	0,4	4,7	8,5	100,0
Zanzan	40,2	32,5	0,7	5,1	21,6	100,0
Ensemble	43,6	34,8	0,4	3,7	17,5	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

2.1.4. Situation matrimoniale selon le groupe ethnique de la population ivoirienne

Il existe en Côte d'Ivoire plus d'une soixantaine d'ethnies qui sont regroupées en cinq grands groupes linguistiques et culturels, à savoir les Akan, Krou, Mandé du Nord, Mandé du Sud et Gur (Voltaïque). A ces cinq groupes, s'ajoute la catégorie les naturalisés.

Parmi ceux qui ont déclaré leur groupe ethnique, il ressort que les proportions de célibataires sont plus élevées dans le groupe Akan que dans les autres groupes ethniques quel que soit le sexe. Les célibataires y représentent 58% dans la population masculine et 49,4 % dans la population féminine ; des proportions qui sont supérieures à celles des célibataires dans la population de la Côte d'Ivoire dans son ensemble. Près de la moitié des femmes (48,9%) du groupe ethnique Akan a été recensée comme mariée alors que ce groupe ethnique enregistre la proportion des mariés la plus faible chez les hommes (19,9%).

Moins de 1% des personnes interrogées sans distinction de sexe et de groupes ethniques ont affirmé être en rupture d'union (divorcé ou séparé).

Le veuvage est 7 fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes dans tous les groupes ethniques.

Les unions libres ou consensuelles sont moins pratiquées chez les Mandé du Nord (8,1% pour les hommes et 9,0% chez les femmes) et les Ivoiriens naturalisés (5,5% chez hommes et 5,3% pour les femmes) que dans les autres groupes ethniques.

Tableau 2.5 : Répartition (en %) de la population par groupe ethnique de la population de nationalité ivoirienne et le sexe selon la situation matrimoniale

Sexe	Célibataire	Marié	Divorcé(e)/ Séparé(e)	Veuf (ve)	Union libre	Total
AKAN						
Homme	58,0	19,9	0,2	0,6	21,3	100,0
Femme	49,4	48,9	0,5	3,5	24,0	100,0
Total	53,7	21,2	0,4	2,	22,6	100,0
KROU						
Homme	55,6	22,2	0,3	0,6	21,3	100,0
Femme	48,4	23,8	0,5	4,4	22,9	100,0
Total	52,1	23,0	0,4	2,5	22,1	100,0
MANDE DU NORD						
Homme	56,4	34,4	0,2	0,5	8,1	100,0
Femme	42,0	44,3	0,4	4,3	9,0	100,0
Total	49,5	39,1	0,3	2,3	8,8	100,0
MANDE DU SUD						
Homme	53,8	24,7	0,4	0,7	20,4	100,0
Femme	43,6	28,4	0,6	4,5	22,9	100,0
Total	48,8	26,6	0,5	2,6	21,6	100,0
GUR						
Homme	53,5	33,7	0,2	0,6	11,9	100,0
Femme	39,6	42,3	0,4	4,2	13,6	100,0
Total	46,8	37,9	0,4	2,3	12,7	100,0
NATURALISE						
Homme	59,3	34,4	0,4	0,5	5,5	100,0
Femme	50,5	40,0	0,5	3,6	5,3	100,0
Total	55,2	37,0	0,4	2,0	5,4	100,0
ENSEMBLE						
Homme	56,1	26,7	0,2	0,6	16,4	100,0
Femme	45,2	31,9	0,5	4,0	18,4	100,0
Total	50,8	29,2	0,4	2,2	17,4	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

2.1.5. Situation matrimoniale selon la nationalité

La population de nationalité ivoirienne vivant dans le milieu urbain compte plus de personnes célibataires que dans le milieu rural. Ainsi, 58,8% des hommes résidant à Abidjan et 61% dans les autres villes sont célibataires contre 50,4 % dans la zone rurale. Dans la population féminine ivoirienne, les célibataires représentent 54,2 % à Abidjan, 50,4 % dans les autres milieux urbains et seulement un-tiers (35,8 %) dans le milieu rural.

Cette même caractéristique dans la répartition des célibataires de la population ivoirienne selon le milieu de résidence est aussi observée dans la population non-ivoirienne avec des proportions encore plus élevées en milieu urbain : les célibataires sont plus nombreux parmi les hommes non-ivoiriens dans les autres localités urbaines (54,5%), qu'Abidjan (52,9 %). Parmi

les femmes non-ivoiriennes, la proportion de célibataires se chiffre à 30,5% dans le milieu rural et 43,7% dans les villes (47% à Abidjan et 41,3% dans les autres villes). La proportion des personnes mariées tant dans la population ivoirienne que dans la population non-ivoirienne est plus faible dans les villes. On note ainsi que pour la population non-ivoirienne, ce sont 35,4% des hommes et 42% des femmes qui sont mariés en milieu urbain contre 36,5 % d'hommes et 50,8 % de femmes qui ont le statut de marié dans le milieu rural.

La présence des personnes en union libre au sein des populations de nationalité ivoirienne est plus marquée que celle des populations non ivoiriennes selon le milieu de résidence. En effet, le milieu rural renferme en son sein les proportions les plus élevées de personnes en situation d'union libre aussi bien parmi les hommes que parmi les femmes indépendamment de la nationalité (respectivement 20% et 23 % dans la population ivoirienne et 14,1 % et 16,6% dans la population non-ivoirienne).

En ce qui concerne les personnes en rupture d'union, qu'elles le soient devenues par divorce ou veuvage, elles sont moins nombreuses au sein des deux sous-populations ivoirienne et non-ivoirienne, quel que soit le sexe et le milieu de résidence.

Tableau 2.6 : Répartition (en %) de la population par nationalité, sexe selon la situation matrimoniale

Milieu de résidence et sexe	Situation matrimoniale					Total	
	Célibataire	Union libre	Marié(e)	Divorcé(e)/ séparé(e)	Veuf (ve)		
Population ivoirienne							
Abidjan							
Masculin	58,8	14,3	26,2	0,2	0,5	100,0	
Féminin	54,2	14,7	27,1	0,4	2,9	100,0	
Ensemble	56,5	14,5	25,9	0,3	1,7	100,0	
Autres Villes							
Masculin	61,0	13,4	24,9	0,2	0,5	100,0	
Féminin	50,4	15,4	30,1	0,3	3,7	100,0	
Ensemble	55,9	14,4	27,3	0,3	2,1	100,0	
Ensemble milieu urbain							
Masculin	60,3	13,8	25,3	0,2	0,5	100,0	
Féminin	51,8	15,2	29,2	0,3	3,4	100,0	
Ensemble	56,1	14,5	27,2	0,3	1,9	100,0	
Ensemble milieu rural							
Masculin	50,4	20,0	28,6	0,2	0,7	100,0	
Féminin	35,8	23,0	35,9	0,3	4,8	100,0	
Ensemble	43,4	21,4	32,1	0,3	2,7	100,0	

Milieu de résidence et sexe	Situation matrimoniale					Total	
	Célibataire	Union libre	Marié(e)	Divorcé(e)/ séparé(e)	Veuf (ve)		
Population non-ivoirienne							
Abidjan							
Masculin	52,9	9,3	37,0	0,2	0,5	100,0	
Féminin	47,0	9,6	39,8	0,3	3,2	100,0	
Ensemble	50,3	9,5	38,3	0,3	1,7	100,0	
Autres Villes							
Masculin	54,5	10,7	34,2	0,2	0,4	100,0	
Féminin	41,3	11,8	43,5	0,2	3,1	100,0	
Ensemble	48,6	11,2	38,4	0,2	1,6	100,0	
Ensemble milieu urbain							
Masculin	53,9	10,1	35,4	0,2	0,4	100,0	
Féminin	43,7	10,9	42,0	0,3	3,1	100,0	
Ensemble	49,3	10,5	38,3	0,2	1,6	100,0	
Ensemble milieu rural							
Masculin	48,9	14,1	36,5	0,2	0,3	100,0	
Féminin	30,5	16,6	50,8	0,2	2,0	100,0	
Ensemble	40,9	15,2	42,7	0,2	1,1	100,0	

Source : ANStat, RGPH 2021

2.1.6. Situation matrimoniale selon la religion

La religion, en tant que vecteur de transmission de croyances, de pratiques, de normes et de valeurs, constituent un élément important de réponse tant individuelle que collective à la décision d'entrer en union. La Côte d'Ivoire est un pays laïc où se côtoient plusieurs religions. Il ressort du Tableau 2.7 que les catholiques comptent la plus forte proportion de célibataires quel que soit le sexe (57,0 % pour les hommes et 49,6 % pour les femmes). Par ailleurs quelle que soit la religion, la proportion des hommes célibataires est plus importante que celle des femmes. La tendance contraire s'observe pour les unions libres où il y a une proportion plus forte de femmes en union libre que d'hommes en union libre quelle que soit la religion. La plus forte proportion est observée chez les adeptes de la religion Harriste (26,6% pour les femmes contre 25,2% pour les hommes).

Il en est de même au niveau des personnes mariées. Il y a proportionnellement plus de mariés parmi les femmes que parmi les hommes quelle que soit la religion. Parmi les femmes, les mariées sont en proportion plus importante chez les musulmanes (46,9 %) et les animistes (43,6 %) que pour les autres confessions, les plus faibles proportions étant observées chez les méthodistes/protestantes (23,6%) et les harristes (23,5 %).

Le veuvage est plus élevé chez les femmes animistes (7,8%) que chez les pratiquantes des autres religions, la proportion la plus faible est observée chez les hommes pratiquant les autres religions chrétiennes (0,4%). La proportion des unions libres est plus élevée chez les femmes que les hommes dans toutes

les religions. Plus d'une femme sur quatre (26,6%) de religion harriste est en union consensuelle. Les proportions des ruptures d'union sont presque les mêmes et représentent moins de 1% quel que soit le sexe et la religion.

Comparativement, les données révèlent que les proportions les plus élevées de célibataires, de mariés et de personnes vivant en union libre se retrouvent respectivement chez les catholiques, les musulmans et les harristes et ce, quel que soit le sexe. Aussi, les proportions les moins élevées sont enregistrées chez les animistes en ce qui concerne les célibataires (tant chez les hommes que chez les femmes), les sans religion et les Harristes en ce qui concerne la population des mariés (respectivement chez les hommes et chez les femmes), chez les musulmans en ce qui concerne les unions libres quel que soit le sexe.

Tableau 2.7: Répartition (en %) de la population par religion et sexe selon la situation matrimoniale

Religion/Sexe	Célibataire	Marié	Divorcé(e)/ Séparé(e)	Veuf (ve)	Union libre	Total
Homme						
Musulmane	53,5	36,7	0,2	0,5	9,2	100,0
Catholique	57,0	23,1	0,2	0,6	19,2	100,0
Méthodiste/ Protestant	55,8	21,4	0,2	0,6	22,0	100,0
Harriste	50,9	22,8	0,2	0,8	25,2	100,0
Autres religions chrétiennes	57,1	22,9	0,2	0,4	19,4	100,0
Autres religions	42,9	34,9	0,3	0,7	21,1	100,0
Animiste	42,3	35,5	0,4	1,3	20,2	100,0
Sans religion	56,5	20,2	0,2	0,7	22,3	100,0
Total	55,0	28,8	0,3	0,5	15,4	100,0
Femme						
Musulmane	39,3	46,9	0,3	3,8	9,8	100,0
Catholique	49,6	25,1	0,4	3,5	21,3	100,0
Méthodiste/ Protestant	48,2	23,6	0,4	3,5	24,2	100,0
Harriste	43,7	23,5	0,5	5,6	26,6	100,0
Autres religions chrétiennes	47,5	25,5	0,4	3,1	23,5	100,0
Autres religions	36,9	32,2	0,7	4,6	25,4	100,0
Animiste	28,1	43,6	0,5	7,8	19,7	100,0
Sans religion	41,8	28,2	0,4	4,7	24,8	100,0
Total	43,6	34,8	0,4	3,7	17,5	100,0
Ensemble	49,6	31,7	0,3	2,1	16,4	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

2.1.7. Situation matrimoniale selon le niveau d'instruction

L'instruction est l'un des facteurs clés qui influence l'état matrimonial d'une personne à travers la durée de la scolarisation et l'ouverture d'esprit qu'elle occasionne vis-à-vis des us et coutumes liés au mariage. De ce fait, l'intensité de la nuptialité ainsi que les ruptures d'union varient parfois avec le niveau

d'instruction. En effet, le célibat est plus présent chez les femmes ayant un niveau secondaire et supérieur (respectivement 71,1% et 55,6%) tandis que le mariage et l'union libre affichent des proportions plus élevées chez les femmes n'ayant aucun niveau d'instruction avec respectivement (46,9%) et (19,5%).

Globalement, les ruptures d'union dues au veuvage ont tendance à diminuer lorsque le niveau d'instruction augmente chez les femmes. Leur proportion est particulièrement plus élevée chez les femmes n'ayant aucun niveau d'instruction (5,8%). Il passe de 5,8% chez les femmes sans instruction à 1,8% chez ceux du niveau secondaire et 0,9% chez ceux du niveau supérieur (Tableau 2.8).

Tableau 2.8 : Répartition (en %) par niveau d'instruction et le sexe selon la situation matrimoniale

Niveau d'instruction	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)/ Séparé(e)	Veuf (ve)	Union libre	Total
Homme						
Sans niveau	43,2	38,6	0,3	0,8	17,1	100,0
Primaire	61,2	23,5	0,2	0,4	14,7	100,0
Secondaire	71,7	15,8	0,1	0,2	12,2	100,0
Supérieur	49,6	32,4	0,3	0,4	17,3	100,0
NSP	45,5	31,7	0,3	0,6	22,0	100,0
Total	55,0	28,8	0,2	0,5	15,4	100,0
Femme						
Sans niveau	27,3	46,9	0,5	5,8	19,5	100,0
Primaire	55,0	24,6	0,4	1,8	18,3	100,0
Secondaire	71,1	15,4	0,2	0,8	12,5	100,0
Supérieur	55,6	28,2	0,5	0,9	14,8	100,0
NSP	38,5	33,9	0,4	3,4	23,8	100,0
Total	43,6	34,8	0,4	3,7	17,5	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

2.1.8. Situation matrimoniale selon l'emploi principal

L'activité économique, appréhendée à travers la situation dans l'emploi peut avoir une très grande influence sur le comportement matrimonial d'une personne. La situation dans l'emploi est étroitement liée au niveau de vie d'un individu et par ricochet à sa capacité à entretenir une famille. La situation par rapport à l'emploi peut déterminer l'état d'une personne à l'égard du mariage en raison de la stabilité économique qu'elle engendre. En effet, les conditions économiques agissent du fait des charges liées au mariage (dot, entretien du foyer, problème de logement, etc.) sur l'état matrimonial. Ces considérations économiques sont susceptibles de retarder l'entrée en union ou provoquer des ruptures. Dans la population active parmi les femmes comme parmi les hommes, les personnes qui travaillent ont en leur sein beaucoup plus de mariés que celles qui n'ont pas d'emploi. Ainsi

plus de deux hommes ou femmes sur cinq (respectivement 42,8 % et 40,8 %) en emploi sont mariés alors que chez les chômeurs, les personnes mariées représentent seulement 15,6 % parmi les hommes et un peu moins du quart (23,9 %) parmi les femmes. Les personnes au chômage vivent beaucoup plus dans le célibat que les personnes qui sont en emploi : 59,2 % des hommes et 46,3 % des femmes.

Tableau 2.9 : Répartition (en %) de la population active occupée, par sexe selon la situation matrimoniale

Caractéristiques socio-économiques			Etat matrimonial					
			Célibataire	Union libre	Marié(e)	Séparé(e)/Divorcée(e)	Veuf(ve)	Total
Sexe	Masculin	En emploi	35,5	20,7	42,8	0,3	0,7	100,0
		Au chômage	59,2	24,6	15,6	0,3	0,3	100,0
		Total	36,1	20,8	42,1	0,3	0,7	100,0
	Féminin	En emploi	32,0	21,2	40,8	0,7	5,3	100,0
		Au chômage	46,3	26,6	23,9	0,6	2,6	100,0
		Total	32,6	21,4	40,0	0,7	5,2	100,0
	Ensemble	En emploi	34,2	20,9	42,1	0,5	2,4	100,0
		Au chômage	52,6	25,6	19,9	0,4	1,5	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

2.2. Analyse de l'évolution de la situation matrimoniale de 1988 à 2021

2.2.1. Dynamique de la situation matrimoniale

Dans la population masculine jeune, comme parmi les jeunes filles, les modifications apparaissent à partir de 20 ans, avec une décroissance régulière des proportions des célibataires, plus prononcée chez les filles.

Les proportions de célibataires dans le groupe d'âge 20-24 ans passent de 79,7% en 1988 à 81,8 % en 1998 pour s'établir à 85,5% en 2021 chez les hommes. Chez les femmes, les proportions passent de 24,2% en 1988 à 37,2 % en 1998 pour atteindre un niveau de 54,2% en 2021.

De 20-24 ans jusqu'à 45- 49 ans, la proportion des mariés reste élevée chez les femmes. Dans le groupe d'âge 30-34 ans, elle passe de 81,5% en 1988 à 71,6% en 1998 et à près d'une femme sur deux (51,7%) en 2021.

Les ruptures d'union (divorce ou veuvage) sont plus fréquentes à partir de 40-44 ans au niveau des deux sexes. Dans le groupe d'âge 50-54 ans, la proportion des personnes en rupture par divorce passe de 3,5% de 1988 à 1,9% en 1998 avant de décroître à 0,7% en 2021 chez les hommes.

Le veuvage reste entre les recensements successif (1975, 1988, 1998, 2021) un phénomène plus important pour les femmes car les proportions dans les

différents groupes d'âges sont supérieures à celles des hommes.

Tableau 2.10 : Evolution de la situation matrimoniale par sexe et âge (en %)

Sexe	Situation matrimoniale														Total	
	Célibataire			Union libre			Marié(e)			Divorcé(e)/ Séparé(e)			Veuf(ve)			
	1988	1998	2021	1988	1998	2021	1988	1998	2021	1988	1998	2021	1988	1998	2021	
Homme																
12-14 ans	100,0	99,6	97,6	0,0	0,0	1,9	0,0	0,4	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
15-19 ans	96,5	97,4	96,3	1,1	0,6	2,6	2,4	1,9	1,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	100,0
20-24 ans	79,7	81,8	85,5	3,7	4,5	8,4	16,2	13,5	6,1	0,3	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	100,0
25-29 ans	50,5	56,9	63,7	5,3	9,0	18,6	43,3	33,6	18,6	0,7	0,3	0,0	0,2	0,2	0,0	100,0
30-34 ans	26,7	32,3	30,5	4,5	10,7	25,6	67,1	56,0	35,2	1,4	0,6	0,2	0,3	0,4	0,1	100,0
35-39 ans	16,6	20,6	24,8	3,1	9,7	27,3	77,8	68,1	47,5	2,0	0,8	0,2	0,5	0,7	0,2	100,0
40-44 ans	11,8	13,8	16,1	2,1	7,9	26,3	82,7	76,0	57,1	2,6	1,2	0,4	0,9	1,1	0,4	100,0
45-49 ans	9,3	10,2	12,5	1,6	6,5	24,2	84,7	80,2	62,3	3,0	1,6	0,6	1,4	1,5	0,6	100,0
50-54 ans	7,9	9,4	10,7	1,4	5,2	22,2	85,0	81,0	65,1	3,5	1,9	0,7	2,2	2,5	1,3	100,0
55-59 ans	6,6	7,3	9,6	1,2	4,5	20,5	85,0	83,2	67,2	3,9	2,0	0,8	3,3	3,0	1,9	100,0
60-64 ans	6,3	7,2	8,8	1,1	4,0	18,7	83,0	81,9	68,4	4,3	2,2	0,9	5,3	4,7	3,2	100,0
65-69 ans	5,6	6,9	8,3	0,9	3,7	17,1	81,1	80,8	68,9	4,5	2,4	1,1	7,8	6,2	4,6	100,0
70-74 ans	6,1	8,9	8,2	0,7	3,5	16,3	76,8	76,0	68,1	4,9	2,5	0,9	11,5	9,0	6,5	100,0
75-79 ans	5,9	10,9	8,5	0,5	3,1	16,6	73,5	72,0	65,6	4,8	2,5	0,9	15,3	11,5	8,3	100,0
80-84 ans	7,8	17,7	8,9	0,6	2,5	15,8	67,5	63,8	63,2	5,3	1,9	0,8	18,9	13,9	11,3	100,0
85 ans +	11,2	25,0	12,5	0,6	3,1	16,5	58,3	54,5	56,2	4,7	0,6	0,7	25,1	15,5	14,2	100,0
Ensemble	51,0	55,3	55,0	2,6	5,3	15,4	44,1	37,8	28,8	1,4	0,6	0,2	1,0	1,0	0,5	100,0
Femme																
12-14 ans	100,0	97,7	96,4	0,0	0,6	2,1	0,0	1,5	1,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	100,0
15-19 ans	58,1	70,3	85,4	6,3	6,2	6,5	35,0	23,1	8,0	0,5	0,2	0,0	0,1	0,2	0,0	100,0
20-24 ans	24,2	37,2	54,2	7,7	11,4	18,6	66,5	50,4	27,0	1,3	0,5	0,0	0,3	0,5	0,1	100,0
25-29 ans	13,9	22,7	31,9	5,9	11,5	25,8	77,3	63,9	41,9	2,1	0,9	0,2	0,8	1,0	0,2	100,0
30-34 ans	9,2	14,8	20,2	4,3	9,8	27,3	81,5	71,6	51,7	3,3	1,6	0,3	1,7	2,3	0,7	100,0
35-39 ans	6,5	11,6	16,1	3,0	8,1	25,9	82,8	74,0	56,5	4,2	2,2	0,4	3,5	4,0	1,0	100,0
40-44 ans	4,9	10,1	14,1	2,2	6,5	23,2	80,0	72,0	59,2	5,3	3,4	0,8	7,5	8,0	2,7	100,0
45-49 ans	4,4	8,4	14,2	1,6	5,2	20,8	75,4	69,6	58,6	6,2	4,1	1,1	12,2	12,7	5,3	100,0
50-54 ans	4,2	7,4	14,5	1,2	4,1	18,0	67,3	63,2	55,1	7,0	4,6	1,4	20,1	20,7	11,0	100,0
55-59 ans	4,0	6,9	15,4	0,9	3,6	15,6	59,1	57,6	50,2	7,1	4,8	1,6	28,8	27,0	17,2	100,0
60-64 ans	4,2	6,7	16,3	0,7	3,1	13,0	45,9	47,3	43,0	6,8	4,7	1,7	42,3	38,3	26,0	100,0
65-69 ans	4,2	6,7	16,6	0,6	2,7	11,5	35,9	41,1	37,1	6,3	4,2	1,6	52,9	45,3	33,2	100,0
70-74 ans	4,3	7,5	17,2	0,5	2,4	10,3	24,2	31,9	29,8	5,2	3,9	1,2	65,8	54,4	41,4	100,0
75-79 ans	4,8	8,7	18,4	0,5	2,5	9,5	18,8	26,7	25,3	4,6	3,3	1,2	71,3	58,7	45,7	100,0
80-84 ans	4,8	14,6	19,5	0,4	2,2	7,8	13,3	19,7	21,1	4,0	2,6	1,1	77,6	60,8	50,4	100,0
85 ans et+	7,2	16,4	20,6	0,4	2,4	8,4	9,6	21,4	19,1	2,9	2,5	0,9	80,0	57,3	51,0	100,0
Ensemble	29,3	37,0	43,6	4,0	7,3	17,5	57,4	48,2	34,8	2,7	1,5	0,4	6,4	6,1	3,7	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

2.2.2. Dynamique de la situation matrimoniale selon le milieu de résidence

De façon générale, l'on note une évolution dans le comportement matrimonial de la population vivant en Côte d'Ivoire entre 1988 et 2021. La tendance est à la baisse de la proportion des mariés (50,5% à 31,7%) et à la hausse de la proportion des célibataires (40% à 50%) et des personnes en union libre (3,4% à 16,4%) au cours de la période. La même tendance est observée quel que soit le milieu de résidence. En effet, l'on constate une hausse de la proportion des célibataires (de 5,1 points et 8,8 points respectivement en milieu urbain et en milieu rural) et des personnes vivant en union libre (de 10 points et 16,5 points respectivement en milieu urbain et en milieu rural). Au contraire, une baisse de la proportion des mariés est constatée en milieu urbain (-14,3 points) et en milieu rural (-20,7 points).

Contrairement aux proportions des veufs qui sont restées quasiment stables sur la période intercensitaire, les proportions des divorcés ont diminué légèrement sur la même période.

On note ainsi pour les hommes, une évolution de ces proportions de 44,6% en 1988 à 50,1% en 2021 en zone rurale qui contribue fortement à l'évolution enregistrée au niveau national dans cette population, avec des proportions de 51,0% en 1988 et 55,0% en 2021.

Dans la population féminine, l'augmentation des proportions de célibataires est plus prononcée sur la même période. Alors qu'on est passé de 29,3% à 43,6% de célibataires entre 1988 et 2021 dans cette sous-population féminine au niveau national, c'est surtout le milieu rural qui enregistre la plus forte évolution en passant de 21,6% en 1988 à 34,7% en 2021.

Tableau 2.11 : Evolution de la population par milieu de résidence et sexe selon la situation matrimoniale (en %)

Sexe	Situation matrimoniale															Total	
	Célibataire			Union libre			Marié(e)			Divorcé(e)/ Séparé(e)			Veuf(ve)				
	1988	1998	2021	1988	1998	2021	1988	1998	2021	1988	1998	2021	1988	1998	2021		
Abidjan																	
Masculin	54,9	61,9	57,5	3,2	7,2	13,2	40,6	30,1	28,7	0,9	0,4	0,2	0,3	0,4	0,5	100,0	
Féminin	44,1	55,0	52,8	4,3	8,2	13,7	46,6	33,0	30,1	2,6	1,1	0,5	2,3	2,7	2,9	100,0	
Ensemble	49,8	58,5	55,2	3,8	7,7	13,5	43,5	31,6	29,3	1,8	0,8	0,3	1,2	1,5	1,7	100,0	
Ensemble Urbain																	
Masculin	57,4	62,5	59,0	2,7	5,8	13,0	38,7	30,7	27,3	0,9	0,4	0,2	0,4	0,6	0,5	100,0	
Féminin	41,1	50,4	50,4	4,0	7,2	14,4	49,1	37,2	31,5	2,3	1,1	0,3	3,6	4,1	3,4	100,0	
Ensemble	49,7	56,6	54,8	3,3	6,5	13,7	43,6	33,8	29,3	1,5	0,7	0,3	1,9	2,3	1,9	100,0	
Ensemble Rural																	
Masculin	46,4	49,0	50,1	2,5	4,9	18,4	47,9	44,0	30,6	1,7	0,8	0,2	1,5	1,3	0,6	100,0	
Féminin	21,6	25,6	34,7	4,3	7,3	21,5	62,8	57,4	39,1	3,0	1,8	0,4	8,2	7,8	4,2	100,0	
Ensemble	34,1	37,5	42,9	3,4	6,1	19,9	55,3	50,6	34,6	2,3	1,3	0,4	4,8	4,5	2,3	100,0	
Ensemble Côte d'Ivoire																	
Masculin	51,0	55,3	55,0	2,6	5,3	15,4	44,0	37,8	28,8	1,4	0,6	0,2	2,7	1,0	0,5	100,0	
Féminin	29,3	37,0	43,6	4,2	7,3	17,5	57,4	48,2	34,8	2,7	1,5	0,4	6,4	6,1	3,7	100,0	
Ensemble	40,4	46,3	49,6	3,4	6,3	16,4	50,5	42,9	31,7	2,0	1,1	0,3	3,6	3,5	2,1	100,0	

Source : ANStat, RGPH 2021

2.2.3. Dynamique de la situation matrimoniale selon nationalité

Comme déjà mis en évidence dans les sous-sections précédentes, les modifications de l'évolution de la situation matrimoniale selon la nationalité se situent davantage au niveau des célibataires et des mariés.

Dans la population de nationalité ivoirienne, on note un changement dans l'évolution de la situation matrimoniale sur la période 1988-2021. Les proportions de célibataires continuent de progresser passant de 41,2% en 1988 à 51,4 % en 2021. L'analyse selon le sexe montre que cette progression

est nettement plus forte dans la sous-population féminine (31,7% en 1988 et 45,2% en 2021, soit une évolution de près de 14 points sur la période) que dans la sous-population masculine (moins de 5 points).

Au niveau des mariés dans la population de nationalité ivoirienne, on enregistre une baisse considérable. En effet, alors qu'on était à 52,6 % en 1988, la proportion des mariés dans cette population n'est plus que 29,2 % en 2021 (soit une baisse de plus de 23 points sur la période 1988-2021. Les proportions des divorcés et des veufs ont également diminué.

Les mêmes tendances sont observées au sein de la population de nationalité non-ivoirienne et plus accentuées au niveau de la population féminine. En effet, la proportion des femmes mariées est passée de 74,9% en 1988 à 46,3% en 2021, soit une baisse significative de près de 29 points (cet écart étant seulement de 13 points chez les hommes mariés non-ivoiriens).

Tableau 2.12 : Evolution de la population par nationalité selon la situation matrimoniale

Nationalité	Célibataire			Marié(e)			Divorcé(e)/ Séparé(e)			Veuf(ve)		
	1988	1998	2021	1988	1998	2021	1988	1998	2021	1988	1998	2021
Ivoirienne												
Masculin	51,6	56,9	56,1	45,4	35,3	26,7	1,6	0,7	0,2	1,3	1,1	0,6
Féminin	31,7	39,7	45,2	57,3	43,5	31,9	3,2	1,8	0,5	7,8	7,1	4,0
Ensemble	41,2	48,1	51,4	52,6	39,5	29,2	2,5	1,3	0,4	4,7	4,2	2,2
Non-Ivoirienne												
Masculin	49,8	51,6	51,4	49,0	43,7	35,9	0,8	0,4	0,2	0,4	0,5	0,4
Féminin	22,1	27,4	37,2	74,9	64,2	46,3	1,0	0,5	0,5	2,0	2,7	2,6
Ensemble	38,4	41,4	45,1	59,7	52,4	40,5	1,0	0,4	0,4	0,9	1,5	1,3

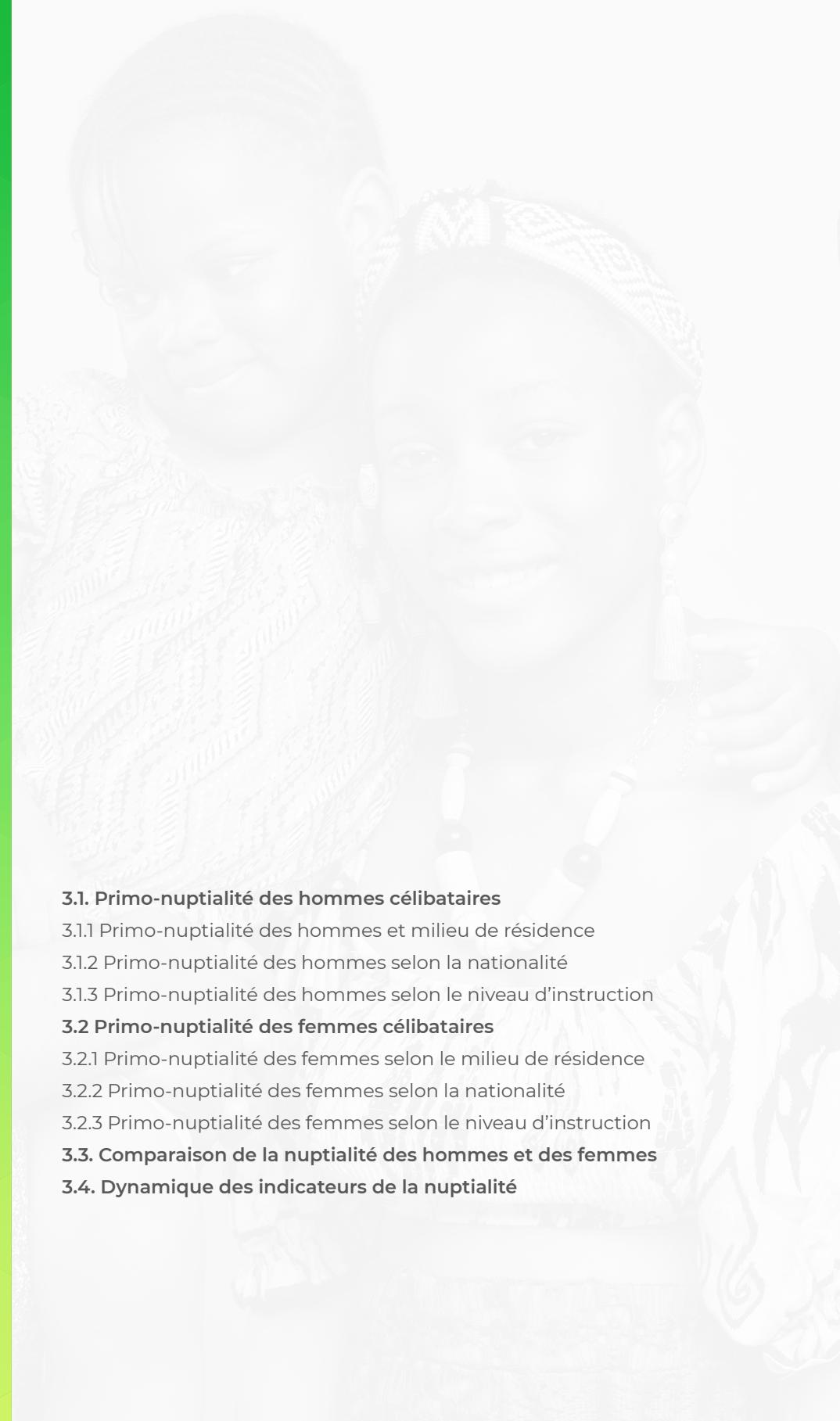
Source : ANStat, RGPH 2021

Etat matrimonial et nuptialité

RAPPORT THEMATIQUE | TOME 3

CHAPITRE III

ANALYSE DES NIVEAUX ET TENDANCES DE LA PRIMO-NUPTIALITÉ



3.1. Primo-nuptialité des hommes célibataires

3.1.1 Primo-nuptialité des hommes et milieu de résidence

3.1.2 Primo-nuptialité des hommes selon la nationalité

3.1.3 Primo-nuptialité des hommes selon le niveau d'instruction

3.2 Primo-nuptialité des femmes célibataires

3.2.1 Primo-nuptialité des femmes selon le milieu de résidence

3.2.2 Primo-nuptialité des femmes selon la nationalité

3.2.3 Primo-nuptialité des femmes selon le niveau d'instruction

3.3. Comparaison de la nuptialité des hommes et des femmes

3.4. Dynamique des indicateurs de la nuptialité

CHAPITRE III : ANALYSE DES NIVEAUX ET TENDANCES DE LA PRIMO- NUPTIALITÉ

L'analyse de la nuptialité est réalisée à partir de la construction d'une table de nuptialité qui permet de déterminer le calendrier et l'intensité du phénomène.

3.1. Primo-nuptialité des hommes célibataires

La nuptialité est l'étude des phénomènes quantitatifs résultant directement de mariages ou unions légitimes au sein d'une population. A partir des proportions de célibataires par âge il est possible de construire une table de nuptialité, qui est la description probabiliste du mariage ; elle décrit comment se sont produits les mariages de célibataires d'un sexe donné dans une génération. Avec les données recueillies au RGPH 2021, il est possible de décrire la survenance du mariage dans une génération fictive qui synthétiserait les comportements observés aux différents âges au moment de l'enquête. La construction d'une table, à partir des proportions de célibataires, n'est qu'une approximation qui repose sur les mêmes hypothèses que celles avancées à propos du calcul de l'âge moyen au premier mariage par la méthode de HAJNAL. Avec les données du RGPH 2021, ce sont les proportions de célibataires qui vont permettre d'établir la première fonction de la table. L'âge dans la table de nuptialité est un âge exact. Les proportions de célibataires issues de l'enquête sont en âge révolus. Il faut donc, en premier lieu, estimer les proportions aux différents âges exacts. Deux méthodes sont possibles :

- Un ajustement linéaire
- Un ajustement graphique

La première méthode suppose une variation linéaire des proportions de célibataires entre deux âges. Or, la forte concentration des premiers mariages à certains âges ne permet pas de faire une telle hypothèse de linéarité ; c'est donc l'ajustement graphique qui a été utilisé ici, à partir des données par année d'âge. Les proportions de célibataires ainsi estimées (notées C_x) sont présentées dans le Tableau 3.1.

Par différence entre les proportions de célibataires à deux âges, on déduit les mariages de la table, notés $M(x, x + 1)$. En rapportant les mariages, se produisant entre deux âges exacts, à l'effectif de célibataires au début de l'intervalle d'âge, on déduit la série des quotients de nuptialité, notés $1N_x$ ou $N(x, x+1)$ qui mesurent la probabilité pour un célibataire d'âge x de se marier entre l'âge x et $x + 1$. Ces trois fonctions (Célibataires, Mariages et Quotients) constituent la table de nuptialité (cf. Tableau 3.1).

Le Tableau 3.1 donne l'estimation de la nuptialité à partir de la proportion des célibataires parmi les hommes. Les quotients de nuptialité qui indiquent la probabilité pour les célibataires de se marier, varient chez les hommes de manière irrégulière. Ils connaissent une augmentation suivie d'une baisse. Bien que croissant avec l'âge, les quotients de nuptialité sont très faibles pendant la période d'adolescence montrant que les jeunes gens, avant l'âge adulte, sont peu enclins à contracter un mariage.

Les hommes sont plus disposés à contracter leur premier mariage dans la tranche d'âges 25-33 ans, ce qui traduit les quotients de nuptialité généralement élevés à ces âges variant de 70,2 pour mille à 105 pour mille.

A 28 ans, la moitié des hommes en Côte d'Ivoire restent encore célibataires. Toutefois une grande partie des hommes finissent par contracter un premier mariage et finalement il ne reste que 88 hommes sur une génération de 1000 jeunes de 12 ans qui atteignent 50 ans sans contracter de mariage. En moyenne, les hommes se marient à 30,9 ans.

Tableau 3.1 : Table nuptialité masculine par année d'âge à partir de la proportion des célibataires

Age révolu	Célibataires Cx	Mariage M (x, x+1)	Quotient de nuptialité N (x, x+1) (%)
12 ans	1000	12	12
13 ans	988	5	5,1
14 ans	983	5	5,1
15 ans	978	2	2,0
16 ans	976	3	3,1
17 ans	972	8	8,2
18 ans	964	11	11,4
19 ans	953	23	24,1
20 ans	930	21	22,6
21 ans	910	30	33,0
22 ans	880	35	39,8
23 ans	845	33	39,1
24 ans	812	45	55,4
25 ans	767	45	58,7
26 ans	722	51	70,6
27 ans	670	44	65,7
28 ans	626	47	75,1
29 ans	580	74	127,6
30 ans	506	34	67,2
31 ans	471	49	104,0
32 ans	423	43	101,7
33 ans	380	40	105,3
34 ans	340	30	88,2
35 ans	310	22	71,0
36 ans	288	27	93,8
37 ans	261	19	72,8
38 ans	243	18	74,1
39 ans	225	28	124,4
40 ans	197	8	40,6
41 ans	188	17	90,4
42 ans	171	12	70,2
43 ans	159	11	69,2
44 ans	148	8	54,1
45 ans	140	7	50,0
46 ans	133	5	37,6
47 ans	129	5	38,8
48 ans	123	4	32,5
49 ans	119	5	42,0
50 ans	114	-	-

Age révolu	Célibataires Cx	Mariage M (x, x+1)	Quotient de nuptialité N (x, x+1) (%)
Age moyen de 1 ^{er} mariage = 30,9 ans			
Age médian au 1 ^{er} mariage = 28,0 ans			
Fréquence du célibat définitif = 8,8%			

Source : ANStat, RGPH 2021

3.1.1. Primo-nuptialité des hommes et milieu de résidence

En zone rurale, la moitié des hommes d'une génération se marie au plus tard à 28,0 ans alors qu'à Abidjan, la moitié des hommes demeurent encore célibataires à 31,1 ans. L'âge moyen au premier mariage des hommes à Abidjan et dans les autres villes est respectivement de 33,4 ans et 30,3 ans contre 29,2 ans dans le milieu rural. La fréquence du célibat définitif est sensiblement la même d'un milieu de résidence à l'autre : 9,1% en milieu rural et 9,2% dans les autres villes, alors qu'elle s'établit à 7,9% dans capitale économique Abidjan.

Tableau 3.2 : Indicateur de la pro nuptialité des hommes selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Age médian au 1 ^{er} mariage	Age moyen au 1 ^{er} mariage	Fréquence du célibat définitif (%)
Abidjan	31,3	33,4	7,9
Autres villes	28,9	30,3	9,2
Ensemble Urbain	29,2	31,1	8,2
Ensemble Rural	28,0	29,2	9,1
Ensemble Côte d'Ivoire	28,0	30,9	8,8

Source : ANStat, RGPH 2021

3.1.2. Primo-nuptialité des hommes selon la nationalité

A 28 ans, la moitié des hommes ont contracté leur premier mariage quelle que soit la nationalité. Pour l'âge moyen au premier mariage, on n'observe qu'une faible différence selon la nationalité (31,1 ans pour les Ivoiriens et 30,3 ans pour les non-ivoiriens). Quant à la fréquence du célibat définitif, elle est de 8,2 pour 100 célibataires pour les ivoiriens contre 11,4 pour 100 célibataires pour les non-ivoiriens.

Tableau 3.3 : Indicateur de la nuptialité des hommes selon la nationalité

Nationalité	Age médian au 1 ^{er} mariage	Age moyen au 1 ^{er} mariage	Fréquence du célibat définitif (%)
Ivoirienne	28,6	31,1	8,2
Non-ivoirienne	27,7	30,3	11,4
Ensemble	28,0	30,9	8,8

Source : ANStat, RGPH 2021

3.1.3. Primo-nuptialité des hommes selon le niveau d'instruction

Le niveau d'instruction des individus influence leurs comportements en matière de nuptialité. En ce qui concerne la primo-nuptialité, le fait de n'avoir aucun niveau d'instruction peut favoriser une entrée au premier mariage à un âge très jeune tandis que la poursuite des études peut être un motif pour repousser ou retarder le premier mariage.

Certes, le calendrier de l'entrée en première union est fonction du niveau d'instruction des individus mais l'intensité du phénomène de primo-nuptialité y est aussi dépendant. Chez les hommes, la fréquence maximale du célibat définitif s'observe chez ceux ayant un niveau supérieur (9,9%). Cette valeur baisse avec le niveau d'instruction pour afficher une fréquence du célibat définitif de 6,2% chez les hommes sans un niveau d'instruction.

L'âge moyen au premier mariage augmente avec le niveau d'instruction chez les hommes. Ceux n'ayant aucun niveau d'instruction sont les plus précoce dans l'entrée en première union. En effet, au sein de cette sous-population, l'âge moyen au premier mariage des hommes est de 28,7 ans. Les hommes ayant un niveau d'instruction « primaire » contractent une première union en moyenne à 29 ans. Pour les personnes ayant déclaré avoir un niveau d'instruction « secondaire », l'âge moyen au premier mariage est de 30,7 ans chez les hommes. Les personnes ayant un niveau d'instruction « supérieur » sont celles qui contractent le premier mariage le plus tardivement. En effet, les hommes ayant ce niveau se marient en moyenne à 34,5 ans.

Tableau 3.4 : Indicateur de la nuptialité des hommes selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Age médian au 1 ^{er} mariage	Age moyen au 1 ^{er} mariage	Fréquence du célibat définitif (%)
Sans niveau	28,1	28,7	6,2
Primaire	27,4	29,0	8,3
Secondaire	28,0	30,7	7,8
Supérieur	31,1	34,5	9,9

Source : ANStat, RGPH 2021

3.2. Primo-nuptialité des femmes célibataires

La probabilité pour une femme célibataire de se marier augmente très rapidement de 16 ans à 29 ans. En plus, l'âge auquel une femme a le plus de chance de se marier est de 29 ans ; le quotient de nuptialité à cet âge est le plus élevé (sur 1 000 femmes célibataires âgées de 29 ans, 146 se marient avant d'atteindre leur prochain anniversaire). Les probabilités de se marier diminuent par la suite.

La moitié des femmes se marient au plus tard à 21,2 ans. L'âge moyen au premier mariage des femmes est de 24,4 ans. Enfin sur une génération de 100 femmes âgées de 12 ans, environ 8 atteignent l'âge de 50 ans sans être jamais mariées.

Tableau 3.5 : Table de nuptialité féminine à partir de la proportion des célibataires

Age révolu	Célibataires Cx	Mariage M (x, x+1)	Quotient de nuptialité N (x, x+1) (%)
12 ans	1 000	15	15
13 ans	985	9	9
14 ans	976	15	15
15 ans	961	19	20
16 ans	942	33	35
17 ans	909	58	63
18 ans	851	63	75
19 ans	788	94	119
20 ans	694	42	60
21 ans	653	65	100
22 ans	588	51	86
23 ans	537	47	87
24 ans	490	66	134
25 ans	424	40	95
26 ans	384	37	96
27 ans	347	28	81
28 ans	319	25	80
29 ans	294	43	146
30 ans	251	15	62
31 ans	235	21	89
32 ans	214	10	45
33 ans	205	9	46
34 ans	195	16	82
35 ans	179	6	36
36 ans	173	5	28
37 ans	160	2	27

Age révolu	Célibataires Cx	Mariage M (x, x+1)	Quotient de nuptialité N (x, x+1) (%)
40 ans	148	5	33
41 ans	143	1	5
43 ans	142	1	7
44 ans	140	2	14
45 ans	137	3	22
46 ans	135	2	15
47 ans	134	1	7
48 ans	133	1	8
49 ans	132	1	8
50 ans	131	-	-
Age moyen au 1 ^{er} mariage = 24,4 ans			
Âge médian au 1 ^{er} mariage = 21,2 ans			
Fréquence du célibat définitif = 7,7%			

Source : ANStat, RGPH 2021

3.2.1. Primo-nuptialité des femmes selon le milieu de résidence

La moitié des femmes en milieu rural se marient au plus tard à 19 ans tandis qu'il faut attendre 22,2 ans et 24,1 ans pour que la moitié des femmes célibataires résidant dans les villes et Abidjan contractent leur premier mariage. L'âge moyen au premier mariage des femmes est plus faible en zone rurale qu'en zone urbaine. Il est de 22,3 ans en milieu rural contre 24 ans dans les autres villes et 27 ans à Abidjan. Il y a moins de femmes en milieu urbain qui restent célibataires à 50 ans. Elles sont 56 contre 91 en zone rurale pour une génération de 1 000 femmes âgées de 12 ans et plus.

Tableau 3.6 : Indicateur de la nuptialité des femmes selon le milieu résidence

Milieu de résidence	Age médian au 1 ^{er} mariage	Age moyen au 1 ^{er} mariage	Fréquence du célibat définitif (%)
Abidjan	24,1	27,0	4,6
Autres villes	22,2	24,0	6,7
Ensemble urbain	24,0	25,6	5,6
Ensemble rural	19,0	22,3	9,1
Ensemble Côte d'Ivoire	21,2	24,4	7,7

Source : ANStat, RGPH 2021

3.2.2. Primo-nuptialité des femmes selon la nationalité

On note que dans la population féminine le modèle général d'entrée en union selon les âges ne diffère pas fondamentalement entre les

ivoiriennes et les non-ivoiriennes. Ce modèle est caractérisé par une forte croissance des probabilités de mariage d'un âge sur l'autre pendant la période d'adolescence, puis une succession d'âges plus ou moins propices au mariage entre 21 ans et 30 ans et enfin une tendance à la baisse des éventualités de premiers mariages parmi les femmes à partir de 31 ans.

Toutefois il existe une différence entre les femmes ivoiriennes et les femmes non-ivoiriennes par rapport au rythme d'entrée en union. Pendant toute la période d'adolescence (jusqu'à 21 ans), les femmes étrangères sont pratiquement deux fois plus exposées au mariage que les femmes ivoiriennes. Cette plus grande propension au mariage de la part des étrangères par rapport aux ivoiriennes se poursuit jusqu'à 27 ans. Mais à partir de 31 ans, la tendance s'inverse. Les femmes ivoiriennes célibataires se marient plus que les non-ivoiriennes de la même génération. Le mariage des femmes ivoiriennes est plus tardif par rapport à celui des femmes non-ivoiriennes ; la moitié des non-ivoiriennes se marient au plus tard à 19,3 ans alors qu'il faut attendre 21,8 ans pour voir la moitié des ivoiriennes se marier. L'âge moyen au premier mariage est de 24,9 ans pour les ivoiriennes contre 22,9 ans pour les femmes non-ivoiriennes. S'agissant de la fréquence du célibat définitif, elle est de 6,3 pour 100 chez les ivoiriennes alors qu'elle est de 12,3 pour 100 chez les non ivoiriennes, soit deux fois plus.

Tableau 3.7 : Indicateur de la nuptialité des femmes selon la nationalité

Nationalité	Age médian au 1 ^{er} mariage	Age moyen au 1 ^{er} mariage	Fréquence du célibat définitif (%)
Ivoirienne	21,8	24,9	6,3
Non-ivoirienne	19,3	22,9	12,3
Ensemble	21,2	24,4	7,7

Source : ANStat, RGPH 2021

3.2.3. Primo-nuptialité des femmes selon le niveau d'instruction

Comme mentionné pour les hommes, le niveau d'instruction influence les comportements des femmes en matière de nuptialité. Ainsi l'âge d'entrée dans le premier mariage est souvent plus précoce pour les femmes n'ayant aucun niveau d'instruction, et plus tardif pour celles qui font de longues études.

L'intensité de la primo-nuptialité est aussi influencée par le niveau d'instruction. Le célibat définitif devient plus fréquent chez les femmes au fur et à mesure que le niveau d'instruction augmente. En effet, la fréquence du célibat définitif est de 4,7% chez les femmes sans instruction, 5,2% chez celles ayant un niveau « primaire », et d'environ 4,5% pour celles de niveau « secondaire » ou « supérieur ».

L'âge moyen au premier mariage augmente généralement avec le niveau d'instruction. Les femmes n'ayant aucun niveau d'instruction ou ayant un niveau d'instruction faible sont les plus précoces dans l'entrée en première union. Ainsi, l'âge moyen au premier mariage est de 23,1 ans chez les femmes sans niveau d'instruction. Celles ayant le niveau d'instruction « primaire » contractent une première union en moyenne à 22,1 ans. Pour les personnes ayant déclaré avoir un niveau d'instruction « secondaire » l'âge moyen au premier mariage est de 25,1 ans. Quant aux femmes du niveau d'instruction « supérieur », elles sont les plus tardives dans le fait de contracter le premier mariage, avec un âge moyen à la première union de 27,6 ans.

Tableau 3.8 : Indicateur de la nuptialité des femmes selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Age médian au 1 ^{er} mariage	Age moyen au 1 ^{er} mariage	Fréquence du célibat définitif (%)
Sans niveau	22,0	23,1	4,7
Primaire	19,6	22,1	5,2
Secondaire	23,6	25,1	4,5
Supérieur	26,2	27,6	4,6

Source : ANStat, RGPH 2021

3.3. Comparaison de la nuptialité des hommes et des femmes

Les descriptions précédentes indiquent que les hommes et les femmes ont des attitudes différentes au regard du mariage. Ces différences sont-elles maintenues dans leur lieu de résidence ou dans la même nationalité ?

Au niveau national, on note qu'avant 29 ans, les femmes ont plus d'éventualité de contracter un mariage que les hommes de la même génération. La tendance s'inverse à partir de 30 ans, le rythme du mariage des célibataires est globalement plus rapide chez les femmes que chez les hommes. A 21,2 ans, la moitié des femmes a déjà contracté un premier mariage alors qu'il faut attendre 28 ans pour que ce soit le cas pour les hommes. L'âge moyen au premier mariage des femmes est de 24,4 ans contre 30,9 ans chez les hommes, ce qui indique que les femmes se marient en moyenne 6 ans plus tôt que les hommes. Le niveau de scolarisation plus élevé des garçons par rapport aux filles pourrait être l'un des facteurs explicatifs de cette différence. Les hommes sont plus nombreux que les femmes à demeurer célibataire à 50 ans. On compte ainsi 77 hommes contre 70 femmes qui atteignent 50 ans sans s'être jamais mariés dans une génération de 1000 personnes âgées de 12 ans et plus.

Quel que soit le milieu de résidence, on observe qu'avant 26 ans, les femmes célibataires ont plus de chance de contracter un mariage que les hommes. Comme il a été relevé plus haut les hommes célibataires attendent d'avoir 30 ans et plus pour être plus enclin au mariage. A ces âges, les possibilités de mariage sont plus fortes pour un homme que pour une femme.

Tableau 3.9 : Indicateurs de nuptialité de la population par sexe selon certaines caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques sociodémographiques	Age moyen au 1 ^{er} mariage		Fréquence du célibat définitif		Age médian au 1 ^{er} mariage	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Milieu de résidence						
Abidjan	33,4	27,0	7,9	4,6	31,3	24,1
Autres villes	30,3	24,0	9,2	6,7	28,9	22,2
Ensemble urbain	31,1	25,6	8,6	5,6	29,2	24,0
Ensemble rural	29,2	22,3	9,1	9,1	28,0	19,0
Nationalité						
ivoirienne	31,1	24,9	8,2	6,3	28,6	21,8
Non-ivoirienne	30,3	22,9	11,4	12,3	27,7	19,3
Niveau d'instruction						
Bas niveau	28,1	23,1	6,2	4,7	28,7	22,0
Primaire	27,4	22,1	8,3	5,2	29,0	19,6
Secondaire	28,0	25,1	7,8	4,5	30,7	23,6
Supérieur	31,1	27,6	9,9	4,6	34,5	26,2
Ensemble	30,9	24,4	8,8	7,7	28,0	21,2

Source : ANStat, RGPH 2021

3.4. Dynamique des indicateurs de la nuptialité

Il s'agit de comparer les indicateurs de la nuptialité obtenus en 2021 avec ceux des précédents recensements de 1975, 1988 et 1998. Le Tableau 3.10 résume l'évolution des indicateurs de la nuptialité par milieu de résidence selon le sexe entre 1975 et 2021.

Il ressort de ce tableau que la fréquence du célibat définitif qui s'établit à 8,8% en 2021 chez les hommes est restée quasi-stagnante sur la période 1988-2021. En revanche, on enregistre une hausse de cette fréquence chez les femmes sur la même période avec des niveaux de 4,3% et 7%, respectivement en 1988 et 2021.

L'âge moyen au premier mariage a enregistré une hausse sur l'ensemble du pays entre 1988 et 2021 aussi bien pour les hommes que pour les femmes. En effet, de 27,1 ans en 1988, il a atteint 30,9 ans en 2021 chez les hommes, et pour les femmes, il est passé de 19,3 ans à 24,4 ans sur la même période. Cette même tendance s'observe quel que soit le milieu de résidence.

Le calendrier de la nuptialité a ainsi connu un relèvement notable pendant les périodes intercensitaires tant dans la population masculine que dans la population féminine. C'est le reflet d'une entrée plus tardive des personnes en union, consécutive probablement à plusieurs facteurs parmi lesquels on pourrait citer la morosité de l'environnement socio-économique, la poursuite

des études par une frange de plus en plus grande des jeunes, notamment les garçons, etc. Là où ces facteurs sont les plus accentués, le changement du calendrier est plus prononcé. C'est le cas du milieu urbain en général et notamment de la ville d'Abidjan. Ainsi, l'âge moyen au premier mariage des femmes a augmenté de près de 8 ans dans la capitale économique où il est passé de 19,3 ans en 1975 à 27 ans en 2021. Chez les hommes, l'augmentation est d'un peu plus de 4 ans sur la même période toujours dans la ville d'Abidjan.

En milieu rural, le relèvement de l'âge moyen au premier mariage est plus faible chez les hommes. Il est de 3 ans environ sur la période 1988-2021 chez les hommes contre près de 5 ans chez les femmes sur la même période.

Tableau 3.10 : Dynamique des indicateurs de nuptialité par milieu de résidence selon le sexe

Milieu de résidence/ Année	Sexe masculin		Sexe féminin	
	Age moyen au 1 ^{er} mariage	Fréquence du Célibat définitif (%)	Age moyen au 1 ^{er} mariage	Fréquence du Célibat définitif (%)
Abidjan				
1975	29,3	13,1	19,3	10,8
1988	28,7	6,6	21,7	7,1
1998	31,1	7,9	25,2	13,1
2021	33,4	7,9	27,0	4,6
Ensemble urbain				
1975	28,5	12,7	18,7	8,3
1988	28,3	7,8	21,0	6,4
1998	30,4	8,2	24,1	10,4
2021	31,1	8,6	25,6	5,6
Ensemble rural				
1975	27,3	10,0	19,3	4,7
1988	26,1	8,9	17,7	3,6
1998	27,0	8,6	19,0	5,8
2021	29,2	9,0	22,3	9,1
Ensemble				
1975	28,0	10,0	18,7	4,7
1988	27,1	8,6	19,3	4,3
1998	28,7	8,0	21,8	6,5
2021	30,9	8,8	24,4	7,7

Source : ANStat, RGPH 2021

Le vieillissement en 2021 du calendrier de la primo-nuptialité est observé tant dans la population de nationalité ivoirienne que dans la population étrangère comme le révèlent les Tableau 3.11 et Graphique 3.3.

En 1975, les femmes ivoiriennes se mariaient en moyenne, pour la première fois à 19,4 ans contre 16,2 ans pour les non-ivoiriennes. En 2021, les premières se marient en moyenne pour la première fois à 24,9 ans et les secondes à 22,9 ans. Ainsi, le calendrier des premiers mariages est légèrement plus tardif chez les ivoiriennes que parmi les non-ivoiriennes. Chez les hommes, l'âge moyen au premier mariage passe de 26,5 ans en 1988 à 31,1 ans en 2021, soit

une évolution plus de 4 ans pour les ivoiriens et de 27,8 ans en 1988 à 30,3 ans en 2021 pour les non ivoiriens, soit une progression d'un peu plus de 2 ans, qui correspond à la même tendance observée chez les femmes.

Concernant le célibat définitif, la hausse est plus importante au sein de la population étrangère sur la période intercensitaire 1998-2021 (près de 9 points). Chez les Ivoiriens, on enregistre plutôt une légère baisse sur la même période (environ 1 point).

Tableau 3.11 : Evolution des indicateurs de nuptialité par nationalité selon le sexe

Nationalité/ Année	Sexe masculin		Sexe féminin	
	Age au 1 ^{er} mariage	Fréquence du Célibat définitif (%)	Age au 1 ^{er} mariage	Fréquence du Célibat définitif (%)
Ivoirienne				
1975	26,7	7,7	19,4	4,7
1988	26,5	7,7	20,1	4,2
1998	28,7	7,0	22,5	7,5
2021	31,1	8,2	24,9	6,3
Non-ivoirienne				
1975	28,9	19,0	16,2	7,3
1988	27,8	10,3	17,2	5,2
1998	28,9	8,5	18,9	3,5
2021	30,3	11,4	22,9	12,3

Source : ANStat, RGPH 2021

Etat matrimonial et nuptialité

RAPPORT THEMATIQUE | TOME 3

CHAPITRE IV

CARACTÉRISTIQUES DES MARIAGES



4.1. Type de mariage

- 4.1.1 Cartographie du type de mariage par région administrative
- 4.1.2 Structure par sexe et âge de la population mariée selon le type de mariage
- 4.1.3 Type de mariage selon milieu de résidence
- 4.1.4 Type de mariage selon le niveau d'instruction
- 4.1.5 Type de mariage selon le groupe ethnique et la nationalité
- 4.1.6 Type de mariage selon la religion

4.2. Population mariée selon le type d'union

- 4.2.1 Ampleur de la polygamie chez les hommes
- 4.2.2 Les femmes dans les foyers polygamiques
- 4.2.3 Polygamie et type de mariage
- 4.2.4 Ecart d'âge entre le chef de ménage et sa/son conjoint(e) selon le milieu de résidence
- 4.2.5 Ecart d'âge entre chef de ménage et sa ou son conjoint(e) selon le Niveau d'instruction
- 4.2.6 Ecart d'âge entre le chef de ménage et sa conjoint(e) et type de mariage
- 4.2.7 Dynamique de la polygamie

CHAPITRE IV : CARACTÉRISTIQUES DES MARIAGES

Face à l'existence d'une multitude de valeurs socio-culturelles au sein des populations et par voie de conséquence, de diverses formes d'unions, le souci d'unification du droit et surtout des règles relatives au mariage a amené le Gouvernement à adopter un droit unique pour réglementer de façon légale le mariage et la famille à travers la loi n° 64-375 du 7 Octobre 1964 modifiée par la loi n° 64-729 du 2 Août 1983. Elle a été légèrement réformée par la loi n° 2013-33 du 25 janvier 2013. La nouvelle loi n° 2019-570 du 26 juin 2019 relative au mariage qui régit désormais cette institution en Côte d'Ivoire a abrogé tous les textes antérieurs de 1964, 1983 et 2013. Elle est le support d'une réforme assez profonde du mariage.

Malgré ces dispositions juridiques qui consacrent le mariage célébré par un officier de l'état civil (Article 3 de la loi de 2019) et lui subordonne toutes les autres formes, les autres formes d'union (notamment religieuses et coutumières) sont encore célébrées par attachement aux valeurs traditionnelles de sorte que pour le même couple, se juxtaposent parfois plusieurs types de mariages : libre, coutumier/traditionnel, religieux et légal. Par ailleurs, l'on note une persistance de la polygamie pourtant proscrite.

4.1. Type de mariage

Les catégories employées pour le classement selon l'état matrimonial sont les suivantes : Célibataire, Union libre, Marié(e), Séparé(e), Divorcé(e), Veuf/ve.

4.1.1. Cartographie du type de mariage par région administrative

Dans la sous-population des personnes mariées, 47,5% des personnes ont célébré un mariage coutumier (seul). Le mariage religieux (seul) a concerné 17,7% de cette sous population. La forme de mariage la plus rare est le mariage légal (seul) qui a concerné 4,1% des personnes mariées. Le reste des mariages est de type multiple. Ainsi, 20,7% ont été contractés de façon religieuse et coutumière, 5,5% des mariages ont été célébrés de façon légale, coutumière et religieuse et moins de 1% l'ont été de manière légale et religieuse. Il en résulte que seulement 12,3% des mariages de la population (soit environ un mariage sur dix) ont été célébrés devant un officier d'état civil ; 75,8% (plus des trois-quarts) ont été contracté selon les rites coutumiers et 44,5% l'ont été selon les pratiques religieuses des conjoints.

L'analyse du type de mariage par région administrative à partir du Tableau 4.1 révèle une forte disparité régionale.

Le mariage coutumier est fortement pratiqué dans les régions du Tonkpi (73,4%), Guémon (70,1%), N'zi (67,8%) et Bounkani (67,3%). Les District Autonome d'Abidjan (25,9%), de Yamoussoukro (37,9%) et la région du Folon (28,3%) ont les proportions de mariage coutumier les plus faibles.

Le mariage religieux est plus contracté dans les régions du Kabadougou (33,4%), du Worodougou (32,8%) et de la Bagoué (32,4%). Les proportions les plus faibles s'observent dans les régions du N'Zi (6,5%), du Moronou (8,2%) et de La Mé (9,0%).

Le mariage légal est plus pratiqué dans les District Autonome d'Abidjan (9,0%) et de Yamoussoukro (6,7%) et dans la région des Grands-Pont (7,6%). Le mariage légal est moins contracté dans les régions du Folon (0,3%), de la Bagouè (0,7%), du Worodougou et du Kabadougou (0,8%).

Relativement aux mariages de type multiple, les mariages coutumier et religieux sont plus pratiqués dans les régions du Folon (46,4%), du Kabadougou (33,2%) et du Bafing (33,1%). Les régions de La Mé (8,7%), du Bounkani (9,4%) et du N'zi (9,7%) sont faiblement représentés par cette combinaison.

Tableau 4.1: Répartition (%) des types mariages selon les régions administratives

Région administrative	Mariage légal	Mariage coutumier	Mariage religieux	Mariage légal et coutumier	Mariage légal et religieux	Mariage coutumier et religieux	Mariage légal, coutumier et religieux	NSP	Total
D.A d'Abidjan	9,2	25,9	18,5	4,9	1,5	24,5	14,6	0,9	100,0
Haut-Sassandra	2,5	58,4	14,4	1,1	0,3	18,6	2,7	2,0	100,0
Poro	1,3	56,0	21,0	0,5	0,5	18,1	1,3	1,3	100,0
Gbeke	3,2	45,7	17,1	2,0	0,5	24,8	4,9	1,7	100,0
Indenie-djuablin	2,7	46,3	21,0	2,1	0,4	21,1	4,6	1,8	100,0
Tonkpi	2,4	73,4	8,1	0,9	0,2	11,2	1,7	2,1	100,0
D.A Yamoussoukro	6,7	37,9	12,2	4,1	0,7	25,4	11,0	1,9	100,0
Gontougo	2,6	45,5	26,3	0,8	0,3	17,3	3,0	4,2	100,0
San-pedro	2,9	50,2	14,3	1,2	0,3	24,6	4,3	2,0	100,0
Kabadougou	0,8	30,8	33,4	0,3	0,2	33,2	1,0	0,4	100,0
N'zi	4,3	67,8	6,5	2,9	0,6	9,7	5,2	3,1	100,0
Marahoué	3,3	60,9	13,1	1,3	0,2	15,8	2,3	3,0	100
Sud-Comoé	4,9	46,5	15,6	4,0	0,6	18,7	8,5	1,3	100,0
Worodougou	0,8	40,6	32,8	0,3	0,4	23,1	0,7	1,2	100,0
Loh-djiboua	2,4	51,5	12,5	1,6	0,2	26,1	3,8	1,9	100,0
Agneby-Tiassa	4,9	57,6	10,5	3,5	0,5	12,2	7,6	3,2	100,0
Goh	4,0	55,4	12,4	1,8	0,3	20,2	3,5	2,5	100,0
Cavally	3,5	64,7	15,0	0,6	0,2	12,9	1,3	1,8	100,0
Bafing	0,9	47,1	15,8	0,4	0,1	33,1	0,6	2,0	100,0
Bagoué	0,7	44,7	32,5	0,3	0,3	20,5	0,4	0,8	100,0
Bélier	5,3	58,8	11,1	3,2	0,5	10,7	6,3	4,1	100,0
Bere	1,1	49,8	24,2	0,2	0,2	23,3	0,4	0,7	100,0
Bounkani	1,6	67,5	16,8	0,3	0,2	9,4	1,0	3,2	100,0
Folon	0,3	28,3	23,6	0,1	0,1	46,4	0,4	0,8	100
Gboklé	2,6	64,7	12,2	0,7	0,2	16,1	1,5	2,0	100,0
Grands-Ponts	7,6	45,3	14,5	3,8	0,5	17,2	9,4	1,6	100,0
Guémon	3,0	70,1	11,9	0,6	0,2	10,7	1,1	2,4	100,0
Hambol	1,4	42,0	23,6	0,9	0,4	27,2	3,0	1,5	100,0
Iffou	2,8	47,7	26,5	1,4	0,2	17,4	2,6	1,3	100,0
La Mé	7,0	62,2	9,0	3,6	0,3	8,7	4,8	4,4	100,0
Nawa	2,0	54,1	16,9	0,7	0,2	21,8	2,0	2,3	100,0
Tchologo	0,8	41,2	30,4	0,4	0,3	24,6	0,9	1,4	100,0
Moronou	3,9	70,2	8,2	1,8	0,3	10,5	3,8	1,4	100,0
Ensemble	4,1	47,5	17,7	2,1	0,6	20,7	5,5	1,8	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

4.1.2. Structure par sexe et âge de la population mariée selon le type de mariage

Les hommes et les femmes mariés à l'état civil se répartissent en deux groupes : ceux qui n'ont contracté que le mariage civil et ceux qui ont fait des mariages de types multiples. Ainsi 4,4 % des hommes légalement mariés contre 3,0 % des femmes ont contracté leur mariage uniquement à l'état civil et 6,6 % des hommes mariés contre 7,8 % des femmes ont célébré en plus du mariage civil, d'autres types de mariage.

Dans la logique de la prépondérance des mariages coutumiers mentionnée plus haut, la plupart des hommes et des femmes mariées ont contracté le mariage coutumier : 75,6 % des hommes mariés et 76,0 % des femmes mariées. Ils sont suivis des personnes mariées selon les normes religieuses : 44,6 % des hommes mariés et 48,8 % des femmes mariées.

Il ressort donc que dans l'ensemble de la population, la très forte majorité des hommes et des femmes contractent le mariage selon les rites coutumiers. Les différentes générations composantes de la population reflètent-elles cette situation ? L'examen de la structure par âge de la population mariée selon le type de mariage permet de répondre à la question.

La structure par âge de la population mariée montre, en effet, la prépondérance des personnes mariées coutumièrement dans tous les groupes d'âges parmi les femmes comme parmi les hommes. Les proportions des personnes mariées à l'état civil sont plus faibles que celles mariées religieusement. Les jeunes des deux sexes et les hommes âgés sont relativement les moins enclins à contracter le mariage civil. Dans les différents groupes d'âges inférieurs à 40 ans, voire 45 ans, moins de 20 % des hommes mariés et autant parmi les femmes mariées ont contracté le mariage à l'état civil alors qu'ils sont neuf sur dix à ces âges à être mariés selon la coutume. C'est dans les groupes d'âges 45-69 ans chez les hommes et 45-59 ans chez les femmes que l'on rencontre parmi les mariés, les proportions les plus élevées de personnes ayant contracté le mariage à l'état civil.

Tableau 4.2 : Répartition (%) de la population mariée par groupe d'âges et sexe selon le type de mariage

Groupe d'âge	Type de mariage								Total
	Légal	Coutumier	Religieux	Légal et coutumier	Légal et religieux	Coutumier et religieux	Légal, coutumier et religieux	NSP	
Hommes									
< 20 ans	3,9	57,0	17,5	1,1	0,2	14,5	1,4	4,5	100,0
20-24 ans	1,6	56,1	20,6	0,5	0,1	17,7	0,7	2,7	100,0
25-29 ans	1,4	51,8	21,5	0,5	0,2	21,2	1,3	2,1	100,0
30-34 ans	2,3	49,3	20,6	1,0	0,4	21,8	2,8	1,8	100,0
35-39 ans	3,3	47,8	19,3	1,6	0,5	21,6	4,4	1,6	100,0
40-44 ans	4,3	45,9	17,8	2,2	0,7	21,5	6,1	1,4	100,0
45-49 ans	5,2	45,1	16,6	2,7	0,8	20,6	7,6	1,3	100,0
50-54 ans	5,6	45,7	15,8	2,8	0,8	20,1	7,9	1,3	100,0
55-59 ans	6,4	45,7	14,8	3,1	0,8	19,0	8,8	1,3	100,0
60-64 ans	7,4	43,5	14,7	3,8	0,9	18,8	9,5	1,4	100,0
65-69 ans	8,0	43,1	13,7	4,3	0,9	18,2	10,5	1,3	100,0
70-74 ans	7,0	44,5	14,6	3,8	0,8	18,9	8,9	1,4	100,0
75-79 ans	5,7	47,2	14,7	3,1	0,8	19,4	7,2	1,8	100,0
80-84 ans	4,5	50,1	15,3	2,7	0,5	19,2	5,7	1,8	100,0
85 ans & +	4,2	52,6	15,6	2,0	0,5	18,4	4,4	2,3	100,0
Ensemble	4,4	47,1	17,7	2,2	0,6	20,5	5,8	1,6	100,0

Groupes d'âge	Légal	Coutumier	Religieux	Légal et coutumier	Légal et religieux	Coutumier et religieux	Légal, coutumier et religieux	NSP	Total
Femmes									
< 20 ans	1,0	50,2	23,3	0,3	0,1	22,5	0,6	2,1	100,0
20-24 ans	1,0	49,7	22,6	0,4	0,2	23,3	1,0	1,8	100,0
25-29 ans	1,9	48,3	21,2	0,9	0,3	23,3	2,4	1,7	100,0
30-34 ans	3,2	47,8	18,8	1,7	0,5	22,0	4,4	1,5	100,0
35-39 ans	4,4	46,5	17,2	2,3	0,6	21,1	6,4	1,5	100,0
40-44 ans	5,3	45,8	15,9	2,8	0,7	20,2	7,8	1,5	100,0
45-49 ans	5,9	45,6	14,9	3,1	0,8	19,2	8,7	1,7	100,0
50-54 ans	5,9	47,0	14,5	3,0	0,8	18,7	8,1	2,0	100,0
55-59 ans	6,6	47,1	13,4	3,5	0,8	17,5	8,6	2,5	100,0
60-64 ans	6,3	47,5	13,5	3,5	0,7	17,3	8,1	3,0	100,0
65-69 ans	6,2	48,8	12,8	3,4	0,7	17,0	7,7	3,5	100,0
70-74 ans	4,4	52,6	13,4	2,6	0,5	17,0	5,4	4,2	100,0
75-79 ans	4,2	55,7	12,3	2,3	0,4	15,8	4,6	4,7	100,0
80-84 ans	3,2	57,1	12,5	2,1	0,3	16,0	3,6	5,1	100,0
85 ans &+	3,1	58,4	12,7	1,8	0,3	15,3	3,0	5,4	100,0
Ensemble	3,9	47,9	17,7	2,0	0,5	20,8	5,3	1,9	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

4.1.3. Type de mariage selon milieu de résidence

La prise en compte du milieu de résidence des personnes mariées révèle encore que le mariage coutumier est la forme la plus répandue. Le mariage coutumier (sans association avec les autres formes) a été contracté par 62,2% des personnes mariées résidant en milieu rural. Cette proportion est de 34,1% chez les personnes mariées résidant en milieu urbain. En milieu urbain, 6,3% des personnes mariées ont contracté uniquement un mariage légal (sans association avec les autres formes) contre seulement 1,7% en milieu rural. Quoique répandu, le mariage religieux uniquement (sans association avec les autres formes) est beaucoup plus fréquent en milieu urbain en comparaison du milieu rural. Il a concerné 15,7% des personnes mariées résidant en milieu rural contre 19,5% pour le milieu urbain. Quant aux mariages multiples (incluant les trois types légal, coutumier et religieux), ils sont plus pratiqués dans la ville d'Abidjan que dans les autres milieux de résidence, surtout en milieu rural (seulement 1,5%).

Tableau 4.3 : Répartition (%) des mariages par milieu de résidence selon le type de mariage

Milieu de résidence	Type de mariage								Total
	Légal	Coutumier	Religieux	Légal et coutumier	Légal et religieux	Coutumier et religieux	Légal, coutumier et religieux	NSP	
Abidjan	9,4	25,3	18,6	5,0	1,5	24,5	14,7	1,0	100,0
Autres villes	4,5	39,3	20,1	2,4	0,6	25,7	6,0	1,5	100,0
Ensemble urbain	6,3	34,1	19,5	3,3	0,9	25,3	9,2	1,3	100,0
Ensemble rural	1,7	62,2	15,7	0,8	0,2	15,6	1,5	2,3	100,0
Ensemble	4,1	47,5	17,7	2,1	0,6	20,7	5,5	1,8	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

4.1.4. Type de mariage selon le niveau d'instruction

Cette section examine les parts de chaque type de mariage selon le niveau d'instruction.

Quel que soit le niveau d'instruction et le sexe, on note une prédominance des mariages selon les rites coutumiers chez les hommes de niveau primaire (51,1%) et sans niveau d'instruction (41,3%) contrairement aux hommes de niveau supérieur (23,8%). Cette même tendance s'observe chez les femmes où celles de niveau primaire et sans niveau contractent plus les mariages coutumiers comparativement à celles de niveau d'instruction secondaire (35,9%) et supérieure (18,4%).

Le mariage religieux est le second type de niveau d'union le plus pratiqué dans la population. Les personnes non instruites (24,1%) et primaire (16,6%) le pratiquent plus que les hommes de niveaux secondaire (12,4 %) et supérieur (6,2%). Cette tendance s'observe également chez les femmes.

Enfin, le mariage à l'état civil est une pratique très contractée dans la population de niveau d'instruction supérieur quel que soit le sexe. Plus de la moitié des hommes du niveau d'instruction supérieur mariées (58,6 %) et (67,2 %) des femmes mariées du même niveau d'instruction, ont contracté le mariage légal associé aux autres formes. Par contre, les personnes sans instruction sont les moins nombreuses à se marier à l'état civil (mariage légal seul) : 8,5 % chez les hommes et 10,1 % chez les femmes. A elles s'ajoutent également les personnes ayant le niveau primaire : 3,0 % chez les hommes et 6,2 % chez les femmes

Tableau 4.4 : Répartition (%) de la population mariée par le niveau d'instruction selon le type de mariage

Niveau d'instruction	Type de mariage								Total
	Légal	Coutumier	Religieux	Légal et coutumier	Légal et religieux	Coutumier et religieux	Légal, coutumier et religieux	NSP	
Hommes									
Sans Niveau	8,5	41,3	24,1	1,8	0,5	18,8	2,3	2,7	100,0
Primaire	3,0	51,5	16,6	1,4	0,5	21,3	3,8	1,8	100,0
Secondaire	8,4	42,8	12,4	4,4	1,1	17,9	11,4	1,6	100,0
Supérieur	18,3	23,8	6,2	9,4	2,6	10,4	28,3	1,0	100,0
Ensemble	9,2	40,5	12,4	4,7	1,3	17,2	13,2	1,6	100,0
Femmes									
Sans Niveau	10,1	44,0	19,3	2,6	0,6	15,5	4,5	3,4	100,0
Primaire	6,2	47,6	13,2	3,3	0,8	18,0	8,6	2,3	100,0
Secondaire	10,9	35,9	11,7	5,7	1,5	16,9	15,8	1,7	100,0
Supérieur	20,0	18,4	5,1	10,2	3,1	8,5	33,9	0,8	100,0
Ensemble	10,5	37,9	11,4	5,4	1,4	15,9	15,6	1,8	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

4.1.5. Type de mariage selon le groupe ethnique et la nationalité

Cette section examine la situation de la population mariée selon la nationalité et le type de mariage contracté.

Lorsqu'on s'intéresse aux groupes ethniques de la population de nationalité ivoirienne, la hiérarchisation des différents types de mariage est la même quel que soit le groupe ethnique. Aussi bien chez les femmes que chez les hommes, les Gur/Voltaïques sont relativement plus nombreux à se marier selon les rites coutumiers que ceux des autres groupes ethniques. La plus faible proportion de mariage coutumier se rencontre chez les ivoiriens par naturalisation (probablement imputables au faible effectif de cette sous-population). Pour le mariage civil (sans association avec les autres types), les données révèlent que les personnes des groupes Krou (12,6 %) et Akan (9,4 %) chez les hommes sont les plus nombreuses à contracter ce type de mariage. Cette même tendance s'observe chez les femmes. Quant au mariage religieux (sans association avec les autres formes), il est plus pratiqué par les Mandé du Nord et la population naturalisée chez les deux sexes que partout ailleurs.

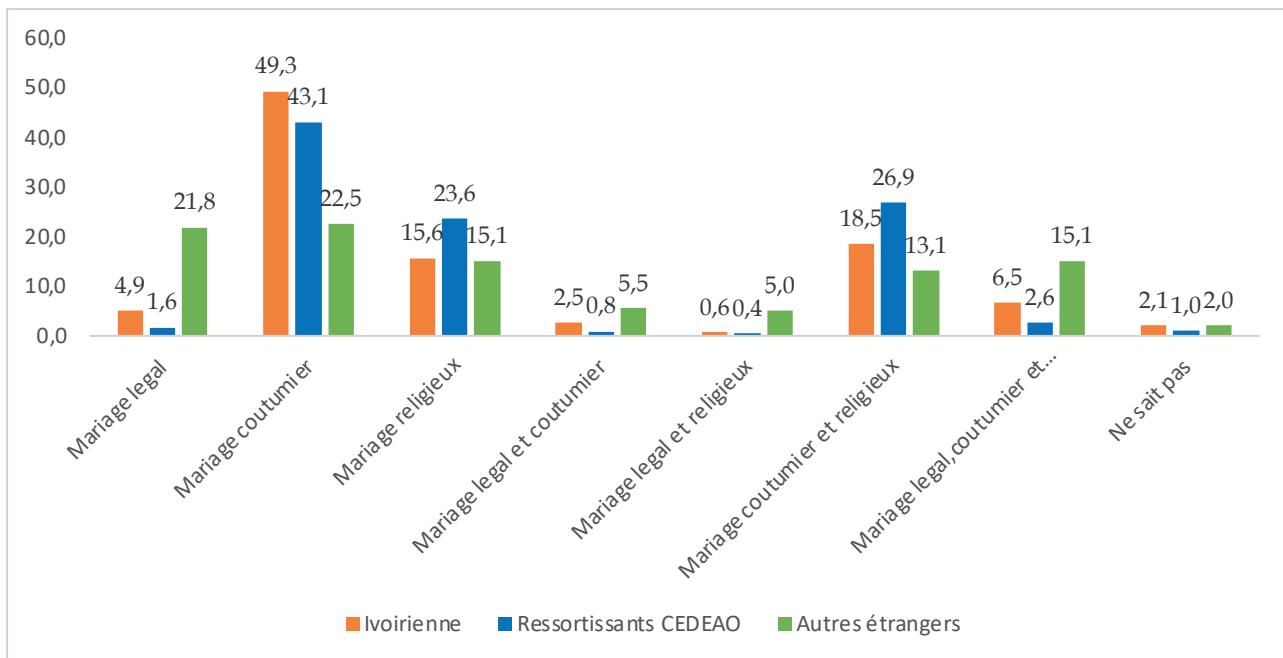
Tableau 4.5 : Répartition (%) de la population par sexe et groupe ethnique selon le type de mariage

Groupe ethnique	Type de mariage								Total
	Légal	Coutumier	Religieux	Légal et coutumier	Légal et religieux	Coutumier et religieux	Légal, coutumier et religieux	NSP	
Homme									
Akan	9,4	56,7	5,4	5,0	0,8	7,1	12,8	2,8	100,0
Krou	12,6	54,1	3,3	5,6	1,0	5,4	15,1	2,9	100,0
Mandé du Nord	1,6	29,9	29,7	0,9	0,5	34,4	2,4	0,6	100,0
Mandé du sud	2,1	52,3	18,6	1,1	0,5	20,9	3,0	1,5	100,0
Gur/Voltaïque	6,6	71,2	3,5	3,0	0,6	5,4	7,1	2,8	100,0
Naturalisés	2,1	20,7	24,9	1,9	2,0	41,7	6,4	0,3	100,0
Sans précision	8,0	26,6	26,8	3,4	2,6	20,8	10,7	1,2	100,0
Ensemble	5,3	48,9	15,4	2,7	0,7	18,2	7,0	1,8	100,0
Femme									
Akan	8,5	57,8	5,6	4,7	0,8	7,5	11,7	3,5	100,0
Krou	11,3	56,1	3,3	5,2	0,9	5,8	13,4	4,0	100,0
Mandé du Nord	1,3	29,2	30,1	0,7	0,5	35,3	2,1	0,7	100,0
Mandé du sud	1,8	54,0	18,2	0,9	0,4	20,3	2,6	1,8	100,0
Gur	5,6	72,7	3,6	2,6	0,5	5,8	6,0	3,2	100,0
Naturalisés	2,2	20,5	25,2	1,6	1,9	42,0	5,9	0,8	100,0
Sans précision	9,7	24,6	28,1	3,0	1,5	21,0	10,2	1,9	100,0
Ensemble	4,6	49,6	15,7	2,4	0,6	18,7	6,2	2,2	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

L'analyse du Graphique 4.1 montre que la pratique du mariage coutumier déjà dominante dans la population ivoirienne, l'est aussi dans la population non-ivoirienne, notamment pour les personnes originaires des pays de la CEDEAO (plus de 98% de la population totale étrangère) qui ont pratiquement les mêmes us et traditions que leurs voisins de Côte d'Ivoire par rapport à l'institution que représente le mariage. A l'opposé, les ressortissants des autres pays hors CEDEAO ont tendance à se marier selon les voies légale et religieuse (le mariage légal représente près de 50% des différentes formes de mariage dans cette sous-population de non-ivoiriens hors CEDEAO, bien au-dessus de la moyenne nationale qui ne se situe qu'à 12%).

Graphique 4.1 : Répartition (en %) de la population mariée selon le type de mariage selon la nationalité



Source : ANStat, RGPH 2021

4.1.6. Type de mariage selon la religion

Le type de mariage contracté par la population semble varier selon l'appartenance religieuse. L'importance du mariage coutumier transcende toutes les religions. Mais les personnes sans religion (83,7%), les animistes (64,0%) et les autres religions (88,7%) sont plus nombreux à contracter un mariage coutumier que celles des autres religions. Ce sont les populations de confession catholique qui pratiquent le moins le mariage coutumier uniquement (34%). Par contre, ces derniers sont les plus nombreux à se marier selon les normes religieuses. Pour le mariage civil, les personnes (hommes et femmes) de religion Harriste sont plus portées vers ce type de mariage avec respectivement des proportions de 12,1% et 10,5%.

Tableau 4.6 : Répartition (%) de la population par sexe et la religion selon le type de mariage

Religion	Type de mariage								Total
	Légal	Coutumier	Religieux	Légal et coutumier	Légal et religieux	Coutumier et religieux	Légal, coutumier et religieux	NSP	
Hommes									
Catholique	1,4	34,0	28,6	0,8	0,5	31,9	2,2	0,7	100,0
Protestant	10,2	52,2	6,2	5,5	1,1	8,8	14,1	2,0	100,0
Harriste	12,1	50,8	4,1	6,5	1,3	6,8	16,5	2,0	100,0
Autre religion chrétienne	8,4	64,3	2,8	6,0	0,4	5,0	10,0	3,2	100,0
Musulman	10,0	55,8	4,4	4,2	1,2	7,3	14,7	2,4	100,0
Animiste	10,3	64,0	3,5	3,4	1,3	4,7	9,8	3,0	100,0
Autre religion	1,4	88,7	1,9	1,1	0,1	3,7	0,7	2,4	100,0
Sans religion	3,3	83,7	2,7	1,8	0,1	3,5	1,5	3,4	100,0
Ensemble	4,4	47,1	17,7	2,2	0,6	20,5	5,8	1,6	100,0
Femmes									
Catholique	1,2	33,2	29,1	0,7	0,4	32,8	1,9	0,7	100,0
Protestant	9,4	54,6	5,7	5,3	0,9	8,6	12,7	2,8	100,0
Harriste	10,5	55,3	3,6	6,0	1,0	6,4	14,3	2,8	100,0
Autre religion chrétienne	6,7	68,0	2,3	5,3	0,3	4,7	7,5	5,2	100,0
Musulman	8,4	61,3	3,8	3,9	0,9	6,7	11,8	3,3	100,0
Animiste	7,4	69,8	2,9	2,9	1,0	3,9	7,2	4,9	100,0
Autre religion	0,7	89,5	2,2	0,5	0,0	3,8	0,3	2,9	100,0
Sans religion	2,0	86,1	2,8	1,0	0,1	3,6	0,7	3,7	100,0
Ensemble	3,9	47,9	17,7	2,0	0,5	20,8	5,3	1,9	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

4.2. Population mariée selon le type d'union

4.2.1. Ampleur de la polygamie chez les hommes

Cette section est consacrée essentiellement à l'analyse de la polygamie, avec le taux de polygamie et le nombre moyen d'épouses par polygame et par homme marié (intensité de polygamie). Rappelons que le taux de polygamie mesure la proportion des hommes ayant deux épouses ou plus parmi les hommes mariés. Le nombre moyen d'épouses par polygame est la moyenne arithmétique de la distribution des polygames selon le nombre d'épouses. Le nombre moyen d'épouses par homme marié, est le rapport du nombre total de femmes mariées à celui d'hommes mariés à condition que les migrations des individus sans leurs conjoints soient négligeables. Ces indices vont tenir compte de certains déterminants tels que le milieu de résidence, le niveau d'instruction, le District de résidence, la religion et le groupe ethnique pour la population de nationalité ivoirienne.

Le Tableau 4.7 donne la proportion d'hommes selon le nombre d'épouses et certaines caractéristiques socio-démographiques. Il ressort de ce tableau que l'union polygamique concerne 10,2 % des hommes mariés.

La proportion d'hommes mariés avec au moins 2 épouses augmente de façon régulière avec l'âge. On note ainsi que proportionnellement, c'est aux âges les plus avancés qu'il y a plus de polygames. Par exemple, dans le groupe d'âges de 85 ans et plus, on observe que sur un total de 1 000 hommes, 151 ont deux (2) épouses, 40 ont trois(3) épouses et 14 ont quatre(4) épouses ou plus. Comparaison faite avec un groupe d'âges plus jeune(35-39 ans), pour un total de 1 000 hommes, on a 67 pour deux(2) épouses, 6 pour trois(3) épouses et seulement 1 pour quatre(4) épouses ou plus.

On note par ailleurs que la polygamie est plus pratiquée en milieu rural (14,2 %) que dans les autres milieux de résidence avec seulement 2,9 % pour la ville d'Abidjan et 8,9 % pour les autres villes .

On note aussi une disparité au niveau des proportions d'unions polygamiques au niveau des Districts avec des proportions supérieures à la moyenne nationale dans les districts du Denguégué (23,3%), des Savanes (20,8%) et du Woroba (19,3%). Les proportions les plus faibles sont observées dans les Districts autonomes d'Abidjan et de Yamoussoukro avec respectivement (3,0%) et (3,9%).

Parmi les hommes mariés, 89,8 % sont en union monogamique , pendant que 8,6% sont en union polygamique avec deux(2) épouses, 0,8% avec trois(3) épouses et 0,3% avec quatre (4) épouses ou plus.

Tableau 4.7 : Répartition(%) des hommes mariés selon le nombre d'épouses

Caractéristiques sociodémographiques	Nombre d'épouses					Taux de polygamie
	1 épouse	2 épouses	3 épouses	4 épouses et plus		
15-19 ans	95,8	3,6	0,4	0,2	4,2	
	95,1	4,3	0,4	0,1	4,8	
	95,2	4,4	0,3	0,1	4,8	
	94,2	5,3	0,4	0,1	5,8	
	92,6	6,7	0,6	0,1	7,4	
	90,4	8,4	1,0	0,2	9,6	
	88,7	9,7	1,3	0,2	11,2	
	86,8	11,0	1,8	0,4	13,2	
	85,1	12,0	2,3	0,5	14,8	
	84,1	12,7	2,5	0,6	15,8	
	83,5	12,9	2,9	0,8	16,6	
	81,6	14,3	3,2	0,9	18,4	
	80,2	14,8	3,9	1,2	19,9	
	79,7	15,1	3,8	1,4	20,3	
	79,5	15,1	4,0	1,4	20,5	
Milieu de résidence	89,8	8,6	1,3	0,3	10,2	
	97,1	2,5	0,3	0,1	2,9	
	91,1	7,7	1,0	0,2	8,9	
	85,9	11,9	1,9	0,4	14,2	
Ensemble		89,8	8,6	1,3	0,3	10,2

Caractéristiques sociodémographiques		Nombre d'épouses				
		1 épouse	2 épouses	3 épouses	4 épouses et plus	Taux de polygamie
District	Abidjan	97,0	2,6	0,3	0,1	3,0
	Yamoussoukro	96,1	3,5	0,3	0,1	3,9
	Bas-Sassandra	88,2	10,0	1,5	0,3	11,8
	Comoé	92,4	6,5	0,9	0,2	7,6
	Denguélé	76,7	19,9	3,0	0,4	23,3
	Goh-Djiboua	88,7	9,8	1,3	0,2	11,3
	Haut Sassandra-Marahoué	89,3	9,0	1,4	0,3	10,7
	Lacs	92,6	6,3	0,9	0,2	7,4
	Lagunes	93,7	5,5	0,7	0,1	6,3
	Montagnes	91,2	7,7	1,0	0,2	8,9
	Savanes	79,2	17,4	2,9	0,6	20,9
	Vallée du Bandama	91,2	7,7	1,0	0,2	8,9
	Woroba	80,7	16,3	2,5	0,5	19,3
	Zanzan	83,7	12,5	2,7	1,0	16,2
	Ensemble	89,8	8,6	1,3	0,3	10,2

Source : ANStat, RGPH 2021

Le Tableau 4.8 met en évidence une corrélation claire entre le niveau d'instruction et la pratique de la polygamie. Dans l'ensemble, 89,8% des hommes sont monogames et 10,2% pratiquent la polygamie. Le taux de polygamie est le plus élevé (13,6%), avec une part significative des hommes ayant deux épouses (11,5 %) et un pourcentage non négligeable en ayant trois ou plus chez les individus sans niveau d'instruction. La polygamie diminue à 8,4 % pour les individus de niveau d'instruction primaire, montrant un premier effet de l'instruction. Plus le niveau d'instruction s'élève, plus la monogamie devient la norme. Le taux de polygamie chute à 4,4 % pour le secondaire et atteint un niveau plus bas parmi les diplômés de l'enseignement supérieur (1,4 %)

Tableau 4.8 : Répartition(%) des hommes mariés par niveau d'instruction de résidence selon le nombre d'épouses

Niveau d'instruction	Nombre moyen d'épouse				
	1 épouse	2 épouses	3 épouses	4 épouses et plus	Taux de polygamie
Sans niveau	86,4	11,5	1,8	0,4	13,6
Primaire	91,6	7,3	0,9	0,2	8,4
Secondaire	95,6	3,9	0,4	0,1	4,4
Supérieur	98,6	1,2	0,1	0	1,4
Ne sait pas	92,1	6,6	1	0,3	7,9
Ensemble	89,8	8,6	1,3	0,3	10,2

Source : ANStat, RGPH 2021

En Côte d'Ivoire, le nombre moyen de femmes par homme marié est de 1,1 femmes. Ce nombre moyen de femmes par homme marié fluctue avec l'âge compte tenu des changements de statut matrimonial qui s'observent dans les comportements de la population. Il varie très faiblement d'un milieu de résidence à un autre. A Abidjan,

il est de 1 femme par homme marié et partout ailleurs de 1,1 femmes par homme marié. Quant au nombre moyen de femmes par homme polygame, il est égal à 2,2 femmes, valeur quasiment identique quelle que soit la zone de résidence.

Tableau 4.9 : Nombre moyen d'épouses des hommes mariés et des polygames selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Nombre moyen d'épouses	
	Polygames	Mariés
Abidjan	2,1	1,0
Autres villes	2,2	1,1
Ensemble urbain	2,2	1,1
Ensemble rural	2,2	1,1
Ensemble	2,2	1,1

Source : ANStat, RGPH 2021

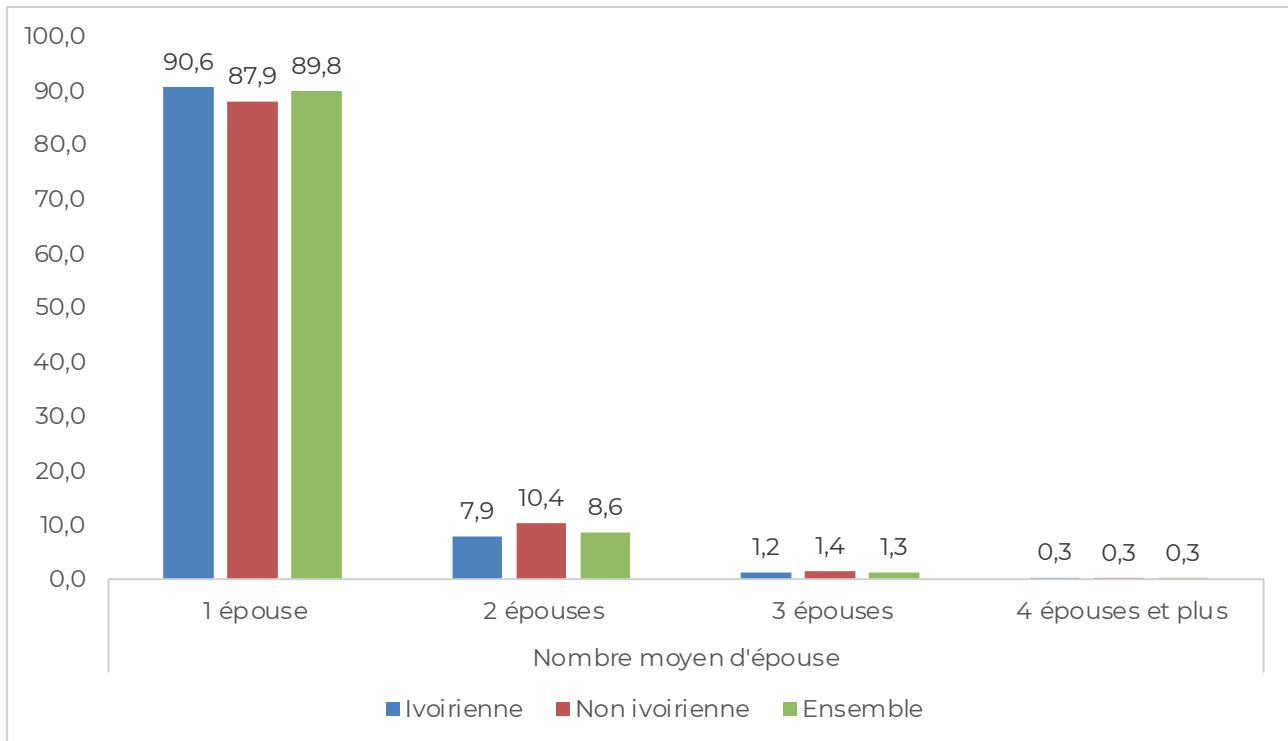
Par rapport aux groupes ethniques, on constate que la polygamie est plus pratiquée par les personnes appartenant au groupe Mandé du Sud (16,2%) et Mandé du Nord (12,1%). Les proportions les plus faibles s'observent chez les Krou et les Akan avec respectivement 2,7% et 3,4%. La monogamie est plus pratiquée chez les Krou (97,3%) et Akan (96,6%). (Tableau 4.9)

Tableau 4.10 : Répartition de la population masculine mariée âgée de 12 ans ou plus par nationalité ou groupe ethnique selon le nombre d'épouses, le nombre moyen d'épouses des hommes mariés et des polygames (en %)

Groupe ethnique	Nombre d'épouses					Nombre moyen d'épouse	
	1	2	3	4 et plus	Taux de Polygamie	Mariés	Polygames
Akan	96,6	3,0	0,3	0,1	3,4	1,04	2,14
Krou	97,3	2,4	0,2	0,1	2,7	1,03	2,14
Mandé du nord	87,9	10,3	1,5	0,3	12,1	1,14	2,17
Mandé du sud	83,7	13,4	2,3	0,5	16,2	1,06	2,16
Gur/Voltaïque	95,0	4,3	0,5	0,1	4,9	1,20	2,21
Ivoiriens naturalisés	90,6	8,3	1,0	0,1	9,4	1,11	2,13
Autre ethnie	92,1	6,3	1,4	0,3	8	1,10	2,23
Ensemble ivoirien	90,6	7,9	1,2	0,3	9,4	1,11	2,18
Non ivoirien	87,9	10,4	1,4	0,3	12,1	11,14	2,17

Source : ANStat, RGPH 2021

Graphique 4.2 : Répartition des hommes mariés par nationalité selon le nombre d'épouses



Source : ANStat, RGPH 2021

4.2.2. Les femmes dans les foyers polygamiques

A l'examen du tableau 4.11, on note que la polygamie est encore persistante en Côte d'Ivoire dans la mesure où 16,7 % des femmes interrogées ont déclaré vivre en union polygamique. Comme chez les hommes, ce taux augmente progressivement de 12-14 ans à l'âge de 50-54 ans avant de diminuer..

On constate également que l'union polygamique est plus pratiquée en milieu rural (22,2%) qu'en milieu urbain (seulement 4,1% à Abidjan et 14,2% dans les autres villes). En considérant le niveau d'instruction, on constate que les femmes sans niveau d'instruction ou de niveau primaire sont proportionnellement les plus nombreuses en union polygamique (respectivement 19,3% et 17,3 %) que celles ayant le niveau secondaire (4,9%) et supérieur (moins de 1%).

Comme pour les hommes polygames, l'union polygamique est plus fréquente chez les femmes de religion animiste (31,5 %), les femmes sans religion (21,5%) ou musulmanes (20,7%). En revanche, c'est parmi les femmes Méthodistes / Protestantes que l'on rencontre la plus faible proportion de femmes vivant dans un ménage polygamique (4,1%). Ces résultats sont corroborés par le fait que la religion musulmane d'une part et nos traditions auxquelles se réfère l'animisme tolèrent la polygamie. On peut ainsi noter que le poids de la culture joue un rôle déterminant dans le comportement des populations en matière d'union maritale.

Relativement au nombre d'épouses, la plupart des femmes en union polygame (les quatre-cinquième) n'ont qu'une seule coépouse. On note également que le nombre de coépouses augmente avec l'âge. Il y a plus de femmes ayant 2 coépouses pour les âges de 40 ans et plus que dans les autres tranches d'âges.

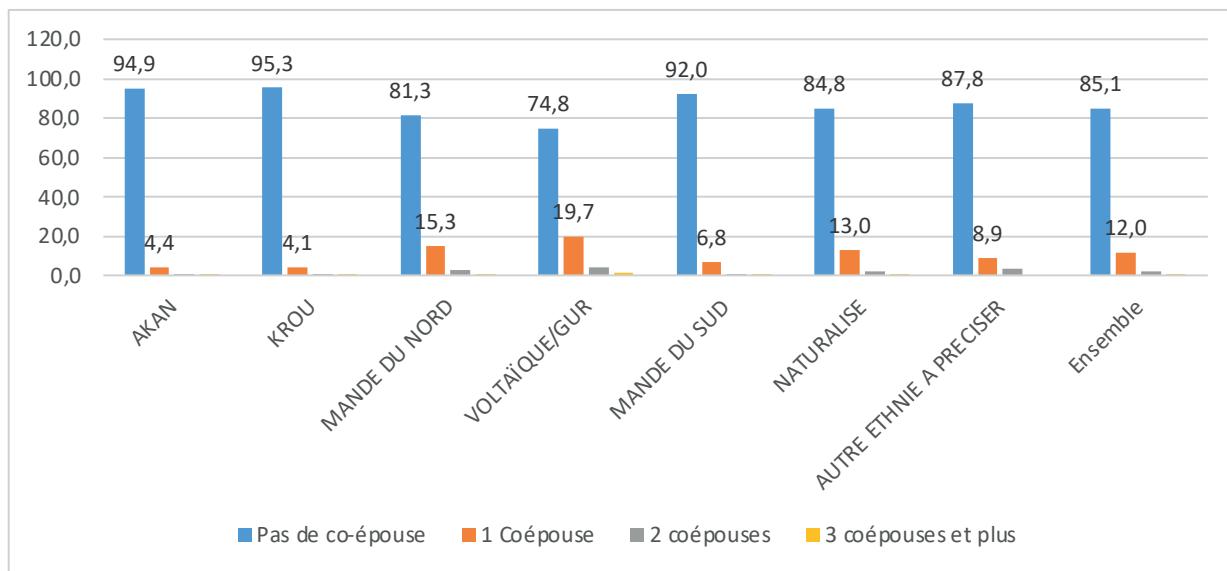
Tableau 4.11 : Répartition des femmes mariées par nombre de co-épouses selon les groupes d'âge

Caractéristiques sociodémographiques	Pas de co-épouse	Nombre de co-épouses				Taux de polygamie
		1	2	3		
Groupe d'âges	12-14 ans	83,4	13,6	2,3	0,7	16,6
	15-19 ans	86,7	11,7	1,4	0,3	13,4
	20-24 ans	86,7	11,5	1,5	0,3	13,3
	25-29 ans	85,7	12,2	1,7	0,4	14,3
	30-34 ans	84,4	13,0	2,1	0,5	15,6
	35-39 ans	83,4	13,5	2,5	0,6	16,6
	40-44 ans	81,7	14,4	3,0	0,8	18,2
	45-49 ans	81,3	14,5	3,3	1,0	18,8
	50-54 ans	80,4	14,9	3,6	1,1	19,6
	55-59 ans	81,4	14,0	3,4	1,1	18,5
	60-64 ans	81,4	14,0	3,5	1,1	18,6
	65-69 ans	82,8	12,8	3,5	1,0	17,3
	70-74 ans	81,8	13,4	3,6	1,2	18,2
	75-79 ans	83,3	12,4	3,2	1,2	16,8
	80-84 ans	84,7	11,4	3,0	0,9	15,3
	85 ans et +	86,1	10,4	2,5	0,9	13,8
Milieu de résidence	Abidjan ville	95,9	3,5	0,4	0,2	4,1
	Autres villes	85,8	11,8	1,9	0,5	14,2
	Rural	77,7	17,8	3,5	0,9	22,2
Niveau d'instruction	Sans niveau	90,7	8,1	0,9	0,2	9,2
	Primaire	91,8	7,0	0,9	0,3	8,2
	Secondaire	95,1	4,2	0,5	0,1	4,8
	Supérieur	99,0	0,8	0,1	0,0	0,9
Religion	Musulmane	79,3	17,0	3,0	0,7	20,7
	Catholique	92,6	6,1	1,0	0,3	7,4
	Méthodiste/Protestant	95,9	3,5	0,5	0,1	4,1
	Harriste	93,0	6,0	0,8	0,2	7,0
	Autres religions chrétiennes	94,3	4,8	0,7	0,2	5,7
	Autres religions	91,2	6,9	1,4	0,5	8,8
	Animiste	68,5	22,5	6,3	2,7	31,5
	Sans religion	78,5	16,6	3,7	1,2	21,5
	Ensemble	83,7	13,2	2,4	0,7	16,3

Source : ANStat, RGPH 2021

Au niveau des groupes ethniques dans la population de nationalité ivoirienne, c'est dans le groupe Gur/Voltaïque qu'on enregistre la plus forte proportion de femmes mariées qui vivent dans un foyer polygamique avec une coépouse (19,7%). Viennent ensuite le groupe ethnique Mandé du Nord (15,3%) et le groupe « Naturalisés » (13,0%). En revanche c'est au niveau des krou (4,4%) et Akan (4,1%) que les femmes mariées vivent le moins en union polygamique (cf. Graphique 4.3).

Graphique 4.3 : Répartition (%) des femmes mariées par groupe ethnique selon le nombre de co-épouses



4.2.3. Polygamie et type de mariage

La répartition de la population mariée selon le nombre d'épouses et le rang du mariage (Tableau 4.12) révèle une inégale répartition des polygames selon le sexe et le milieu de résidence. Quel que soit le sexe, les polygames de rang 2 et 3 sont plus nombreux que les polygames de rang 1 en milieu rural (plus de 65,2% chez les hommes et 66% chez les femmes). Les polygames de rang 2 sont plus nombreux que ceux du rang 3 et 4 ou plus dans les autres villes. En effet, 28,8% des hommes et 29% des femmes mariées vivent la polygamie de rang 2. On note la faible proportion (quel que soit le sexe) de personnes présentes dans les différents rangs dans la ville d'Abidjan.

Tableau 4.12 : Proportion (%) de femmes et d'hommes en union polygame et mariés (civile, religieuse, coutumière) selon le milieu de résidence

Type d'union	Milieu de résidence			
	Abidjan	Autres villes	Ensemble Rural	Ensemble
Homme				
Polygame 1	21,9	32,8	45,3	100,0
Polygame 2	6,0	28,8	65,2	100,0
Polygame 3 et plus	4,3	26,1	69,6	100,0
Total	20,3	32,3	47,4	100,0
Femme				
Polygame 1	21,5	33,2	45,3	100,0
Polygame 2	5,0	29,0	66,0	100,0
Polygame 3 et plus	3,5	25,7	70,8	100,0
Total	21,5	33,2	45,3	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

4.2.4. Ecart d'âge entre le chef de ménage et sa/son conjoint(e) selon le milieu de résidence

Le Tableau 4.13 présente la répartition des écarts d'âge entre le chef de ménage et sa conjointe selon le milieu de résidence. Il en ressort que les couples du même âge (0 an d'écart) sont plus fréquents en milieu urbain (53,5 %) qu'en milieu rural (46,5 %). Les couples avec un écart d'âge modéré (1 à 5 ans) sont plus courants dans les autres villes (29,9 %) qu'Abidjan (23,1 %), et majoritaires en milieu rural (47,0 %). Quant aux couples avec un écart d'âge important (6 à 10 ans) sont plus répandus en milieu urbain (53,4 %) qu'en milieu rural (46,6 %). Les écarts très importants (11 ans et plus) sont majoritaires en milieu rural (50,7 %) et dans les autres villes (31,9 %), contre 17,4 % à Abidjan.

Tableau 4.13 : Répartition (%) des chefs de ménage et leur (s) conjoint(s) selon l'écart d'âge selon le milieu de résidence

Ecart d'âges entre CM et Conjoint(e)	MILIEU DE RESIDENCE				
	Abidjan	Autres villes	Ensemble urbain	Rural	Total
00 an	25,7	27,7	53,5	46,5	100,0
01-05 ans	23,1	29,9	53,0	47,0	100,0
06-10 ans	21,6	31,8	53,4	46,6	100,0
11 ans et +	17,4	31,9	49,3	50,7	100,0
Ensemble	20,7	31,2	51,8	48,2	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

4.2.5. Ecart d'âge entre chef de ménage et sa ou son conjoint(e) selon le Niveau d'instruction

Le Tableau 4.14 présente la répartition des niveaux d'instruction selon l'écart d'âge entre le chef de ménage et sa conjointe. Il montre que plus l'écart d'âge est faible, plus le niveau d'instruction élevé, tandis que les écarts plus grands sont associés à des niveaux d'instruction plus bas, notamment au niveau primaire. En effet, lorsque l'écart est nul (0 ans), 22,0 % des conjoints ont un niveau d'instruction supérieur. Cette proportion diminue à 13,9 % pour un écart de 6-10 ans pour atteindre 11,0 % pour un écart de plus de 11 ans. Le niveau primaire est plus fréquent parmi les couples avec un grand écart d'âge, passant de 36,2 % (écart de 0 ans) à 42,8 % (écart de 11 ans et plus). Le niveau secondaire reste dominant et varie peu, allant de 40,0 % (écart de 0 ans) à 43,6 % (écart de 11 ans et plus).

Tableau 4.14 : Répartition (%) des chefs de ménage et leur (s) conjoint(s) selon l'écart d'âge selon le niveau d'instruction

Ecart d'âges entre CM et Conjoint(e)	MILIEU DE RESIDENCE				
	Abidjan	Autres villes	Ensemble urbain	Rural	Total
00 an	25,7	27,7	53,5	46,5	100,0
01-05 ans	23,1	29,9	53,0	47,0	100,0
06-10 ans	21,6	31,8	53,4	46,6	100,0
11 ans et +	17,4	31,9	49,3	50,7	100,0
Ensemble	20,7	31,2	51,8	48,2	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

4.2.6. Ecart d'âge entre le chef de ménage et sa conjoint(e) et type de mariage

Le Tableau 4.15 présente la répartition des types de mariage selon l'écart d'âge entre le chef de ménage et son conjoint(e). Le mariage coutumier est majoritaire dans toutes les catégories d'écart d'âge, avec 48,5 % pour un écart de 0 ans et environ 46 % en moyenne dans les autres catégories. Quant au mariage religieux, il augmente avec l'écart d'âge, passant de 12,0 % (0 ans) à 15,1 % (6-10 ans) et 20,2 % (11 ans et plus). Le mariage légal moins fréquent et en diminution avec l'écart d'âge, avec 7,2 % (0 ans), 4,1 % (6-10 ans) et 3 % (11 ans et plus). Quant à la combinaison mariage légal, coutumier et religieux, elle est plus fréquente avec un écart d'âge élevé, passant de 14,3 % (0 ans) à 21,7 % (6-10 ans) et 24,2 % (11 ans et plus).

Tableau 4.15 : Répartition (%) des chefs de ménage et leur (s) conjoint(s) selon l'écart d'âge selon le type de mariage

Ecart d'âges entre CM et Conjoint(e)	Type de mariage								
	Mariage légal	Mariage coutumier	Mariage religieux	Mariage légal et coutumier	Mariage légal et religieux	Mariage coutumier et religieux	Mariage légal, coutumier et religieux	NSP	Total
00 an	7,2	48,5	12,0	3,6	1,0	14,3	11,9	1,6	100,0
01-05 ans	5,4	48,0	15,1	2,8	0,8	18,0	8,4	1,4	100,0
06-10 ans	4,1	45,9	18,0	2,2	0,7	21,7	6,2	1,2	100,0
11 ans et +	3,0	45,5	20,2	1,6	0,5	24,2	4,0	1,1	100,0
Ensemble	4,1	46,4	17,8	2,2	0,6	21,4	6,1	1,3	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

4.2.7. Dynamique de la polygamie

Le taux de polygamie a connu une légère baisse dans la population totale passant de 22,6 % en 1988 avant de baisser à 10,2% en 2021. Cette baisse des taux est aussi observée dans tous les milieux de résidence pendant la même période. Mais c'est dans la ville d'Abidjan en particulier que la baisse des proportions de polygames est plus importante. Le taux est passé de 13,1 % en 1988 à 2,9 % en 2021.

S'agissant de l'indice de polygamie, on constate qu'en milieu rural il est resté quasiment le même. Dans ce milieu, l'indice de polygamie était de 1,1 femmes en 1988 par homme marié en contre 1,1 en 1998 et 2021 ; à Abidjan, il est passé de 1,2 en 1988 à 1,1 en 1998 pour s'établir à 1,0 en 2021. Quant à l'intensité de la polygamie, le

nombre de femmes par polygame a considérablement baissé durant la décennie écoulée quel que soit le milieu de résidence.

Tableau 4.16 : Evolution des indicateurs de polygamie par milieu de résidence

Indicateurs	Milieu rural			Abidjan			Milieu urbain			Côte d'Ivoire		
	1988	1998	2021	1988	1998	2021	1988	1998	2021	1988	1998	2021
Nombre d'épouses (%)												
1 épouse	75,1	77,7	85,9	81,2	85,4	97,1	85,5	89,3	93,4	77,4	80,6	89,8
2 épouses	19,9	18,1	11,9	15,2	11,8	2,5	12,3	8,9	5,7	18,2	15,7	8,8
3 épouses et plus	5,9	4,2	1,9	3,9	2,9	0,3	2,2	1,9	0,9	4,5	3,6	1,3
Indicateurs de polygamie												
Taux de polygamie(%)	24,9	22,3	14,1	18,8	14,5	2,9	14,5	10,8	6,6	22,6	19,3	10,2
Indice de polygamie(%)	132,2	127,2	113,5	124,1	114,5	102	117,8	105,8	110	129,3	122,4	110,2
Intensité de polygamie(%)	229,9	225,6	218,9	228,7	225,2	213,9	223	222,7	220	229,5	225,5	217,9

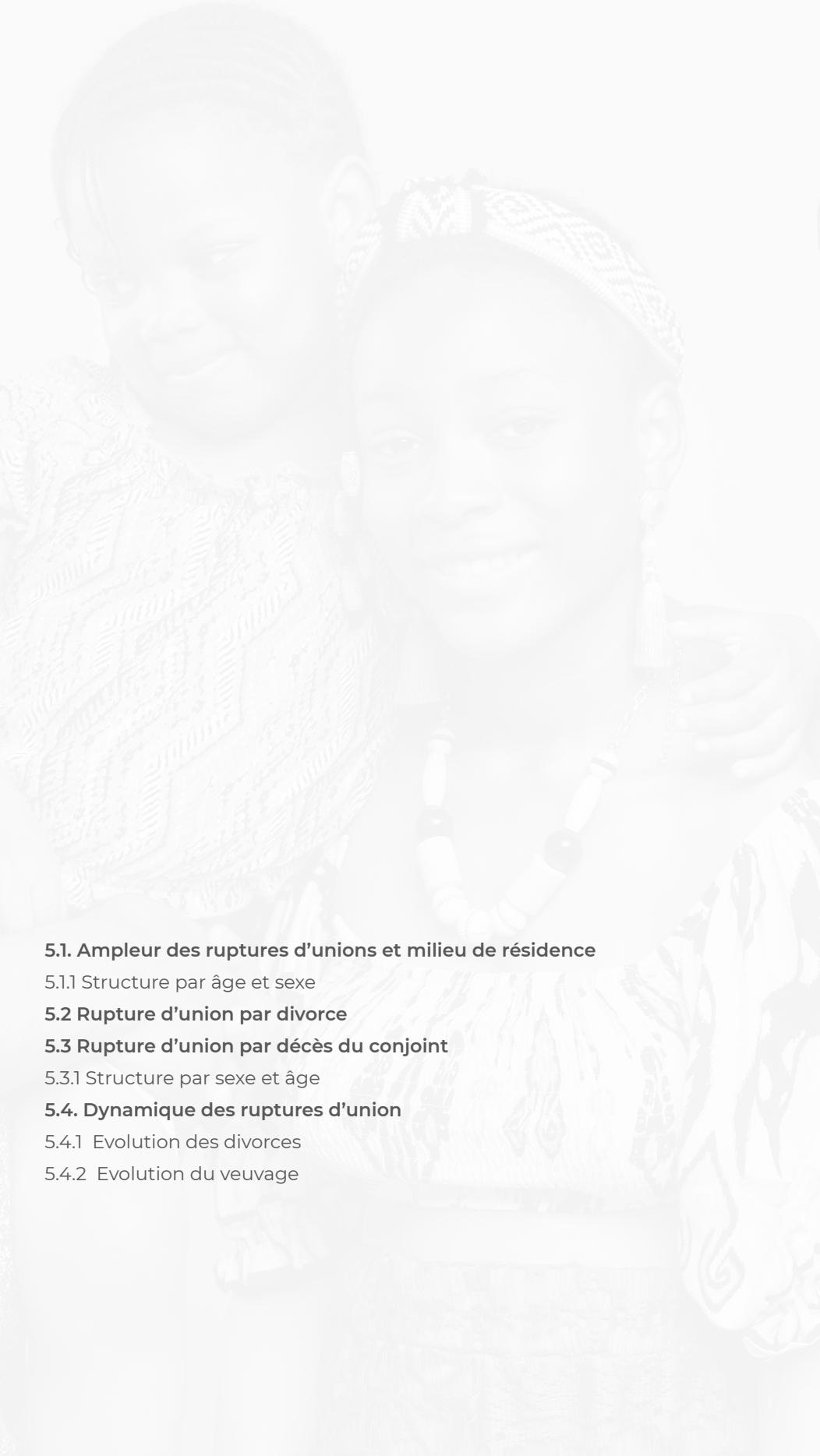
Source : ANStat, RGPH 2021

Etat matrimonial et nuptialité

RAPPORT THEMATIQUE | TOME 3

CHAPITRE V

LES RUPTURES D'UNION



5.1. Ampleur des ruptures d'unions et milieu de résidence

5.1.1 Structure par âge et sexe

5.2 Rupture d'union par divorce

5.3 Rupture d'union par décès du conjoint

5.3.1 Structure par sexe et âge

5.4. Dynamique des ruptures d'union

5.4.1 Evolution des divorces

5.4.2 Evolution du veuvage

CHAPITRE V : LES RUPTURES D'UNION

Bien qu'elles affichent des niveaux très bas comparativement à ce qui est observé dans plusieurs autres pays, les ruptures d'union par séparation ou divorce sont présentes en Afrique de l'Ouest, et en augmentation depuis quelques années (Hertrich et Locoh, 1999; Locoh et Mouvagha-Sow, 2005). Cette instabilité matrimoniale est souvent considérée comme un désir d'émancipation (Thiriat, 1998), voire une source de promotion pour les femmes (Dial, 2007).

5.1. Ampleur des ruptures d'unions

Si la norme socialement valorisée est de voir durer les alliances, il apparaît cependant que les choix matrimoniaux sont assez fréquemment, et parfois rapidement, mis en échec par le divorce et le décès du conjoint.

Il convient de noter que la rupture d'union est la dislocation d'une union. Autrement dit c'est l'état d'une personne ayant rompu son union soit par divorce soit par décès du conjoint. On définit le taux de rupture d'union comme étant le nombre total de personnes divorcées et veuves rapporté au nombre total de personnes en âge de se marier (personnes âgées de 12 ans et plus).

D'après le tableau 5.1, on note que 0,8 % des hommes et 4,1 % des femmes ont rompu leur union. Selon le milieu de résidence, il y a une variation de comportement entre le milieu urbain et le milieu rural : les taux de rupture observés chez les hommes sont plus élevés en milieu rural (0,9%) qu'en milieu urbain (0,8%). En revanche, c'est dans la ville d'Abidjan que l'on rencontre le faible taux de rupture d'union chez les femmes comme chez les hommes. Chez les femmes, les unions sont plus instables en milieu rural qu'en milieu urbain.

Tableau 5. 1: Taux de rupture d'union par sexe selon le milieu de résidence (en %)

Milieu de résidence	Sexe	
	Masculin	Féminin
Abidjan	0,7	3,4
Autres villes	0,7	4,0
Ensemble urbain	0,8	3,9
Ensemble rural	0,9	4,6
Ensemble	0,8	4,1

Source : ANStat, RGPH 2021

5.1.1. Structure par âge et sexe

Le Tableau 5.2 révèle que les taux de ruptures d'union observés aussi bien chez les hommes que les femmes présentent une allure irrégulière. D'abord elles décroissent jusqu'à 24 ans quel que soit le milieu de résidence.

Par rapport au milieu de résidence, les hommes d'Abidjan ont leurs unions plus instables que ceux des autres milieux de résidence quel que soit l'âge.

Chez les femmes, la situation est identique à celle décrite précédemment. Le taux de rupture d'union est faible aux jeunes âges alors que les femmes âgées connaissent des taux élevés. Cela s'explique par le fait que les jeunes se remarient plus facilement que leurs aînées. Il faut également noter que la surmortalité des hommes aux âges avancés est une des raisons des forts taux de ruptures d'union liés aux décès du conjoint.

Par ailleurs, les femmes du milieu urbain sont plus impliquées dans les ruptures d'union que celles du milieu rural quel que soit l'âge. Deux situations s'observent. Avant 30 ans les taux sont faibles (inférieur à 10 %). Après cet âge, on note des taux élevés. Plus de la moitié des femmes âgées de 65 ans et plus sont en rupture d'union quel que soit le milieu de résidence.

Tableau 5.2 : Taux de rupture d'union par sexe et âge selon le milieu de résidence (en %)

Groupe d'âge	Milieu de résidence			
	Abidjan	Autres villes	Ensemble urbain	Ensemble rural
Homme				
12-14 ans	0,5	1,1	0,8	0,7
15-19 ans	0,8	1,8	8,7	2,6
20-24 ans	1,7	4,5	3,4	6,7
25-29 ans	3,6	7,6	6,0	9,7
30-34 ans	13,5	19,0	16,8	19,9
35-39 ans	24,2	24,9	24,6	22,4
40-44 ans	37,0	38,8	38,0	29,2
45-49 ans	39,7	32,4	35,3	23,2
50-54 ans	40,2	36,5	38,0	24,7
55-59 ans	32,8	30,0	31,2	28,3
60-64 ans	37,6	32,0	34,2	30,0
65-69 ans	29,9	26,4	27,7	24,3
70-74 ans	19,0	18,9	19,0	19,5
75-79 ans	10,1	11,0	10,7	13,2
80-84 ans	5,3	7,6	6,8	9,2
85 ans et +	3,9	6,7	5,7	10,1
Femme				
12-14 ans	0,6	0,5	0,5	0,8
15-19 ans	0,8	1,4	1,1	2,8
20-24 ans	2,8	4,6	3,8	8,7
25-29 ans	7,8	10,2	9,3	11,6
30-34 ans	16,9	21,4	19,4	25,5
35-39 ans	28,8	29,2	28,9	20,6
40-44 ans	38,9	35,2	36,6	27,0
45-49 ans	36,2	30,9	32,9	27,6
50-54 ans	39,9	35,8	37,3	35,4
55-59 ans	35,8	33,6	34,5	34,6
60-64 ans	36,3	33,2	34,5	35,4
65-69 ans	24,6	23,0	23,7	25,2
70-74 ans	14,7	16,7	16,1	19,8
75-79 ans	7,7	10,1	9,3	13,0
80-84 ans	4,5	7,4	6,3	9,3
85 ans et +	3,5	6,2	5,2	8,5

Source : ANStat, RGPH 2021

5.2. Rupture d'union par divorce

Les ruptures d'unions constituent un indicateur important des mutations matrimoniales. En effet, les ruptures d'unions par divorce ne sont pas assez courantes dans les sociétés traditionnelles car la femme est un élément important dans la logique de production et de reproduction de ces sociétés.

L'évolution des taux de divorce selon l'âge est presque la même pour les deux sexes. On constate en effet que les taux augmentent progressivement à partir de 12-14 ans pour atteindre les maximums entre 40 et 54 ans pour ensuite décroître.

Chez les hommes, les plus forts taux sont observés chez les personnes âgées de 40-44 ans en ville comme en milieu rural (50-54 ans à Abidjan). Chez les femmes, les taux les plus élevés sont enregistrés entre 40-44 ans dans le milieu urbain et 50-54 ans en milieu rural.

Tableau 5.3 : Taux de divorce par sexe et âge selon le milieu de résidence (en %)

Groupe d'âge	Milieu de résidence			
	Abidjan	Autres villes	Ensemble urbain	Ensemble rural
Homme				
12-14 ans	0,1	0,5	0,3	0,3
15-19 ans	0,1	0,6	7,8	0,7
20-24 ans	0,3	1,7	1,1	2,2
25-29 ans	1,1	3,1	2,2	3,5
30-34 ans	5,1	7,9	6,6	8,6
35-39 ans	8,4	9,3	8,9	10,4
40-44 ans	14,1	15,6	14,9	14,1
45-49 ans	14,7	12,4	13,4	11,8
50-54 ans	14,8	13,0	13,8	12,7
55-59 ans	11,9	10,1	10,9	10,0
60-64 ans	11,9	10,1	10,9	9,0
65-69 ans	8,6	8,0	8,3	6,8
70-74 ans	5,1	4,1	4,5	4,3
75-79 ans	2,1	1,9	2,0	2,5
80-84 ans	1,0	1,0	1,0	1,3
85 ans et +	0,5	0,7	0,6	1,1
Femme				
12-14 ans	0,1	0,2	0,2	0,1
15-19 ans	0,3	0,5	0,4	0,8
20-24 ans	1,3	2,3	1,9	3,3
25-29 ans	3,4	4,3	3,9	4,5
30-34 ans	6,2	9,0	7,8	7,5
35-39 ans	10,9	10,9	11,5	11,5
40-44 ans	14,7	14,3	14,5	10,7
45-49 ans	13,5	11,9	12,6	11,1
50-54 ans	13,3	12,5	12,9	13,3
55-59 ans	11,1	10,5	10,8	12,4
60-64 ans	11,0	9,2	10,0	11,2
65-69 ans	7,6	5,9	6,7	6,7
70-74 ans	3,9	3,2	3,6	4,0
75-79 ans	1,6	1,6	1,6	2,8
80-84 ans	0,7	1,2	1,0	1,7
85 ans et +	0,5	0,9	0,7	1,4

Source : ANStat, RGPH 2021

5.3. Rupture d'union par décès du conjoint

La structure des personnes veuves varie régulièrement avec l'âge. Faible aux groupes d'âges 15-49 ans, le taux croît à partir de cet âge quel que soit le sexe et le milieu de résidence. Les taux les plus élevés se retrouvent entre 60 et 74 ans.

Les observations faites au niveau national sont les mêmes dans les milieux de résidence. Il y a proportionnellement plus de personnes veuves parmi les personnes âgées (plus de 40 ans) que parmi les jeunes (moins de 40 ans) quels que soient le milieu de résidence et le sexe. Cela provient du fait que les jeunes se remarient plus facilement que les seniors et également la surmortalité aux âges avancés. On voit qu'à partir de 25 ans, le taux augmente avec l'âge. Cela est dû à l'effet de la mortalité qui traverse tous les âges. Plus de la moitié des femmes âgées de 65 ans ou plus sont veuves quel que soit le milieu de résidence. Il faut noter que les plus forts taux de veuvage sont observés dans le milieu urbain pour les moins de 50 ans et dans le milieu de rural pour les plus de 50 ans

Tableau 5.4 : Taux de veuvage par âge et sexe selon le milieu de résidence (en%)

Groupe d'âges	Milieu de résidence			
	Abidjan	Autres villes	Ensemble urbain	Ensemble rural
Hommes				
12-14 ans	0,2	0,3	0,2	0,3
15-19 ans	0,3	0,4	0,4	0,4
20-24 ans	0,6	0,5	0,5	0,1
25-29 ans	0,6	0,8	0,7	0,1
30-34 ans	1,8	1,9	1,9	0,2
35-39 ans	3,2	3,1	3,1	0,3
40-44 ans	6,3	5,9	6,0	0,5
45-49 ans	7,7	6,3	6,8	0,6
50-54 ans	12,6	10,8	11,4	1,0
55-59 ans	11,3	10,6	10,8	9,8
60-64 ans	16,6	14,3	15,1	13,7
65-69 ans	14,7	13,3	13,8	12,4
70-74 ans	11,2	12,2	11,8	12,0
75-79 ans	6,3	7,9	7,3	8,8
80-84 ans	3,6	5,7	5,0	7,2
85 ans et +	3,0	5,6	4,6	8,1
Femmes				
12-14 ans	0,2	0,1	0,0	0,1
15-19 ans	0,1	0,1	0,1	0,1
20-24 ans	0,2	0,3	0,2	0,3
25-29 ans	0,6	0,6	0,6	0,5
30-34 ans	1,9	1,6	1,7	7,8
35-39 ans	3,6	2,8	3,1	2,1
40-44 ans	6,2	5,2	5,6	4,3
45-49 ans	8,4	6,6	7,2	5,8
50-54 ans	12,6	11,3	11,7	10,4
55-59 ans	14,5	13,0	13,5	12,1
60-64 ans	17,4	16,3	16,7	15,6
65-69 ans	13,5	13,1	13,2	13,0
70-74 ans	9,4	11,4	10,8	12,6
75-79 ans	5,4	7,2	6,6	8,7
80-84 ans	3,4	5,3	4,7	6,5
85 ans et +	2,8	4,9	4,2	6,3

Source : ANStat, RGPH 2021

5.4. Dynamique des ruptures d'union

5.4.1. Evolution des divorces

Les proportions de divorcés ont considérablement baissé sur l'ensemble du pays et dans tous les milieux de résidence chez les hommes alors qu'il est en hausse chez les femmes. Ainsi, parmi les hommes, le divorce chez les hommes est passé de 1,7 % en 1988 à 0,9 % en 2021 en milieu rural (respectivement 1,0% et 0,7% à Abidjan).

Chez les femmes vivant en milieu rural et Abidjan, la hausse des divorces est dans les mêmes proportions : elles passent de 3,0 % en 1988 à 4,6 % en 2021 et de 2,6% en 1998 à 3,4% en 2021

Tableau 5.5 : Evolution (%) des divorces par année de recensement

Milieu de résidence	Sexe masculin			Sexe féminin		
	1988	1998	2021	1988	1998	2021
Abidjan	1,0	0,4	0,7	2,6	1,1	3,4
Autres villes	-	-	0,7	-	-	4,0
Ensemble urbain	0,9	0,4		2,3	1,1	-
Ensemble rural	1,7	0,8	0,9	3,0	1,8	4,6

Source : ANStat, RGPH 2021

5.4.2. Evolution du veuvage

Comme précédemment, les proportions de personnes veuves ont connu une baisse dans l'ensemble du pays quel que soit le sexe. Chez les hommes, il est passé de 2,7% en 1988 à 0,5% en 2021 et chez les femmes, respectivement de 6,4% à 3,7%.

L'analyse selon le milieu de résidence révèle chez les hommes une quasi-stabilité dans les ville et une légère baisse en milieu rural. Chez les femmes, on note une forte baisse en milieu rural où les taux baissent de moitié au cours de la période

Tableau 5.6 : Evolution (%) des veufs par milieu de résidence par année de recensement

Milieu de résidence	Sexe masculin			Sexe féminin		
	1988	1998	2021	1988	1998	2021
Abidjan	0,3	0,4	0,5	2,3	2,7	2,9
Autres villes	-	-	0,5	-	-	3,6
Ensemble urbain	0,4	0,6		3,6	4,0	
Ensemble rural	1,5	1,3	0,6	8,2	7,8	4,2
Ensemble	2,7	1,0	0,5	6,4	6,1	3,7

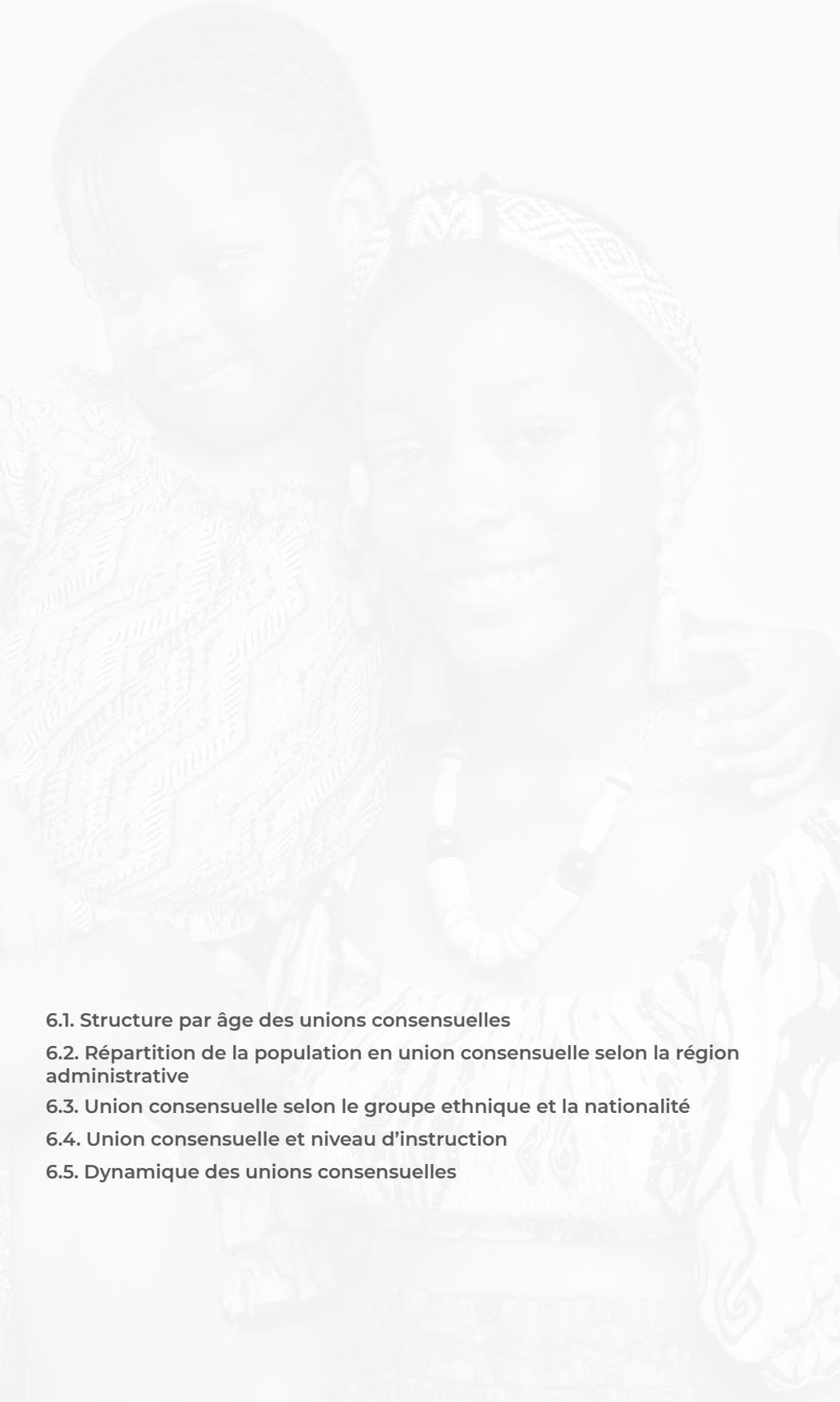
Source : ANStat, RGPH 2021

Etat matrimonial et nuptialité

RAPPORT THEMATIQUE | TOME 3

CHAPITRE VI

LES UNIONS CONSENSUELLES

- 
- 6.1. Structure par âge des unions consensuelles**
 - 6.2. Répartition de la population en union consensuelle selon la région administrative**
 - 6.3. Union consensuelle selon le groupe ethnique et la nationalité**
 - 6.4. Union consensuelle et niveau d'instruction**
 - 6.5. Dynamique des unions consensuelles**

CHAPITRE VI : LES UNIONS CONSENSUELLES

Si le recul de l'âge au premier mariage des femmes un peu partout en Afrique a suscité une attention particulière de la part des chercheurs en sciences sociales (démographes, sociologues, anthropologues, économistes, etc.) et des pouvoir publics, il s'est accompagné d'une transition nuptiale majeure, celles de la sortie du célibat ou encore de l'entrée en union non plus seulement par le mariage mais aussi par la contraction d'une union consensuelle. Les unions consensuelles désignent les catégories de couples qui se forment sans aucun contrat de mariage qu'il soit coutumier, religieux ou civil. C'est très souvent une trajectoire qui peut conduire à la formalisation de l'union ou pas mais avec des risques d'entrée en vie féconde.

Il est difficile de recomposer les couples en union consensuelle à partir des données du recensement. Cependant, cette forme d'union est de plus en plus pratiquée, notamment en Côte d'Ivoire. L'union consensuelle est souvent considérée comme une étape avant le mariage.

Ce chapitre analyse la population en union consensuelle selon certaines caractéristiques socio-démographiques à savoir le milieu de résidence, la nationalité, le niveau d'instruction et la religion. Pour terminer, il traite de l'évolution des unions consensuelles à travers les deux derniers recensements.

6.1. Structure par âge des unions consensuelles

L'effectif de la population des 12 ans plus concernée par la situation matrimoniale est estimé à 20 164 117 personnes. Au sein de cette population, on dénombre 3 305 395 personnes (soit 16,4%) qui vivent en union libre.

On note par ailleurs que les unions consensuelles sont plus fréquentes chez les femmes (17,5%) que chez les hommes (15,3%).

A travers le Tableau 6.1, on observe que les proportions des unions libres sont élevées (plus de 10%) dans les groupes quinquenaux de 25-29 ans à 40-44 ans pour les hommes dans le sens d'une augmentation, avant de décroître. Pour les femmes, ce constat est établi pour les groupes d'âges allant de 20-24 ans à 35-39 ans. L'importance des unions libres chez les femmes pourrait s'expliquer par ce qui peut s'apparenter à des mariages d'essai.

Ces observations qui transparaissent dans les résultats présentés dans le tableau 6.1, tendent à montrer que les femmes vivent plus en union libre plus tôt et plus intensément que les hommes (17,5% de femmes en union libre à tous les âges et 16,3% à 20-24 ans contre 15,3% et 7,8% pour les hommes).

Tableau 6.1 : Répartition de la population totale en union consensuelle par groupe d'âges selon le sexe (%)

Groupe d'âges	Homme		Femme	
	%	Effectif total	%	Effectif total
12-14 ans	1,3	20 729	1,3	21 185
15-19 ans	2,7	44 151	5,9	99 227
20-24 ans	7,8	126 298	16,3	272 606
25-29 ans	13,0	210 976	19,0	319 163
30-34 ans	18,3	295 109	18,6	312 527
35-39 ans	17,2	279 918	14,0	235 962
40-44 ans	13,8	223 401	9,1	153 774
45-49 ans	9,0	146 556	5,4	91 312
50-54 ans	6,3	101 497	3,9	64 838
55-59 ans	3,9	63 056	2,5	41 612
60-64 ans	2,9	46 999	1,7	29 014
65-69 ans	1,7	27 757	1,0	16 216
70-74 ans	1,0	16 818	0,6	10 370
75-79 ans	0,6	9 138	0,3	5 613
80-84 ans	0,3	4 802	0,2	3 091
85 ans et plus	0,3	4 137	0,2	3 078
Ensemble	15,3	1 623 772	17,5	1 681 623

Source : ANStat, RGPH 2021

6.2. Répartition de la population en union consensuelle selon la région administrative

Il s'agit de fournir les effectifs et la part relative des hommes et des femmes dans le milieu urbain et dans le milieu rural ainsi que celle de la circonscription administrative.

Les données révèlent que les proportions des unions libres varient nettement d'une région à l'autre et également selon le sexe. Le District Autonome d'Abidjan concentre la plus grande proportion des unions libres quel que soit le sexe. Viennent ensuite les régions du Tonkpi, du Haut Bassandra et du Gbéké. Ainsi, le caractère prédominant des unions libres dans la ville d'Abidjan influe sur celle de la région des Lagunes. En revanche c'est dans les régions du Folon et du Kabadougou (District du Denguélé) que l'on rencontre les plus faibles proportions. Ce district administratif se trouve au Nord de la Côte d'Ivoire où la religion musulmane est la règle dans un milieu très réservée sur les formes d'union en dehors du cadre normatif admis dans la société.

Tableau 6.2 : Distribution régionale de la population en union libre selon le sexe (%)

Région administrative	Sexe		Effectif
	Masculin	Féminin	
District autonome d'Abidjan	19,9	19,4	648 994
Haut-Sassandra	5,0	5,0	164 665
Poro	1,7	2,0	60 450
Gbeke	4,1	4,4	139 697
Indenie-Djuablin	3,1	3,0	99 765
Tonkpi	5,6	5,6	185 226
District autonome de Yamoussoukro	1,7	1,8	58 460
Gontougo	3,6	3,8	122 653
San-Pedro	3,8	3,5	120 391
Kabadougou	0,3	0,3	9 723
N'zi	1,0	1,2	36 173
Marahoué	3,7	3,7	122 058
Sud-Comoé	2,8	2,7	89 724
Worodougou	0,6	0,6	20 336
Loh-Djiboua	3,4	3,5	113 536
Agneby-Tiassa	4,5	4,3	146 269
Goh	3,2	3,3	108 125
Gavally	3,8	3,5	119 740
Bafing	0,6	0,6	18 641
Bagoué	0,4	0,5	15 188
Belier	2,2	2,4	75 886
Bere	0,7	0,6	20 857
Bounkani	1,4	1,8	52 844
Folon	0,1	0,1	2 995
Gboklé	1,5	1,5	49 818
Grands-Ponts	2,1	2,1	70 840
Guémon	4,0	3,9	130 904
Hhambol	1,9	1,9	62 938
Iffou	1,6	1,7	54 522
La Mé	4,4	4,3	142 861
Nawa	3,9	3,9	127 489
Tchologo	0,7	0,7	23 660
Moronou	2,8	2,6	89 968
Ensemble	49,1	50,9	3 305 395

Source : ANStat, RGPH 2021

6.3. Union consensuelle selon le groupe ethnique de la population ivoirienne

Le Tableau 6.3 met en exergue la répartition de la population ivoirienne en union libre par groupe ethnique selon le sexe. On note ainsi que les proportions d'unions libres sont particulièrement élevées parmi les Akan (hommes ou femmes) avec des valeurs respectives de 50,4 % et 51,6 %. Le deuxième groupe le plus touché par cette pratique concerne les Gur/Voltaïques avec 15,4% chez les hommes et 15,5% pour les femmes.

Tableau 6.3: Répartition de la population ivoirienne en union libre par groupe ethnique selon le sexe (%)

Groupe ethnique	Sexe	
	Masculin	Féminin
Akan	50,5	51,6
Krou	12,1	11,8
Mandé du Nord	11,4	10,4
Voltaïque/Gur	15,4	15,5
Mandé du Sud	10,5	10,7
Naturalisé	0,1	0,1
Autres ethnies	0,0	0,0
Total	100,0	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

6.4. Union consensuelle et niveau d'instruction

L'analyse de la situation des personnes en union libre selon le niveau d'instruction montre les différences entre les sexes. Dans la population masculine et féminine, on note que les proportions des unions libres diminuent avec le niveau d'instruction. Ainsi, la proportion des femmes en union libre sans niveau d'instruction (57,2%) est plus élevée que chez les hommes (44,4%). La proportion des hommes en union libre (26,6%) ayant un niveau d'instruction secondaire est plus élevée que les femmes (18,8%). La différence est plus marquée au niveau du supérieur, avec plus du double d'hommes (10,9%) en union libres par rapport aux femmes (4,8%). Cela reflète une préférence pour d'autres formes d'union chez les individus plus éduqués. (Tableau 6.4).

Tableau 6.4 : Répartition (%) de la population en union libre par sexe selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Sexe	
	Masculin	Féminin
Sans niveau	44,4	57,2
Primaire	14,6	16,4
Secondaire	26,6	18,8
Supérieur	10,9	4,8
Ne sait pas	3,5	2,9
Ensemble	100,0	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

6.5. Dynamique des unions consensuelles

Il s'agit d'analyser les tendances des unions libres à travers les deux derniers recensements. Cette section décrit l'évolution des unions libres au niveau national et selon le milieu de résidence. Elle détermine également les changements intervenus dans la structure par âge selon le milieu de résidence d'une part et selon la nationalité d'autre part.

L'accroissement des unions consensuelles est perceptible dans tous les milieux de résidence. Le Tableau 6.5 fait ressortir des disparités entre les différents milieux de résidence. Par rapport à l'âge, l'évolution des proportions de personnes en union libre montre que les proportions ont augmenté entre 1988 et 2021 quels que soient les groupes d'âges et le milieu de résidence.

Dans la population masculine, l'augmentation est importante parmi les jeunes (moins de 45 ans). Les proportions sont passées du simple dans le groupe d'âges 12-29 ans entre 1988 et 1998 au double dans les tranches d'âges 30-44 ans. Dans ces groupes d'âges, les proportions de 2021 représentent trois voire quatre fois celles de 1988. Ce constat est valable pour tous les milieux de résidence.

Chez les femmes, les proportions des unions libres ont également connu une augmentation sur la période 1988-2021 dans tous les milieux de résidence. Dans les groupes d'âges 15-35 ans, les unions libres ont considérablement augmenté par rapport aux femmes de 35 ans et plus. On peut penser qu'il s'agit de femmes célibataires vivant comme «deuxième ou troisième bureau» ou comme «tchiza»¹ selon l'appellation en vogue actuellement. Ce phénomène est très développé dans la ville d'Abidjan.

Tableau 6.5 : Dynamique de la population en union libre par sexe selon le milieu de résidence (%)

Groupe d'âges	Milieu de résidence											
	Abidjan			Ensemble urbain			Ensemble rural			Ensemble pays		
	1988	1998	2021	1988	1998	2021	1988	1998	2021	1988	1998	2021
HOMME												
12-14 ans	0,0	0,0	0,6	0,0	0,0	1,1	-	-	1,5	0,0	-	1,9
15-19 ans	0,4	0,4	1,4	0,5	0,4	2,4	0,5	0,4	3,0	1,1	0,6	2,6
20-24 ans	2,7	3,5	4,7	2,8	3,6	6,6	2,8	3,6	8,8	3,7	4,5	8,4
25-29 ans	5,8	9,5	12,4	5,6	9,3	12,9	5,6	9,3	13,1	5,3	9,0	18,6
30-34 ans	6,0	14,8	20,9	5,3	13,2	19,6	5,3	13,2	16,9	4,5	10,7	25,6
35-39 ans	4,2	14,2	20,7	3,7	12,3	18,8	3,7	12,3	15,8	3,1	9,7	27,3
40-44 ans	2,8	11,6	16,5	2,3	9,9	14,8	2,3	9,9	12,9	2,1	7,9	26,3
45-49 ans	2,0	9,3	10,1	1,8	8,0	9,3	1,8	8,0	8,8	1,6	6,5	24,2
50-54 ans	1,8	7,1	5,8	1,4	6,2	5,9	1,4	6,2	6,6	1,4	5,2	22,2
55-59 ans	1,3	5,8	2,9	1,1	5,0	3,3	1,1	5,0	4,4	1,2	4,5	20,5
60-64 ans	1,4	4,5	1,9	1,0	3,9	2,4	1,0	3,9	3,3	1,1	4,0	18,7
65-69 ans	0,7	4,6	0,9	0,8	3,9	1,3	0,8	3,9	2,0	0,9	3,7	17,1
70-74 ans	0,9	4,0	0,5	0,8	3,8	0,8	0,8	3,8	1,3	0,7	3,5	16,3
75-79 ans	1,0	2,9	0,2	0,4	3,0	0,4	0,4	3,0	0,7	0,5	3,1	16,6
80-84 ans	0,6	3,4	0,1	0,5	2,5	0,3	0,5	2,5	0,4	0,6	2,5	15,8
85 ans et +	2,6	4,3	0,1	1,7	3,9	0,3	1,7	3,9	0,4	0,6	3,1	16,5
FEMME												
12-14 ans	0,0	0,3	0,7	0,0	0,4	1,2	-	0,4	1,4	0,0	0,6	2,1
15-19 ans	3,6	3,9	3,4	4,0	4,1	5,1	4,0	4,1	6,6	6,3	6,2	6,5
20-24 ans	7,1	11,2	14,5	7,1	11,0	15,8	7,1	11,0	16,5	7,7	11,4	18,6
25-29 ans	6,7	14,3	22,7	6,1	12,9	20,8	6,1	12,9	17,3	5,9	11,5	25,8
30-34 ans	5,1	12,9	22,5	4,6	11,3	20,2	4,6	11,3	17,1	4,3	9,8	27,3
35-39 ans	3,5	10,3	16,1	3,0	9,1	14,8	3,0	9,1	13,3	3,0	8,1	25,9
40-44 ans	2,4	7,5	9,4	2,2	6,8	9,0	2,2	6,8	9,3	2,2	6,5	23,7
45-49 ans	1,7	5,9	4,8	1,6	5,3	5,0	1,6	5,3	5,8	1,8	5,2	20,8

¹ Le phénomène «tchiza» est un terme relativement nouveau qui est devenu populaire en Afrique, notamment dans les pays francophones. Il désigne une amante, plus précisément une femme qui entretient une relation amoureuse avec un homme déjà marié ou engagé dans une relation sérieuse. <https://www.lebancophilosophie.com/37307-le-phénomène-tchiza-ou-tchizambengu-en-question.html>

Groupe d'âges	Milieu de résidence											
	Abidjan			Ensemble urbain			Ensemble rural			Ensemble pays		
	1988	1998	2021	1988	1998	2021	1988	1998	2021	1988	1998	2021
Femme												
45-49 ans	1,7	5,9	4,8	1,6	5,3	5,0	1,6	5,3	5,8	1,8	5,2	20,8
50-54 ans	1,3	4,5	2,6	1,2	4,1	3,1	1,2	4,1	4,5	1,4	4,1	18,0
55-59 ans	1,0	3,8	1,5	0,9	3,6	2,0	0,9	3,6	2,9	1,1	3,6	15,6
60-64 ans	0,9	3,4	0,9	0,7	3,1	1,3	0,7	3,1	2,1	0,8	3,1	13,0
65-69 ans	1,0	3,5	0,5	0,6	2,8	0,7	0,6	2,8	1,2	0,7	2,7	11,5
70-74 ans	0,7	3,4	0,2	0,5	2,5	0,4	0,5	2,5	0,8	0,4	2,4	10,3
75-79 ans	0,9	4,8	0,1	0,5	3,3	0,2	0,5	3,3	0,4	0,4	2,5	9,5
80-84 ans	0,7	3,8	0,0	0,4	2,7	0,1	0,4	2,7	0,3	0,3	2,2	7,8
85 ans et +	1,1	4,5	0,1	0,4	3,6	0,1	0,4	3,6	0,2	0,3	2,4	8,4

Source : ANStat, RGPH 2021

Comme pour la population totale, les unions libres ont connu une hausse au cours de la période intercensitaire quels que soient le sexe et la nationalité. Mais, cet accroissement est plus important dans la population ivoirienne. La proportion des unions libres chez les hommes de nationalité ivoirienne a presque quadruplé sur la période considérée passant de 3,1 % en 1988 à 16,4 % en 2021.

Chez les femmes de nationalité ivoirienne, les proportions sont passées de 4,9 % en 1988 à 18,4 % en 2021.

Comme chez les Ivoiriens, les proportions des non ivoiriens en union libre connaissent la même évolution. Cependant parmi les femmes de nationalité non ivoirienne, les unions libres ont quasiment été multipliées par presque 8 entre 1988 et 2021.

Le constat général qui découle de l'analyse est que les unions consensuelles prennent de plus en plus d'ampleur et ce, certainement au détriment des mariages dont les taux ont sensiblement baissé

Tableau 6.6 : Dynamique de la population en union libre par sexe et groupe d'âge selon la nationalité (%)

Nationalité	Masculin			Féminin		
	1988	1998	2021	1988	1998	2021
Ivoirien	3,1	6,0	16,4	4,9	7,9	18,4
Non ivoirien	1,6	3,8	12,1	1,8	5,2	13,7

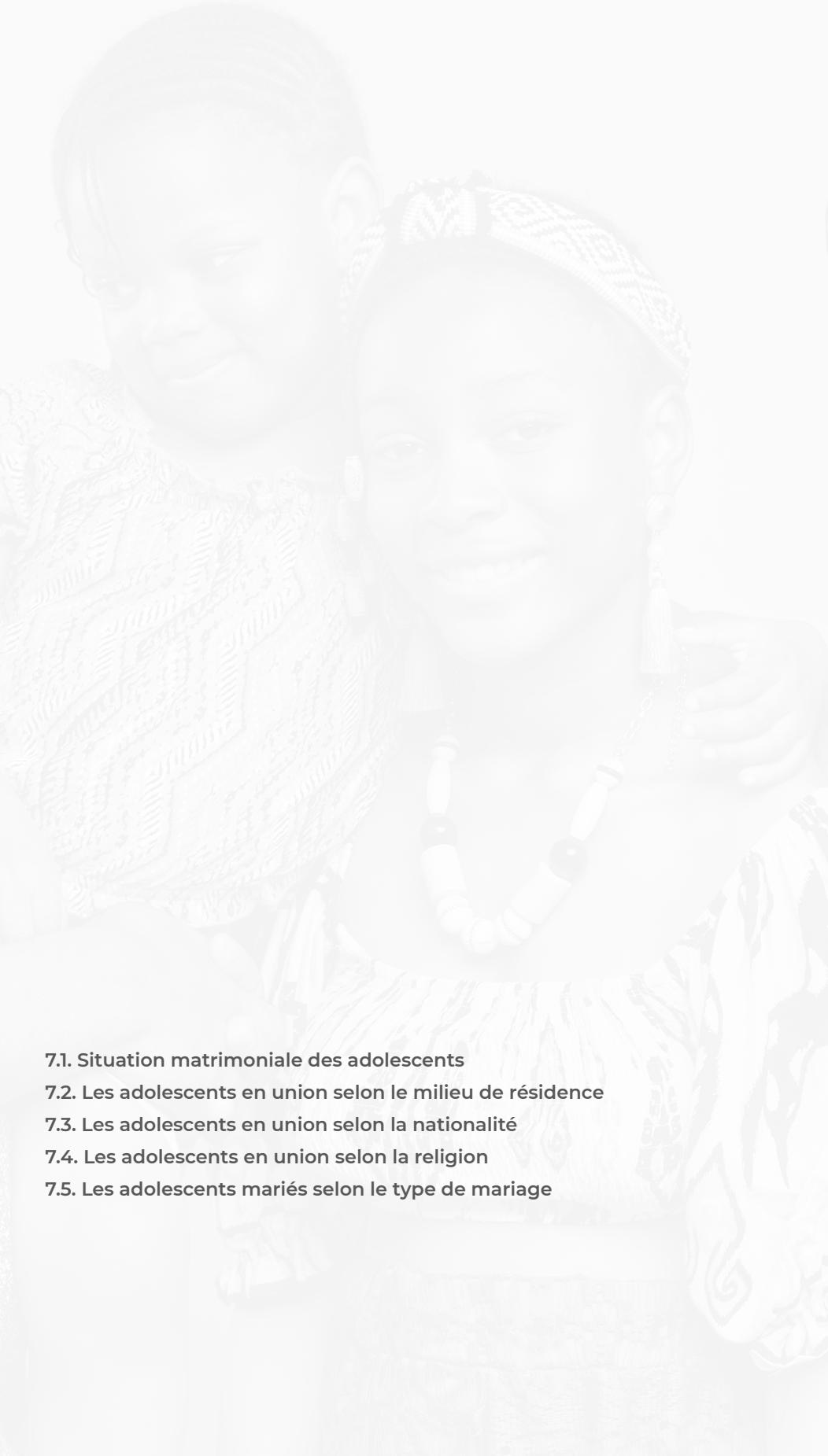
Source : ANStat, RGPH 2021

Etat matrimonial et nuptialité

RAPPORT THEMATIQUE | TOME 3

CHAPITRE VII

LES UNIONS PRECOCES

- 
- 7.1. Situation matrimoniale des adolescents**
 - 7.2. Les adolescents en union selon le milieu de résidence**
 - 7.3. Les adolescents en union selon la nationalité**
 - 7.4. Les adolescents en union selon la religion**
 - 7.5. Les adolescents mariés selon le type de mariage**

CHAPITRE VII :

LES UNIONS PRECOCES

Dans la plupart des sociétés africaines, la fécondité des adolescentes est encore élevée. Cette fécondité précoce est favorisée par les unions précoces. Pour essayer d'enrayer ce phénomène, ou à tout le moins l'atténuer, les législateurs ont élaboré des lois sur le mariage conférant à l'enfant certains droits et le rendant apte à se marier à la fin de l'adolescence. En Côte d'Ivoire, la législation sur le mariage fixe à 18 ans l'âge minimum au mariage. Ceci veut dire qu'avant 18 ans révolus la femme et l'homme ne peuvent contracter le mariage. Cette loi, au plan légal, met ainsi fin au mariage des enfants, en respect de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) de 1989, ratifiée par la Côte d'Ivoire le 4 février 1991.

Malgré cette législation, la réalité est tout autre. On constate que certains enfants/adolescents sont en union. Quelle est donc l'importance cette population infantile et adolescente non célibataire ? et dans quel type d'union et de mariage vivent-ils ? Telles sont les questions auxquelles ce chapitre va s'atteler à apporter une réponse. Notons que les concepts d'enfant ou d'adolescent recouvrent plusieurs réalités. Dans le cadre de ce rapport, nous allons retenir la tranche d'âges correspondant à celle des enfants au sens de la CIDE. Ainsi, est considéré comme un enfant/adolescent en union précoce, toute personne ayant moins de 18 ans pour les deux sexes en union avant l'âge de 18 ans ou ayant fait l'expérience d'une union.

7.1. Situation matrimoniale des adolescents

La population des 12 ans et plus concernée par la situation matrimoniale est de 20 164 117 personnes. On y dénombre 4 03 4847 personnes âgées de 12-17 ans.

Parmi les personnes 12-17 ans, plus de 9 individus de sexe masculin sur 10 (97,4 %) sont célibataires pendant que 2,6% sont ceux en situation d'union. Chez les femmes du même âge, on dénombre 94,4 % de célibataires et 5,5% en union. C'est dire que l'union des adolescents est plus précoce chez les jeunes filles.

Tableau 7.1 : Répartition des adolescents par sexe et âge selon l'état matrimonial

Groupe d'âge	Situation matrimoniale			Total
	Célibataire	En union	Autres	
Hommes				
12-17 ans	97,4	2,6	0	100,0
Femmes				
12-17 ans	94,4	5,5	0,1	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

7.2. Les adolescents en union selon le milieu de résidence

Le Tableau 7.2 donne la répartition des adolescents non célibataires par sexe et milieu de résidence selon la situation matrimoniale. La situation matrimoniale des adolescents non célibataires varie sensiblement selon leur sexe et leur milieu de résidence. Les adolescents non célibataires de sexe masculin sont majoritairement en union libre : environ 8 adolescents sur 10, quel que soit le milieu de résidence. Chez les femmes, on en dénombre environ 6 sur 10.

Au niveau des hommes, les proportions varient de 75 % à 78% et ce sont dans les villes qu'on compte le plus d'adolescents en union. Chez les femmes, les proportions varient entre 55% et 58%. La plus forte proportion est enregistrée dans les villes.

En ce qui concerne le mariage, on note que les proportions varient chez les hommes entre 20% et 24% (Abidjan) et chez les femmes, entre 22% et 46%. On notera ici la forte proportion des adolescentes mariées. Il s'agit certainement de mariage religieux ou coutumier.

Quant aux ruptures d'union, elles concernent moins les adolescents avec néanmoins des proportions de veuve élevé chez les femmes vivant en milieu urbain (6,8%) par rapport à celles du milieu rural (6,4%). Les divorces chez les hommes représentent moins de 1% quel que soit le milieu.

Tableau 7.2 : Répartition des adolescents non célibataires par sexe et état matrimonial selon l'âge et le milieu de résidence (en %)

Groupe d'âge	Situation matrimoniale				TOTAL
	Union libre	Marié(e)	Divorcé(e)/séparé(e)	Veuf/ve	
HOMMES					
Abidjan	75,0	23,9	0,6	1,1	100,0
Autres villes	78,4	20,6	0,3	0,7	100,0
Ensemble urbain	77,6	21,3	0,3	0,8	100,0
Ensemble rural	76,4	22,5	0,5	0,6	100,0
Ensemble	76,9	22,0	0,7	0,5	100,0
FEMME					
Abidjan	58,5	40,6	0,5	0,4	100,0
Autres villes	57,8	41,5	0,2	0,5	100,0
Ensemble urbain	57,9	41,3	0,3	0,5	100,0
Ensemble rural	53,3	46,1	0,3	0,4	100,0
Ensemble	55,1	44,2	0,3	0,3	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

7.3. Les adolescents en union selon la nationalité

Il s'agit de présenter la pratique des unions précoces au sein de la population de nationalité ivoirienne et de nationalité non ivoirienne.

Parmi les adolescents de nationalité ivoirienne en union, on note qu'à l'exception des proportions d'unions libres, les proportions de mariés sont plus élevées parmi les filles que chez les garçons.

En ce qui concerne les adolescents de nationalité non ivoirienne en union, on constate que 27,4 % des garçons contre 59,5% des filles sont mariés. Par contre, l'union libre affecte plus les Ivoiriens que les non ivoiriens

Tableau 7. 3: Répartition des adolescents non célibataires âgés de 12 à 17 ans par sexe et nationalité selon l'état matrimonial (en %)

Nationalité	Masculin				Féminin			
	Union libre	Mariés	Autres	Total	Union libre	Mariés	Autres	Total
Ivoirienne	78,2	20,8	0,9	100,0	59,8	39,5	0,7	100,0
Non ivoirienne	71,6	27,4	0,8	100,0	40,1	59,5	0,4	100,0
Ensemble CI	76,9	22,0	0,9	100,0	55,1	44,2	0,6	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

7.4. Les adolescents en union selon la religion

A l'examen du Tableau 7.4, il ressort que l'état matrimonial des adolescents non célibataires varie selon l'appartenance religieuse quel que soit le sexe. Chez les filles adolescentes non célibataires, les pratiquantes de la religion musulmane (61,3 %) sont relativement les plus enclines à être mariées que ceux des autres religions (catholique, protestant, harriste, autres chrétiens, animiste, autre religion et sans religion). Cependant, les adolescents non célibataires appartenant à la religion Méthodiste/protestant (11,8%) sont moins enclins au mariage. Lorsqu'on considère les religions chrétiennes, on note que les adeptes de la religion des harristes (85,0%) ont les proportions des unions libres les plus fortes chez les filles.

Tableau 7. 4: Répartition de la population non célibataire par sexe selon la religion et l'état matrimonial (en%)

Religion	Masculin				Féminin			
	Union libre	Mariés	Autres	Total	Union libre	Mariés	Autres	Total
Musulmane	69,7	29,1	1,1	100,0	38,1	61,3	0,6	100,0
Catholique	83,4	15,5	0,9	100,0	74,9	24,4	0,6	100,0
Méthodiste/Protestant	87,3	11,8	0,9	100,0	83,4	16,1	0,4	100,0
Harriste	86,4	12,6	1,0	100,0	85,0	13,5	0,9	100,0
Autres religions chrétiennes	81,8	17,4	0,7	100,0	76,4	23,0	0,6	100,0
Autres religions	78,7	21,3	0,0	100,0	70,4	29,0	0,6	100,0
Animiste	67,2	31,4	1,3	100,0	42,9	56,6	0,5	100,0
Sans religion	79,7	19,4	0,9	100,0	61,6	37,9	0,4	100,0
ND	78,7	17,1	0,4	100,0	65,1	32,2	0,5	
Total	76,9	22,0	0,9	100,0	55,1	44,2	0,6	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

CONCLUSION

L'analyse de l'état matrimonial a permis de mettre en exergue les formes dominantes d'unions en Côte d'Ivoire. Il en ressort que la population dénombrée au cours du Recensement se caractérise en majorité par des personnes célibataires (49,6%) et mariées (31,7%) d'une part et par une proportion de personnes en union libre en forte progression (16,4%) et une faible proportion des ruptures d'union (2,4%) d'autre part. Une population inégalement répartie selon le sexe avec une prédominance des mariées chez les femmes (34,8%) et une population masculine qui reste majoritairement célibataire (55%). Il existe une disparité selon le milieu de résidence avec une proportion des célibataires élevée à Abidjan et dans les autres villes tandis que les mariés sont majoritaires dans l'espace rural.

Il a été constaté que l'essentiel de la population célibataire a moins de 30 ans pour les hommes (8 hommes sur 10) et moins de 25 ans (plus de 8 femmes sur 10) pour les femmes. Cet écart est le signe de la différence d'âge à l'entrée en union. Plus de 50% des hommes mariés ont entre 25 et 45 ans, tandis qu'environ 56% des femmes ayant le même statut matrimonial ont entre 20 et 40 ans.

Le mariage coutumier sans association avec d'autres formes de mariage est le plus répandu (47,5%) comparativement au mariage légal (sans combinaison avec d'autres formes) qui est faible (4,1%).

Le célibat est plus présent chez les hommes comparativement aux femmes. En effet, 88 hommes restent définitivement célibataires dans une génération de 1000 hommes contre 70 femmes.

Les ruptures d'union sont dominées par le veuvage. Deux tiers des personnes divorcées sont des femmes. Ce qui témoigne qu'il y'a plus de remariages chez les hommes comparativement aux femmes. On note une différence de 5,1 ans entre les âges moyens au premier mariage observés à Abidjan et dans le milieu rural pour les hommes. Cette différence est de 4,7 ans pour les femmes. La persistance de certaines pratiques et comportements traditionnels dans la gestion des relations familiales et le faible niveau d'éducation en milieu rural pourraient être les raisons pour lesquelles les personnes vivant dans ce milieu sont moins dans le célibat que celles du milieu urbain. La scolarisation demeure l'un des facteurs qui favorise l'augmentation de l'âge d'entrée en première union.

La pratique de la polygamie connaît une baisse en étant passée de 19,0% en 1998 à 10,2% en 2021. La polygamie est plus fréquente, en milieu rural (14,1%) qu'en milieu urbain. Elle est également plus accentuée chez les adeptes de la religion Animiste et chez les individus sans aucun niveau d'instruction. La polygamie à deux épouses semble être la forme la plus fréquente (8,6%). Par ailleurs, sur 100 femmes mariées, 16 sont dans une union polygame.

Des défis restent à relever pour augmenter l'âge au premier mariage suivant certaines caractéristiques sociodémographiques. Pour y parvenir, il importe de poursuivre les efforts de sensibilisation et de lutte contre les mariages précoces ainsi que la scolarisation au cours des prochaines années. A cet effet, les régions de l'Est et du Nord, qui demeurent les régions où les femmes rentrent plus précocement en union, méritent toujours une attention particulière.

D'autres défis à relever pour une société harmonieuse avec plus de mariage légal et moins de rupture d'union pourraient nécessiter de :

- Mener des études approfondies dans les régions du Folon, du Kabadougou (District du Denguélé), de la Bagoué (District des Savanes), et du Woroudougou (District du Woroba) pour connaître les déterminants du faible poids des mariages légaux dans ces régions ;
- Mener des études approfondies dans les régions de la Nawa (District du Bas-Sassandra), du Bafing (District du Woroba), et de l'Iffou (District des Lacs) pour connaître les facteurs explicatifs des taux élevés de ruptures d'union.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ANOH A. et KOUADIO N., (2007), Transformation progressive des régimes traditionnels de nuptialité en Côte d'Ivoire, in 5ème Conférence sur la Population Africaine, Arusha (Tanzanie)

Antoine Ph. (2002a) : L'approche biographique de la nuptialité ; application à l'Afrique ; Document de travail, DIAL ; DT/2002/05

Antoine Ph. (2002b) : Les complexités de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine en Afrique

DJIRÉ Mamadou (1993) : Un aspect de la dynamique de la nuptialité en milieu urbain : l'entrée des hommes en première union à Dakar (Sénégal). Montréal, Université de Montréal, Département de démographie, 118 p annexes. (Mémoire de maîtrise).

DONADJÉ Florentin (1992) : Nuptialité et fécondité des hommes au Sud-Bénin : pour une approche des stratégies de reproduction au Bénin. – Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain, Institut de Démographie, Académia, 222 p.

FAINZANG Sylvie et JOURNET Odile (1988) : La femme de mon mari. Anthropologie du mariage polygamique en Afrique et en France. – Paris, l'Harmattan, 172 p.

CLIGNET R., (1997) « Un sociologue entre Afrique et États-Unis. Trente ans de terrains comparés », Paris, Karthala-ORSTOM, 227 p.

LOCOH Thérèse et THIRIAT Marie-Paule (1995): Divorce et remariage des femmes en Afrique de l'Ouest. Le cas du Togo, Population, vol. 50, n° 1, p. 61-94.

NGANAWARA Didier et BENINGUISSE Gervais (2019): Analyse de la nuptialité – Institut de formation et des recherches démographiques (IFORD), Yaoundé

NGONDO A PITSHANDENGE Elman (1992) : Nuptialité et structures familiales en Afrique au Sud du Sahara, in : UEPA (éd.), The Structure and dynamics of Family formation in Africa, p. 28-45. – Dakar, UEPA, (Troisième conférence africaine de population).

NGONDO A PITSHANDENGE Séraphin (1996) : La polyandrie chez les Bashilele du Kasaï Occidental (Zaïre). Fonctionnement et rôles. – Paris, CEPED, 22 p. (Les Dossiers du CEPED, n° 42).

PILON Marc (1991) : Contribution à l'analyse de la polygamie, Étude de la Population Africaine, n° 5, p. 1-17. –Dakar, UEPA.

PISON Gilles (1986) : La démographie de la polygamie, Population, n° 1, p. 93-122.

SMITH David P, CARRASCO Enrique et McDONALD Peter (1984): Marriage Dissolution and Remarriage. – Voorburg, International Statistical Institute, (World Fertility Survey Comparative Studies, n° 34).

TABUTIN Dominique et VALLIN Jacques (1977) : La nuptialité, in : Sources et analyse des données démographiques, 3ème partie, tome II, Paris, INED, INSEE, ORSTOM. THIRIAT Marie-Paule (1998) : Faire et défaire les liens du mariage. Évolution des pratiques matrimoniales au Togo. – Paris, CEPED, 295 p. (Les Études du CEPED, n°16).

THIRIAT Marie-Paule (1999) : Les unions libres en Afrique subsaharienne, Cahiers québécois de démographie, volume 28, n°1-2.

TIEMOKO Richmond (1999) : Vieillir ensemble : le rôle de l'écart d'âges entre époux dans le bien-être familial, in : UEPANPU (éd.), La population africaine au 21e siècle, vol. 3, p. 383-394. – Dakar, UEPANPU, 712 p. (Troisième conférence africaine de Population, Durban, Afrique du Sud, 6-10 décembre 1999).

VAN DE WALLE Étienne (1996) : L'âge au mariage : tendances récentes, in : Karen FOOTE, Kenneth H HILL et Linda G. MARTIN (éd.), Changements démographiques en Afrique subsaharienne, p. 119-154 – Paris, PUF/INED, 371 p. (Travaux et documents, Cahier n° 135).

Dominique TABUTIN et Jacques VALLIN (2021) : La nuptialité – disponible sur : « https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers13-09/01166.pdf », consulté le 05 novembre .

Côte d'Ivoire/Institut National de la Statistique, Recensement général de la population et de l'habitation de 1998, rapport d'analyse état matrimonial et nuptialité, 179P.

Côte d'Ivoire/Institut National de la Statistique, Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1998, Plan d'analyse du thème état matrimonial et nuptialité.

DAVIS K. et BLAKE J., (1956), "Social structure and fertility: an analytic framework", Economic Development and Cultural Change, vol. 4, p. 211-235.

ETIENNE (P.), (1971), « Du mariage en Afrique Occidentale ». Avant- propos._Cahiers ORSTOM sér. Sc. Hum., vol. VIII n02, Paris ; pp. 131142.

EVINA A. et ALAM-BELECK A. A., (1998), « Vie féconde des adolescentes en milieu urbain Camerounais », Les cahiers de l'IFORD n° 16, Yaoundé, 117 p.

GUBRY F., (1984), « Analyse de la nuptialité », Les documents pédagogiques de l'IFORD, IFROD, Yaoundé, 158 pages.

HERTRICH V. et LOCOH T., (1999), « Rapports de genre, formation et dissolution des unions dans les pays en développement », Liège, UIESP, 46 p. (Gender in population series).

HERTRICH V., (1996), « Permanences et changements de l'Afrique rurale : dynamiques familiales chez les Bwa du Mali », Paris, CEPED, 570 p. (Les Études du CEPED, n°14).

KAUDJHIS-Offoumou A. F., (1996), « Les droits de la femme en Côte d'Ivoire », Série de livres du CODESRIA, Karthala, Paris, 222 p.

LACOMBE B., (1983), « Le deuxième bureau. Secteur informel de la nuptialité en milieu urbain congolais », Stateco, n°35, p. 37-57. – Paris, INSEE.

LÉÏ-YOROBA C. (1997), Droit de la famille et réalités familiales : le cas de la Côte d'Ivoire depuis l'indépendance.

MEILLASSOUX C., (1975), « Femmes, greniers, capitaux », Paris, Maspero. (Coll. Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement (2006), Rapport National sur l'Etat et le devenir de la population de la Côte d'Ivoire- Population et Développement : défis et perspectives pour la Côte d'Ivoire », REPCI.

MINISTÈRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL, (1997), « Déclaration de Politique Nationale de Population ».

NGATCHOU R.N. (2004), « Recensement Général de la Population et de l'Habitation en Afrique, des produits pour répondre aux besoins des programmes de développement », 181P.

SOMBO N., KOUASSI L., KOUAME K. A., SCHOEMA KER J., BARRERRE M., BARRERRE B., et POUKOUTA P., (1995), Enquête Démographique et de Santé, Côte d'Ivoire 1994, Institut National de la Statistique et Macro International Inc, 243 p.

THIRIAT M.P. (1998) Faire et défaire les liens du mariage, Evolution des pratiques matrimoniales au Togo. Les études du CEPED n° 16, 316P.

VIMARD P., (1984), « L'évolution des structures matrimoniales : facteurs de changement social et déterminant de la fécondité, un exemple en Afrique de l'Ouest », in La nuptialité en Afrique noire, études de cas, ORSTOM, Document n°17, pp. 89-119.

WA KARANJA W. (1994), "The phenomenon of « outside wives »: some reflections on its possible influence on fertility, in: Caroline BLEDSOE et Gilles PISON (éd.), Nuptiality in sub-Saharan Africa". Contemporary anthropological and demographic perspectives, p. 194-214. – Oxford, Clarendon Press.

TABLE DES MATIÈRES

TITRE	PAGE
SOMMAIRE	6
PRÉFACE	7
AVANT PROPOS	9
AVERTISSEMENT	10
SIGLES ET ABREVIATIONS	11
LISTE DES TABLEAUX	12
LISTE DES GRAPHIQUES	16
TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRINCIPAUX INDICATEURS	17
INTRODUCTION	18
CHAPITRE I : CONTEXTE ET ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES	20
1.1 Contexte	22
1.1.1 Contexte géographique et socio-culturel	22
1.1.2 Contexte législatif	22
1.1.3 Environnement socio-économique en lien avec le mariage	23
1.2 Aspects méthodologiques	24
1.2.1 Définition des concepts	24
1.2.2 Présentation des principaux indicateurs et méthodes de calcul	24
1.2.3 Evaluation de la qualité des données	25
1.3 Précision des données	26
CHAPITRE II : SITUATION MATRIMONIALE DE LA POPULATION	28
2.1 Niveau et structure de la population selon la situation matrimoniale	30
2.1.1 Structure par sexe et par âge selon la situation matrimoniale	30
2.1.2 Situation matrimoniale selon milieu de résidence	33
2.1.3 Situation matrimoniale selon le district administratif	35
2.1.4 Situation matrimoniale selon le groupe ethnique de la population ivoirienne	37
2.1.5 Situation matrimoniale selon la nationalité	40
2.1.6 Situation matrimoniale selon la religion	40
2.1.7 Situation matrimoniale selon le niveau d'instruction	41
2.1.8 Situation matrimoniale selon l'emploi principal	42
2.2 Analyse dynamique de la situation matrimoniale de 1988 à 2021	43
2.2.1 Dynamique de la situation matrimoniale	43
2.2.2 Dynamique de la situation matrimoniale selon le milieu de résidence	43
2.2.3 Dynamique de la situation matrimoniale selon nationalité	45

TABLE DES MATIÈRES

TITRE	PAGE
CHAPITRE III : ANALYSE DES NIVEAUX ET TENDANCES DE LA PRIMO-NUPTIALITÉ	48
3.1. Primo-nuptialité des hommes célibataires	50
3.1.1 Primo-nuptialité des hommes et milieu de résidence	52
3.1.2 Primo-nuptialité des hommes selon la nationalité	52
3.1.3 Primo-nuptialité des hommes selon le niveau d'instruction	53
3.2 Primo-nuptialité des femmes célibataires	54
3.2.1 Primo-nuptialité des femmes selon le milieu de résidence	55
3.2.2 Primo-nuptialité des femmes selon la nationalité	55
3.2.3 Primo-nuptialité des femmes selon le niveau d'instruction	56
3.3. Comparaison de la nuptialité des hommes et des femmes	57
3.4. Dynamique des indicateurs de la nuptialité	58
CHAPITRE IV : CARACTÉRISTIQUES DES MARIAGES	62
4.1. Type de mariage	64
4.1.1 Cartographie du type de mariage par région administrative	63
4.1.2 Structure par sexe et âge de la population mariée selon le type de mariage	66
4.1.3 Type de mariage selon milieu de résidence	67
4.1.4 Type de mariage selon le niveau d'instruction	68
4.1.5 Type de mariage selon le groupe ethnique et la nationalité	69
4.1.6 Type de mariage selon la religion	70
4.2. Population mariée selon le type d'union	71
4.2.1 Ampleur de la polygamie chez les hommes	71
4.2.2 Les femmes dans les foyers polygamiques	75
4.2.3 Polygamie et type de mariage	77
4.2.4 Ecart d'âge entre le chef de ménage et sa/son conjoint(e) selon le milieu de résidence	78
4.2.5 Ecart d'âge entre chef de ménage et sa ou son conjoint(e) selon le Niveau d'instruction	78
4.2.6 Ecart d'âge entre le chef de ménage et sa conjoint(e) et type de mariage	79
4.2.7 Dynamique de la polygamie	79
CHAPITRE V : LES RUPTURES D'UNION	82
5.1. Ampleur des ruptures d'unions et milieu de résidence	84
5.1.1 Structure par âge et sexe	84
5.2 Rupture d'union par divorce	86
5.3 Rupture d'union par décès du conjoint	87
5.3.1 Structure par sexe et âge	87
5.4. Dynamique des ruptures d'union	88
5.4.1 Evolution des divorces	88
5.4.2 Evolution du veuvage	88

TABLE DES MATIÈRES

TITRE	PAGE
CHAPITRE VI : LES UNIONS CONSENSUELLES	90
6.1. Structure par âge des unions consensuelles	92
6.2. Répartition de la population en union consensuelle selon la région administrative	93
6.3. Union consensuelle selon le groupe ethnique et la nationalité	94
6.4. Union consensuelle et niveau d'instruction	95
6.5. Dynamique des unions consensuelles	95
CHAPITRE VII : LES UNIONS PRÉCOCES	98
7.1. Situation matrimoniale des adolescents	100
7.2. Les adolescents en union selon le milieu de résidence	101
7.3. Les adolescents en union selon la nationalité	101
7.4. Les adolescents en union selon la religion	102
CONCLUSION	103
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	105
TABLE DES MATIÈRES	108
ANNEXES	112

Etat matrimonial et nuptialité

RAPPORT THEMATIQUE | TOME 3

ANNEXES

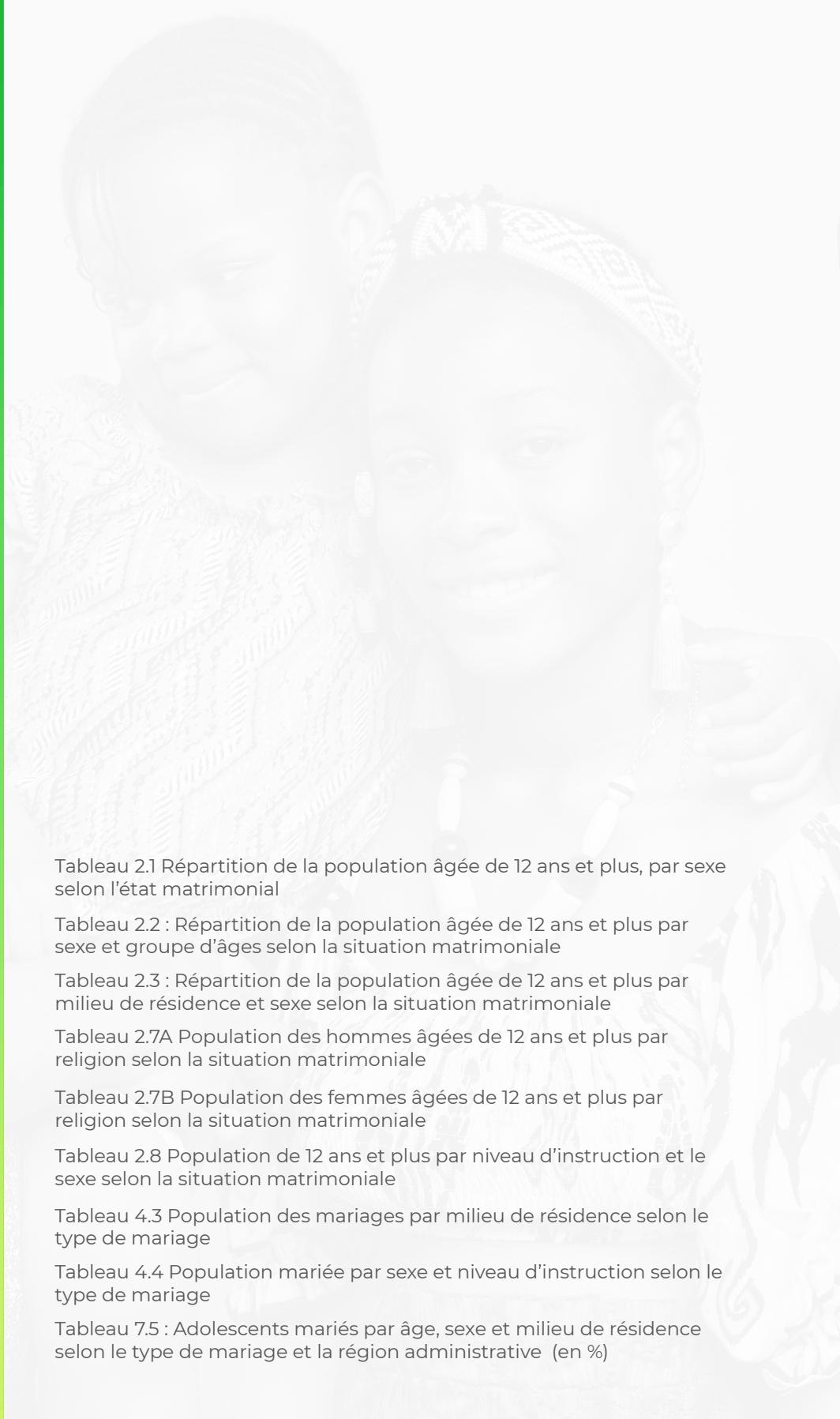


Tableau 2.1 Répartition de la population âgée de 12 ans et plus, par sexe selon l'état matrimonial

Tableau 2.2 : Répartition de la population âgée de 12 ans et plus par sexe et groupe d'âges selon la situation matrimoniale

Tableau 2.3 : Répartition de la population âgée de 12 ans et plus par milieu de résidence et sexe selon la situation matrimoniale

Tableau 2.7A Population des hommes âgées de 12 ans et plus par religion selon la situation matrimoniale

Tableau 2.7B Population des femmes âgées de 12 ans et plus par religion selon la situation matrimoniale

Tableau 2.8 Population de 12 ans et plus par niveau d'instruction et le sexe selon la situation matrimoniale

Tableau 4.3 Population des mariages par milieu de résidence selon le type de mariage

Tableau 4.4 Population mariée par sexe et niveau d'instruction selon le type de mariage

Tableau 7.5 : Adolescents mariés par âge, sexe et milieu de résidence selon le type de mariage et la région administrative (en %)

Tableau 2.1 Répartition de la population âgée de 12 ans et plus, par sexe selon l'état matrimonial

Sexe	Etat matrimonial					Total
	Célibataire	Union libre	Marié	Séparé(e)	Veuf(ve)	
Masculin	5800088	1623772	3037355	12099	13068	56545
Féminin	4193131	1681623	3348594	18119	21964	356938
Ensemble	9993218	3305395	6385949	30218	35032	413482
						821
						20 164 117

Tableau 2.2 : Répartition de la population âgée de 12 ans et plus par sexe et groupe d'âges selon la situation matrimoniale

Groupes d'âge/Sexe		Etat matrimonial							Total
		Célibataire	Union libre	Marié	Séparé(e)	Divorcé(e)	Veuf(ve)	ND	
12-14	Masculin	1 068 775	20 729	5 580	91	37	155	69	1 095 434
	Féminin	967 266	21 185	9 512	81	29	199	48	998 321
15-19	Masculin	1 625 941	44 151	17 361	132	72	212	84	1 687 952
	Féminin	1 301 908	99 227	121 893	226	128	312	77	1 523 771
20-24	Masculin	1 292 525	126 298	92 156	395	211	316	112	1 512 014
	Féminin	794 714	272 606	395 734	615	534	930	91	1 465 226
25-29	Masculin	761 703	210 976	222 303	574	370	495	86	1 196 506
	Féminin	394 859	319 163	518 039	1 032	905	1 956	44	1 235 999
30-34	Masculin	443 831	295 109	411 556	1 193	991	1 130	45	1 153 855
	Féminin	231 676	312 527	592 515	1 823	1 688	5 372	29	1 145 631
35-39	Masculin	254 212	279 918	487 416	1 462	1 256	1 700	27	1 025 992
	Féminin	146 554	235 962	515 427	2 234	2 241	9 306	13	9 117 37
40-44	Masculin	138 710	223 401	491 296	1 890	1 900	3 151	13	86 0361
	Féminin	93 861	153 774	393 468	2 596	2 845	17 649	6	664 199
45-49	Masculin	75 694	146 556	377 615	1 532	1 655	3 526	7	606 586
	Féminin	62 442	91 312	257 214	2 169	2 630	23 203	19	438 988
50-54	Masculin	48 814	101 497	297 577	1 421	1 739	5 957	16	457 020
	Féminin	52 103	64 838	198 425	2 217	2 863	39 453	5	359 904
55-59	Masculin	29 508	63 056	206 434	1 076	1 374	5 834	4	307 287
	Féminin	40 949	41 612	133 879	1 837	2 510	45 829	1	266 616
60-64	Masculin	22 084	46 999	172 356	931	1 311	8 147	1	251 829
	Féminin	36 245	29 014	95 640	1 471	2 305	57 763	2	222 440
65-69 an	Masculin	13 525	27 757	111 677	649	990	7 404	3	162 006
	Féminin	23 376	16 216	52 372	837	1 470	46 849	3	141 123
70-74 ans	Masculin	8 477	16 818	70 342	353	579	6 740	0	103 308
	Féminin	17 353	10 370	30 060	450	818	41 647	7	100 705
75-79 ans	Masculin	4 666	9 138	35 953	201	292	4 559	2	54 812
	Féminin	10 922	5 613	15 026	235	459	27 130	1	593 86
80-84 ans	Masculin	2 692	4 802	19 167	94	147	3 425	0	30 328
	Féminin	7 690	3 091	8 315	159	281	19 892	1	39 429
85 ans et +	Masculin	3 105	4 137	14 101	84	111	3 572	0	25 110
	Féminin	7 506	3 078	6 951	101	217	18 574	3	36 430

Tableau 2.3 : Répartition de la population âgée de 12 ans et plus par milieu de résidence et sexe selon la situation matrimoniale

MILIEU DE RESIDENCE/SEXE		Etat matrimonial							
		Célibataire	Union libre	Marié	Séparé(e)	Divorcé(e)	Veuf(ve)	ND	Total
Abidjan ville	Masculin	1 233 388	282 872	615 185	1 947	3 087	10 345	23	2 146 846
	Féminin	1 102 016	286 864	627 510	3 477	5 933	61 393	38	2 087 232
	Total	2 335 404	569 736	1 242 695	5 424	9 020	71 738	61	4 234 078
Autres villes	Masculin	2 236 743	483 414	993 830	3 389	3 758	18 152	166	3 739 453
	Féminin	1 663 174	504 958	1 100 216	5 862	7 105	122 913	139	3 404 366
	Total	3 899 917	988 372	2 094 046	9 251	10 862	141 066	305	7 143 819
Ensemble urbain	Masculin	3 470 131	766 285	1 609 016	5 336	6 844	28 497	189	5 886 299
	Féminin	2 765 190	791 822	1 727 726	9 339	13 038	184 307	177	5 491 598
	Total	6 235 321	1 558 108	3 336 741	14 675	19 882	212 804	366	11 377 897
Rural	Masculin	2 329 957	857 487	1 428 339	6 763	6 224	28 048	281	4 657 099
	Féminin	1 427 941	889 801	1 620 868	8 780	8 926	172 631	174	4 129 121
	Total	3 757 897	1 747 287	3 049 208	15 543	15 150	200 678	456	8 786 220
Total	Masculin	5 800 088	1 623 772	3 037 355	12 099	13 068	56 545	470	10 543 398
	Féminin	4 193 131	1 681 623	3 348 594	18 119	21 964	356 938	351	9 620 719
	Total	9 993 218	3 305 395	6 385 949	30 218	35 032	413 482	821	20 164 117

Tableau 2.7A Population des hommes âgées de 12 ans et plus par religion selon la situation matrimoniale

Religion	Etat matrimonial						Total
	Célibataire	Union libre	Marié	Séparé(e)	Divorcé(e)	Veuf(ve)	
Musulmane	2 449 251	419 784	1 682 467	4 173	4 708	21 706	63
Catholique	1 023 654	344 601	414 423	1 929	2 586	10 040	36
Méthodiste/ Protestant	138 204	54 384	53 013	324	297	1 451	2
Harriste	26 494	13 112	11 857	85	81	423	0
Autres religions chrétiennes	1 113 806	378 826	446 613	2 040	2 097	8 253	31
Autres religions	7 661	3 765	6 227	28	43	133	0
Animiste	114 267	54 639	95 830	840	831	3 581	2
Sans religion	794 737	313 303	284 639	2 436	2 224	9 977	24
Ensemble Côte d'Ivoire	5 800 088	16 237 72	3 037 355	12 099	13 068	56 545	470
							10543398

Tableau 2.7B Population des femmes âgées de 12 ans et plus par religion selon la situation matrimoniale

Religion	Etat matrimonial						Total
	Célibataire	Union libre	Marié	Séparé(e)	Divorcé(e)	Veuf(ve)	
Musulmane	2 449 251	419 784	1 682 467	4 173	4 708	21 706	63
Catholique	1 023 654	344 601	414 423	1 929	2 586	10 040	36
Méthodiste / Protestant	138 204	54 384	53 013	324	297	1 451	2
Harriste	26 494	13 112	11 857	85	81	423	0
Autres religions chrétiennes	1 113 806	378 826	446 613	2 040	2 097	8 253	31
Autres religions	7 661	3 765	6 227	28	43	133	0
Animiste	114 267	54 639	95 830	840	831	3 581	2
Sans religion	794 737	313 303	284 639	2 436	2 224	9 977	24
Ensemble Côte d'Ivoire	5 800 088	16 237 72	3 037 355	12 099	13 068	56 545	470

Tableau 2.8 HOMME : Répartition de la population âgée de 12 ans et plus par niveau d'instruction et le sexe selon la situation matrimoniale

Niveau d'instruction / sexe	Etat matrimonial					Total		
	Célibataire	Union libre	Marié	Séparé(e)	Divorcé(e)			
Sans niveau	2 018 868	797 983	1 804 616	7 233	6 779	38 840	76	4 674 395
Primaire	925 204	222 170	354 327	1 680	1 750	5 494	10	1 510 636
Secondaire	2 291 095	388 820	503 733	2 002	2 484	7 450	17	3 195 601
Supérieur	436 119	152 382	285 434	792	1 680	3 278	3	879 688
Ne sait pas	119 586	57 854	83 234	377	358	1 459	18	262 885
Total	5 790 872	1 619 208	3 031 343	12 084	13 052	56 522	124	10 523 204

Tableau 2.8 FEMME : Répartition (en %) de la population âgée de 12 ans et plus par niveau d'instruction et le sexe selon la situation matrimoniale

Niveau d'instruction /Sexe	Etat matrimonial					Total		
	Célibataire	Union libre	Marié	Séparé(e)	Divorcé(e)			
Sans niveau	1 421 944	1 013 665	2 439 610	12 878	14 003	301 155	35	5 203 290
Primaire	761 622	253 656	340 627	2 230	2 826	24 518	11	1 385 491
Secondaire	1 653 436	290 236	357 440	2 012	3 034	19 687	20	2 325 864
Supérieur	272 665	72 745	138 020	593	1 670	4 563	3	490 259
Ne sait pas	78 013	48 337	68 761	381	411	6 910	2	202 815
Total	4 187 680	1 678 639	3 344 458	18 095	21 944	356 833	71	9 607 719

Tableau 4.3 Population des mariages par milieu de résidence selon le type de mariage

Milieu de résidence/sexe	Type de mariage				
	Mariage légal	Mariage coutumier	Mariage religieux	Mariage légal et coutumier	Mariage coutumier et religieux
Abidjan ville	125 135	336 464	246 686	65 833	20 577
Autres villes	101 450	886 301	452 977	53 126	13 182
Ensemble Urbain	226 585	1 222 765	699 663	118 959	33 759
Rural	56 444	2 040 069	514 280	25 025	6 028
Ensemble	283 029	3 262 834	1 213 943	143 984	39 787
					Total
					1 328 877
					2 255 225
					3 584 102
					3 280 579
					6 864 682

Tableau 4.4 Population mariée par sexe et niveau d'instruction selon le type de mariage

Niveau d'instruction	Type de mariage					NSP	Total
	Mariage légal	Mariage coutumier	Mariage religieux	Mariage légal et coutumier	Mariage légal et religieux		
Sans niveau	Masculin	1 303	6 349	3 703	283	72	2 895
	Féminin	1 252	5 423	2 379	316	72	1 917
	Total	2 555	11 772	6 082	598	143	4 812
Primaire	Masculin	11 051	186 987	60 368	5 171	1 680	77 470
	Féminin	22 904	176 266	49 025	12 399	2 796	66 613
	Total	33 955	363 253	109 393	17 570	4 476	144 082
Secondaire	Masculin	43 162	220 739	63 891	22 603	5 626	92 197
	Féminin	41 692	137 024	44 604	21 873	5 596	64 428
	Total	84 854	357 763	108 495	44 476	11 222	156 625
Supérieur	Masculin	53 253	69 361	18 101	27 257	7 493	30 378
	Féminin	29 030	26 626	7 401	14 799	4 443	12 301
	Total	82 283	95 987	25 502	42 056	11 936	42 679
Ensemble	Masculin	111 563	489 796	150 093	56 391	15 206	207 424
	Féminin	96 403	347 316	104 277	49 901	13 065	146 338
	Total	207 967	837 112	254 369	106 292	28 271	353 762

Tableau 7.5 : Adolescents mariés par âge, sexe et milieu de résidence selon le type de mariage et la région administrative (en %)

CARACTERISTIQUES	Type de mariage						Mariage legal et coutumier et religieux	Ne sait pas	Total			
	Mariage legal	Mariage coutumier	Mariage religieux	Mariage legal et coutumier	Mariage legal et religieux							
DISTRICT AUTONOME DABIDJAN	313	1695	1531	122	32		1651		262	143	5749	
HAUT-SASSANDRA	56	2252	606	23	5		537		26	120	3625	
PORO	39	2915	919	22	5		536		5	77	4518	
GBEKE	25	619	420	14	3		430		15	97	1623	
INDENIE-DJUABLIN	16	437	230	9	1		198		25	26	944	
TONKPI	33	2587	276	15	1		355		11	127	3404	
DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO	16	161	54	8	1		84		20	16	360	
GONTOUGO	39	894	366	9	0		171		7	96	1583	
SAN-PEDRO	56	1038	368	12	1		550		21	70	2114	
KABADOUGOU	10	480	558	3	2		563		8	17	1642	
NZI	7	133	26	2	1		18		11	8	207	
MARAHOUÉ	278	1303	322	18	2		233		14	221	2390	
SUD-COMOE	17	386	177	12	1		131		21	24	768	
WORODOUGOU	19	839	724	3	4		432		2	35	2058	
LOH-DJIBOUA	44	984	332	14	3		564		20	60	2020	
AGNEBY-TIASSA	45	429	130	15	1		97		19	30	766	
GOH	28	866	291	12	0		340		25	59	1621	
CAVALLY	76	985	294	4	0		228		8	63	1658	
BAFING	8	622	204	4	2		401		1	37	1279	
BAGOUÉ	10	1670	1179	9	4		582		1	43	3499	
BELIER	7	108	42	1	0		64		1	19	242	
BERE	23	1486	657	4	4		510		2	50	2737	
BOUNKANI	30	2079	236	8	1		134		15	97	2600	
FOLON	3	260	271	1	0		429		0	8	973	
GBOKLE	17	527	136	2	2		127		3	36	849	
GRANDS-PONTS	9	197	96	4	0		82		7	17	414	
GUÉMON	31	1292	211	9	1		180		6	55	1785	
HAMBOL	18	771	479	7	1		526		11	74	1887	
IFFOU	3	157	133	4	0		79		0	12	388	
LA ME	19	306	71	5	0		44		1	44	489	
NAWA	42	1100	482	8	2		488		13	65	2200	
TCHOLOGO	16	1682	1041	6	8		703		13	51	3520	
MORONOU	14	225	28	3	0		31		3	8	313	
Ensemble Côte d'Ivoire	1367	31484	12889	395	91		11499		598	1904	60225	